

Dielloù Archives de
Framm Keltiek l'Institut Celtique
Breizh de Bretagne

Kaier I

Cahier I

Mae 1942

Mai 1942



Skrídoù Breizh

(EDITIONS DE BRETAGNE)

BREST

Dielloù Archives de
Framm Keltiek l'Institut Celtique
Breizh de Bretagne

Kaier I

Cahier I

Mae 1942

Mai 1942



Skridoù Breizh
(EDITIONS DE BRETAGNE)
BREST



TAOLENN
TABLE DES MATIÈRES

Pal ar Framm Keltiek — Le but de l'Institut Celtique.....	3	L'organisation de la Profession Médicale, par le Docteur FLEURY..	48
Stern ar C'hevrennoù — Constitution des Commissions.....	5	Musées de Bretagne, par R. Y. CRESTON	50
La Haute-Bretagne, par Florian LE ROY	7	Monuments nationaux, Sites et Paysages, par R. Y. CRESTON...	56
Ar skol vrezonek — L'enseignement breton, par ABOZEN.....	9	Sur l'Agriculture bretonne, par Mr. BAILLARGE.....	60
Projet de direction générale des Arts de la Province de Bretagne, par R. Y. CRESTON.....	12	Vers l'organisation de l'Industrie et du Commerce, par Y. BRICLER.	62
Projet de statut des artistes bretons, par R. Y. CRESTON.....	13	Organisation générale du Travail en Bretagne, par Y. BRICLER..	66
L'enseignement des Arts en Bretagne, par R. Y. CRESTON.....	16	Le problème de l'Artisanat, par G. B. KERVERZIOU.....	68
Pour une Architecture bretonne, par Morvan MARCHAL.....	19	La revalorisation du Travail Manuel, par Jorj RUAL.....	72
Des Arts populaires et industriels, par Stany GAUTIER.....	23	La Marine au point de vue breton, par G. SAINT-MLEUX et J. BALABRE	77
L'avenir de la Musique en Bretagne, par Paul LE FLEM.....	25	L'organisation du Sport en Bretagne, par P. BÉQUIER.....	78
La Danse bretonne, son évolution, son avenir, par Erianez GALBRUN	28	Rakvenozioù war ar vrudouriez, gant G. LEMEE.....	80
L'organisation du Théâtre en Bretagne, par J. GUIHÉRY.....	32	Evit savidigez eur Gevredigez-Skignna, gant G. LEMEE.....	82
Le rôle de la Géographie, par G.-G. TOUDOUZE.....	34	L'Information, par M. GIRAUD..	86
Suggestions concernant la sauvegarde du Mobilier traditionnel breton, par J. MOTTHEAU.....	38	Fédération des Cercles Celtiques (réunion du 23 octobre 1941)....	88
L'organisation de l'Ethnologie bretonne, par R. Y. CRESTON.....	40	L'organisation des Loisirs et des Fêtes du peuple breton, par R. Y. CRESTON.....	90
		L'organisation du Commissariat Social, par J. BAUCHÉ.....	93

PAL
AR
FRAMM
KELTIEK

LE BUT
DE
L'INSTITUT
CELTIQUE

Gant ROPARZ HEMON

Da heul darvoudoù 1940, setu Breizh anavezet adarre evel un hinienn distag, — pezh a oa bet nac'het outi abaoe 150 vloaz.

E gwir, zoken en amzerioù gwashañ, er c'hantved tremenet kouls-hag en hor c'hantved, ez eus bet Breizhiz o labourat start evit mirout d'o bro al lec'h a rank derc'hel e kornog Europa. Panevet oberoù ar re-se, ne ve bremañ meneg ebet a adsavidigezh. Dindan yev pounner kreizennerezh Paris, — hini an Trede Republik ar pounnerañ-holl, — n'hellent ket seveniñ kalz muloc'h eget m'o deus graet.

Breizh rannvro a adsavo he fenn dizale. Arabat deomp koulskoude krediñ e vezo tizhet ar pal. Skolhoù e-leizh a vo da ziskar ar skolloù, da zilluziañ ar c'hudennoù, e tie pennoù ar Vrezhonek e pep lodenn eus ar vuhez en em unaniñ hag en em skorañ. Seul abretoc'h seul welloc'h. Rak ma lezomp da dremen ar pred dereat, ne vo mul adkavet marteze, e-pad hor buhez da vihanañ.

Ac'hano mennad ar Framm Keltiek : bodañ ha kenurzhiañ hon holl nerzhioù speredel da brientiñ dasorc'hidigezh Breizh rannvro.

Tud ampart ha brudet e pep skourr eus obererezh mab-den a zo bet galvet

A la suite des événements de 1940, voici la Bretagne de nouveau reconnue comme entité distincte, — chose qui lui avait été refusée depuis 150 ans.

En vérité, même aux pires époques, au siècle passé comme au siècle présent, il s'est trouvé des Bretons pour travailler durement afin de conserver à leur pays le rang qu'il doit tenir à l'occident de l'Europe. Sans les œuvres de ces hommes-là, il ne serait pas question de relèvement aujourd'hui. Sous le joug pesant de la centralisation parisienne, — plus pesant encore au temps de la Troisième République, — ils ne pouvaient pas accomplir beaucoup plus qu'ils n'ont fait.

La Bretagne province redressera bientôt la tête. Ne croyons pas cependant que le but sera atteint. Il y aura nombre d'obstacles à renverser, de problèmes à résoudre. Pour renverser ces obstacles, pour résoudre ces problèmes, les chefs des Bretons dans tous les domaines de la vie doivent s'unir et s'entraider. Plus vite ils le feront et mieux ce sera. Car si nous laissons passer le moment propice, il ne se représentera plus peut-être, au moins durant notre vie.

De là l'idée de l'Institut Celtique : rassembler et coordonner toutes nos forces intellectuelles pour préparer la résurrection de la province de Bretagne.

da genlabourat. Rannet int bet e kevrennoù. Keñtridi pep kevrenn eo :

1° Dastum ha renkañ dielloù.

2° Sevel un tres da skoazellañ ar re a vo o c'harg stummañ ar rannvro.

3° Brudañ he labour e-touez ar bobl; heñchañ ar yaouankiz; harpañ ar stroladoù hag an hiniannoù a-du ganti war an hevelep tachenn.

Des hommes experts et réputés dans chaque branche de l'activité humaine ont été appelés à collaborer. Ils ont été répartis en commissions. Le rôle de chaque commission est de :

1° Réunir et classer des documents.

2° Edifier un programme afin d'aider ceux qui seront chargés de donner sa structure à la province.

3° Faire connaître son travail dans le public; diriger la jeunesse; appuyer les groupements et les individus qui militent sur le même terrain.

STERN AR C'HEVRENNOU (C'HOUEVRER 1942) CONSTITUTION DES COMMISSIONS (FÉVRIER 1942)

I) LIZHIRI — LETTRES :

1. Brezhoneg. — *Langue bretonne.*
2. Galleg ha rannyezhoù. — *Français et Gallo.*
3. Skolioù. — *Ecoles.*
4. Uhelgelennerzh. — *Enseignement Post-scolaire.*
5. Arnodennoù. — *Eramens.*
6. Kelennerzh micherel. — *Enseignement technique.*
7. Levraouegoù. — *Bibliothèques.*
8. Diellerezh. — *Documentation.*

II) ARZOU — ARTS :

1. Tisaverezh. — *Architecture.*
2. Ijinoù-Kaer. — *Beaux-Arts.*
3. Arzoù-Iliz. — *Arts Sacrés.*
4. Arzoù Poblel hag Ijinerzhel. — *Arts populaires et industriels.*
5. Sonerezh. — *Musique.*
6. Kan ha Koroll. — *Danses et chants populaires.*
7. C'hoariva. — *Théâtre.*
8. Luc'h-C'hoari. — *Cinéma.*
9. Skingomz. — *Radio.*

III) SKIANTOU — SCIENCES :

1. Istor. — *Histoire.*
2. Douaronlezh. — *Géographie.*
3. Tudonlezh. — *Ethnographie.*
4. Naturouriezh. — *Sciences naturelles.*
5. Bevonlezh ha Mezegiezh. — *Biologie et Médecine.*
6. Gwirouriezh. — *Droit.*
7. Mirdioù. — *Musées.*
8. Savadurioù hag Arvestlec'hioù. — *Monuments et Sites.*

IV) ARBOELLEREZH — ECONOMIE :

1. Labour-Douar. — *Agriculture.*
2. Kenwerzh hag Ijinerzh. — *Commerce et Industrie.*
3. Micherioù an Ti. — *Artisanat.*
4. Merdeadurezh. — *Marine.*
5. Ergerzh. — *Tourisme.*

V) KEVREDOURIEZH — ORGANISATION SOCIALE :

1. Kenskoazell. — *Œuvres d'entraide.*
2. Skoazell d'ar Brizonid. — *Aide aux Prisonniers.*
3. Kudennoù Kevredigezhel. — *Commisariat social.*
4. Sportoù. — *Sports.*
5. Sport ha Yaouankiz. — *Sport et Jeunesse.*
6. Bubez ha Kredenn. — *La Vie spirituelle.*

VI) BRUDEREZH — PROPAGANDE :

1. Enklaskerezh. — *Information.*
2. Kelaouennoù. — *Presse.*
3. Embannerzh ha Levrdioù. — *Edition et Librairie.*
4. Kela'hioù ha Kevredigezhioù. — *Cercles et Sociétés.*
5. Kendalc'h ha Displegadegoù. — *Congrès et Manifestations.*

VII) DIAVAEZ — RELATIONS EXTERIEURES :

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez en soin ; Après vous, d'autres enco⁴ en auront besoin.

LA HAUTE BRETAGNE

Par Florian LE ROY

1. — Pour reconstituer la Bretagne dans son intégrité, il faut lui conserver sa double structure, et admettre qu'elle se divise en Haute et Basse-Bretagne. Cette formule ne prend pas ici sa valeur géographique : haut pays, partie orientale d'une province; bas pays, la partie occidentale.

L'opposition, en Bretagne, est plus accusée, plus formelle : les Hauts-Bretons ne parlent pas la langue bretonne, et linguistiquement appartiennent au composé français.

2. — Ce n'est pas le temps ni le lieu d'étudier les Hauts-Bretons au point de vue racial. Gaulois de fonds, latinisés peut-être pendant la Paix romaine, ils ont été, sinon absorbés, du moins imprégnés par les Bretons de l'émigration. Je ne parle pas pour le pays de Rennes, de Nantes et de Vitré, restés à l'écart de l'influence bretonne, mais pour les pays de Redon, de Vannes et de Saint-Brieuc, jusqu'à Montfort.

Si le cadastre et les registres paroissiaux sont remplis de noms bretons, on ne peut émettre que des présomptions sur l'emploi de la langue bretonne en Haute-Bretagne. Les premiers souverains bretons avaient sans doute réparti des fonctionnaires, des notables sur le haut-pays, entre Loire et Vilaine, mais le peuple parla-t-il jamais breton ? Il pensa breton, certes, historiquement, il se voua à la défense des intérêts bretons. Mais, culturellement, il faut se rendre à l'évi-

dence : la Haute-Bretagne doit être traitée comme un pays roman.

3. — Il faut donc, dans les programmes futurs, réserver une place à l'histoire et à l'étude de ce dialecte roman dont use la Haute-Bretagne.

Le folklore n'est pas assez souvent considéré comme une science. On prend plaisir à jargonner, un plaisir de citadin qui se met au vert. Et on fournit des armes à ceux qui ne voient dans les dialectes provinciaux que des patois.

On ne peut pas faire œuvre utile, en matière de folklore, si on ignore la philologie. Et la philologie est aussi utile à l'histoire des peuples qu'à celle des esprits humains. Il ne faut pas voir dans les patois une simple corruption de l'idiome cultivé, et il ne suffit pas, pour rassembler des documents philologiques, de rendre graphiquement les élisions et les vices de la prononciation. Ce n'est pas le français cultivé qui doit servir de pierre de touche en matière folklorique. On n'a jamais parlé en Haute-Bretagne le français de Paris. Le patois gallo n'a jamais été du français altéré par les paysans. Les paysans gallos parlaient leur dialecte, un dialecte roman.

Le latin mourut vers le VII^e siècle après J.-C. Il se divisa, d'abord, en 4 grands idiomes, l'italien, l'espagnol, le provençal, le français. En France même, il se morcela en sous-idiomes, et ces transformations secondaires s'opèrent dans les compartiments qui devaient former les

Cet ouvrage est la propriété
de la Section de Brest du
Mouvement pour l'Organisation
de la Bretagne.
Prenez en soin ;
Après vous, d'autres encore
en auront besoin.

provinces, Bourgogne, Ile-de-France, pays Wallon, Normandie, Anjou, Haute-Bretagne.

Soumis à des conditions de climat, à des considérations géographiques et ethniques, le mot latin a subi, selon les lieux, des modifications de plus en plus grands. Depuis le xv^e siècle, à de rares exceptions près, comme Noël du Fall, Rabelais, Béroalde de Verville, les dialectes romans n'ont plus été écrits en France. On a oublié leur origine, leur noblesse. On ne pense pas qu'un vieux langage se survit dans ses limites originelles. Les mots, les tournures sont bien localisés.

Une langue méditerranéenne a pris, chez nous, un accent occidental. Au-dessus de la Loire, le latin, conquérant et assimilateur, atteignait ses extrêmes frontières, la limite de mutation qu'il pût supporter.

Ce n'est pas dans le vocabulaire et la masse des mots qu'on sent ce trouble, mais dans la forme même des mots. Ceux-ci se sont contractés, les voyelles ont permuté; à l'oreille, on se sent loin du monde latin.

4. — Il importe donc que le dialecte roman usité en Haute-Bretagne soit étudié, qu'un dictionnaire bas-latin vienne com-

pléter les dictionnaires classiques, et qu'une grammaire, même, permette de rendre au patois gallo sa valeur de dialecte.

Pour le folklore il serait à souhaiter que les meilleurs contes trouvent leur place dans les livres de lecture de l'enseignement primaire, en parallèle avec les morceaux choisis des conteurs étrangers, Andersen, Schmidt, etc...

5. — En ce qui concerne les rapports entre Bretons de langue bretonne et Bretons d'expression française : ni les uns ni les autres pour obéir à l'orgueil ou au complexe d'infériorité, ne doivent s'opposer. Le Haut-Breton sert la Bretagne en français, langue d'échange avec l'esprit de sa terre; le Bas-Breton maintient, épurée, la langue bretonne.

L'œuvre de l'un complète celle de l'autre. Il ne peut être question d'exiger des Gallos d'apprendre le breton du jour au lendemain. Mais que, dans l'enseignement secondaire, le Haut-Breton choisisse le breton comme deuxième langue au baccalauréat et qu'au primaire on consacre une heure par semaine pour enseigner les rudiments de la grammaire bretonne aux écoliers hauts-bretons.

Ainsi la soudure se fera plus étroite entre Haut et Bas pays.

AR SKOL VREZONEK

Gant ABOEZEN

L'ENSEIGNEMENT BRETON

1. Ret eo gwelout er brezoneg, ne deo ket hepken eun danvez da veza kelennet hogen ivez eur benvez da rei kelennadurez.

2. Eun dra ken ret all eo chom hep strisaat kelennadurez ar brezoneg en eur virout anezi evit ar vrezonegerien hag evit Breiz-Izel.

3. Ar pezh a zo gouennet da genta holl gant difennourien ar brezoneg er skol eo ma vo desket d'an holl vrezonegerien vihan da lenn ha da skriva o yez. Hogen zoken e Breiz-Izel emañ kemmesket ar vrezonegerien gant an nannvrezonegerien. Ret eo eta ma vo merket piz m'o devezo gwir d'ar gelennadurez diazez-se an holl vrezonegerien a zo e Breiz pe er-maez eus Breiz.

4. Evit pezh a sell ouz nannvrezonegerien Vreiz, e seblant dereat-tre e ve ar brezoneg ar yez kenta a studilint en diavez eus yez o c'havell.

A. — Kelennadurez ar Brezoneg

5. Er skollou Izel, lennadurion, skritur, skrivadennoù, danevelladurion, displegadurion, ha kentellou yezadur a vezo a-walc'h da rei an anaoudegezh kenta a c'heller hetl kavout en eun den eus hon amzer eus yez lennek e vro.

6. Er skollou-etre, lenn ha studia skridou krenn-vrezonek ha keñveria etreso ar rannyezou a rolo tro da ledanaat kals studi ar brezoneg.

1. Il est essentiel de ne pas considérer la langue bretonne comme matière d'enseignement seulement, mais aussi comme langue véhiculaire de l'enseignement.

2. Il est aussi essentiel de ne pas limiter son enseignement aux bretonnants et à la Basse-Bretagne.

3. L'exigence de base des partisans du Breton à l'école est qu'il soit appris à lire et à écrire leur langue à tous les petits bretonnants. Mais, même en Basse-Bretagne, bretonnants et non-bretonnants sont mêlés. Il est donc nécessaire de spécifier que tous les bretonnants de Bretagne et de l'extérieur auront droit à cet enseignement minimum.

4. Quant aux non-bretonnants de Bretagne, il apparaît tout naturel que la première langue qu'ils étudieront, en dehors de leur langue maternelle, soit la langue bretonne.

A. — ENSEIGNEMENT DU BRETON

5. Au premier degré, lecture, écriture, dictées, narrations, leçons de textes et de grammaire, suffiront à donner la connaissance élémentaire de la langue écrite qu'il est souhaitable de trouver chez un être normal à notre époque.

6. Au second degré, la lecture et l'étude de textes moyens-bretons, les comparaisons dialectales doivent fournir la base d'études plus poussées de la langue bretonne.

Cet ouvrage est la propriété
de la Section de Brest du
Mouvement pour l'Organisation
de la Bretagne.
Prenez en soin ;
Après vous, d'autres encore
en auront besoin.

7. Adal ar skol-etre e vo gallet soñjal e studi ar c'hembraeg, da nebeuta studi kembraeg an amzer vremañ, da glokaat ar roll studiou a c'hello dont da veza danvez ar skol getiek.

8. Er skollou uhel e vo gallet staga gant studi ar c'hembraeg krenn, ar c'herneveg, ar gouezeleg bremañ, krenn ha koz. Evel-just kenezadur ar yezou keltiek a zo eun dra ret, er skollou uhel da nebeuta.

9. Ne deo ket eun dra erbedet kas er-maez eus roll studiou ar Vretoned nikun eus ar yezou, koz pe a-vremañ, a vez desket d'ezo er skollou a zarempredont hizio, hogen ret eo rei al lec'h kenta, e kement a sell ouz ar vrezonegerien, eul lec'h kevatal, evit an nannvrezonegerien, da studi ar brezoneg.

B. — Ar Brezoneg benveg ar gelennadurez

10. Ret eo da genta-holl goulenn ma vo ar brezoneg benveg ar gelennadurez roet d'ar vrezonegerien vihan, adal ar skol-vamm hag ar skol izel. Ra vo desket d'ezo ar galleg evel eur yez veo m'eo talvoudus-tre d'ezo hec'h anaout. Arabat ober gant ar galleg avat da zeski d'ar vrezonegerien vihan diazez an niveronez, ar jedonez, skiantou an natur hag all, a zegemerint kalz aesoc'h hag eunoc'h e yez o c'havell.

11. Ne die ket ar brezoneg paouez da veza benveg ar gelennadurez evit ar vrezonegerien, adal ma kredo da renerien ar Gelennadurez e oar ar skoldi galleg a-walc'h evit beza skolliet e galleg. Ret eo e chomfe ar brezoneg benveg ar gelennadurez en holl skollou izel, uhel pe etre war an hevelep derez ha yez ar vro e n'eus forz pe vro en amzer vremañ.

K. — Dibab ar gelennerien

12. Evit ar skollou izel eo aes a-walc'h ar gudenn da zibuna dre m'eo niverus-tre c'hoaz, hizio an deiz, ar vrezonegerien. Diaesoc'h e vo, e-pad eur pennad, dilienn ar gelennerien evit ar skollou-etre. Ne deo ket ken mall dibuna ar gudenn evit pezh a sell ouz ar skollou uhel.

7. Dès le second degré il sera possible d'envisager l'étude du gallois, au moins moderne, comme appoint à ce qui deviendra les humanités celtiques.

8. L'enseignement supérieur y pourra joindre le moyen gallois, l'irlandais moderne, le moyen irlandais, le cornique.

9. Il n'est pas du tout indiqué qu'il faille exclure quelque langue que ce soit, ancienne ou moderne, du cycle d'études des Bretons, mais de donner, soit la première place, quand il s'agit des bretonnants, soit une place égale, quand il s'agit des francisants, à la langue bretonne.

B. — LE BRETON LANGUE VEHICULAIRE DE L'ENSEIGNEMENT

10. Cette exigence doit être posée immédiatement dans le cas des petits bretonnants, à l'école maternelle et à l'école primaire. Qu'on leur enseigne le français comme une langue vivante, dont la connaissance leur est très utile, mais qu'on ne se serve pas de cette langue pour inculquer les connaissances élémentaires d'arithmétique, de leçons de choses et autres, qui doivent être enseignées en breton.

11. Le breton ne doit pas cesser d'être la langue véhiculaire de l'enseignement, dès qu'on estimera les connaissances en français des élèves suffisantes pour recevoir leur enseignement en cette langue. Il faut que le breton demeure langue d'enseignement à tous les degrés, au même titre que n'importe quelle langue moderne dans n'importe quel autre pays.

C. — FORMATION DES MAITRES

12. Pour le premier degré, c'est relativement facile, le nombre des bretonnants étant encore très grand. La difficulté sera plus grande pendant un certain délai, dans l'enseignement du second degré. La solution est beaucoup moins urgente quand il s'agit de l'enseignement supérieur.

13. Ar Gelennadurez diazez a zo evel-just al lodenn benna er savadur nevez a zo ret da Vreiz, evel m'eo ar sichenn ar pep reta evit ar savadurioù ne dint ket kestell el loar. Enka ar brezoneg en eur gador-gelenn Skol-Veur, evel ma ra Stad Bro-C'hall hizio an deiz c'hoaz, a zo ober d'ezañ evel ma ve hepken, nann eur yez veo a vremañ, hogen eun trefod pe eun dra dibaot, mat hepken da denna evez an hendraourien.

(Roazon, 30-7-41).

13. L'enseignement de base est la partie essentielle de l'édifice nouveau comme d'ailleurs dans tout édifice construit ailleurs que dans la lune. Reléguer le breton dans une chaire de faculté, comme le fait encore l'Etat français, c'est le traiter non en langue moderne vivante, mais en patois ou en curiosité archéologique.

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez en soin ; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

PROJET DE DIRECTION GÉNÉRALE DES ARTS DE LA PROVINCE DE BRETAGNE

Par R. Y. CRESTON

Cette direction grouperait sous son autorité, assurée par un Directeur général, les services suivants :

I. — Direction de l'Enseignement des arts :

a) Service de l'enseignement des Arts;
b) Service de l'enseignement de la Musique;

c) Direction du Conservatoire National de Musique;

d) Direction de l'Artisanat d'Art.

II. — Service de la Corporation des Artistes :

a) Service de la Corporation (droits, droits d'auteur);

b) Service des Marchés, missions et commandes;

c) Service Social (assurances, retraites, secours);

d) Service Social des Artisans d'Art (prêts, matériel, coopérative d'achat et de ventes).

III. — Direction des Musées d'Art et Sciences, etc., de Bretagne.

IV. — Direction des Monuments nationaux, des sites et paysages.

V. — Direction des Fêtes :

a) Direction des Fêtes;

b) Direction du service des vacances et plaisirs populaires;

c) Service des Théâtres et salles de spectacles.

VI. — Service de la Mode nationale et des Arts populaires (rattaché à la Direction de l'Artisanat d'Art).

VII. — Service de la propagande par les Arts, rattaché à la Direction générale des Arts et en liaison permanente avec la Direction générale de la Propagande, dépendant elle-même directement du Gouvernement de la Province.

PROJET DE STATUT DES ARTISTES BRETONS

Par R. Y. CRESTON

PRINCIPES. — Il ne faut plus que l'artiste vive misérablement de son art, comme cela est trop souvent le cas.

L'art étant une des richesses de la nation, il est normal que l'artiste, comme tous les autres producteurs de richesses, puisse vivre de son travail.

§ Il ne faut plus que l'artiste soit exploité, ainsi que cela s'est trop souvent produit, par des spéculateurs.

§ Il ne faut plus que l'artiste meure de faim devant des œuvres qui sont parfois des œuvres de génie, qui font l'honneur et la gloire de son pays.

Trop souvent après sa mort, ses œuvres qui n'ont pu lui apporter le bien-être qui lui est dû comme à tous les membres travailleurs et créateurs du pays, atteignent à des sommes considérables pour le plus grand bénéfice des spéculateurs.

Le pays qu'il honore par son talent a des devoirs envers lui.

Dans la Bretagne de demain, l'artiste doit avoir sa place au soleil. Il doit pouvoir vivre décemment de son art. Il doit pouvoir avoir toute la sérénité nécessaire pour créer ses œuvres.

§ Il faut que désormais appartienne au Passé le temps où l'artiste était obligé de se livrer à des besognes plus lucratives que la création de ses œuvres, ou bien de faire des concessions au goût du client, concessions qui étaient trop souvent un reniement de sa propre pensée, mais reniement qui lui permettait de « tenir ».

§ Comment arriver à donner à l'artiste le moyen de vivre décemment de son art, le moyen d'exercer librement cet art, de créer ses œuvres en toute indépendance d'esprit ?

Il ne peut être question, pour assurer la « matérielle » à l'artiste, d'en faire un fonctionnaire, de réserver à une certaine forme d'art « officiel » et à ses représentants le privilège de recevoir les commandes du gouvernement.

Ni privilèges, ni art « officiel ».

§ Nous pensons que par la formation intellectuelle que l'artiste breton aura reçue, celui-ci sera plus apte à s'exprimer, non seulement dans sa technique particulière : peinture, gravure, sculpture, mais aussi, comme cela a été le cas pour de grands artistes comme Michel Ange et tant d'autres, avec bien d'autres moyens d'expression.

Nous voulons que l'artiste soit « complet » ; qu'il ne se renferme pas dans sa tour d'ivoire, qui bien trop souvent n'est qu'un rempart d'ignorance.

Sans doute, malgré la formation intellectuelle reçue, n'y aura-t-il pas que des « hommes supérieurs ». La formation ne suffit pas : il faut y ajouter le génie. Et le génie n'est pas distribué à tous. Mais malgré cela, l'artiste aura à sa disposition plus d'armes pour se défendre qu'il n'en avait autrefois. A lui de savoir s'en servir.

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez en soin ; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

Cependant d'autres mesures doivent venir augmenter ces « chances » qui auront été données à l'artiste.

§ L'esprit d'équipe que l'artiste aura acquis durant ses années d'études, l'orientera sûrement vers la conception du groupement qui a fait tant défaut aux artistes jusqu'à maintenant.

Mais cette conception de « groupement » n'aura rien à voir avec l'esprit qui règne dans les sociétés d'artistes, dont le but final est de créer un « salon » de plus. L'art n'a rien à gagner à de telles conceptions.

Le groupement tel que nous l'entendons devra avoir l'esprit d'équipe, l'esprit d'atelier qui a présidé aux grandes œuvres des constructeurs de cathédrales.

L'individualité de chacun n'a rien à y perdre.

1° Les artistes devront *obligatoirement* se grouper selon leurs *affinités*, leurs *goûts*, leurs *tendances* en autant de groupements qu'il sera nécessaire. Chaque groupement sera la *cellule* vivante, la cellule organique au sein de laquelle se créeront les *collaborations* fructueuses et se révélera la personnalité de chacun.

Un esprit de *Fraternité*, de *Confiance*, d'*Entr'aide* devra y régner.

2° Les Présidents de chaque groupement formeront le *Conseil des Arts*, organisme corporatif qui aura en mains la défense des droits des artistes et le fonctionnement des divers services indiqués ci-après.

3° Il sera créé un comité central dit *Comité des Commandes et Marchés*.

Ce comité sera composé d'amateurs d'art et d'artistes pris au sein des divers groupements, désignés par leurs camarades et dont le temps d'activité ne devra pas dépasser deux années. Ils pourront être réélus à ce poste.

Ce comité se réunira autant de fois qu'il sera nécessaire. Les membres, non artistes, c'est-à-dire les amateurs d'art, n'auront pas voix délibérative, mais seulement consultative.

Le comité sera présidé par un représentant de la *Direction des Arts* en Bretagne.

A) Aucune commande ne devra être passée par l'organisme de gouvernement, par les villes et grandes organisations du pays sans passer par le *Comité central des Commandes et Marchés*.

B) Aucune commande ou achat de l'organisme de gouvernement ne pourra être passée à des artistes étrangers au pays sans l'approbation du *Comité central des Commandes et Marchés*.

Un pourcentage d'achats d'œuvres d'artistes étrangers destinées aux musées de Bretagne devra être établi chaque année par le Comité.

C) Le *Comité central des Commandes et Marchés* sera en relations constantes avec les organismes suivants : Conservation des monuments historiques, Direction des musées, Fabrique de céramique, Comité central des fêtes, Imprimeries d'art, Sociétés théâtrales, cinématographiques, Postes de radio, Sociétés culturelles populaires, Service de propagande et des expositions, Centre de recherches scientifiques, Chambres de commerce, villes, etc., dont il centralisera les commandes et demandes de collaboration, qu'il transmettra aux divers groupements d'artistes.

D) Des projets et maquettes pourront être demandés aux artistes par le Comité. Les artistes à qui des maquettes auront été demandées seront défrayés de leurs frais selon un barème à fixer.

Le Comité pourra avoir la qualité de choisir les maquettes et de passer les commandes après entente avec les organismes qui auront proposé un travail.

Il aura également qualité pour régler tous différents qui pourraient surgir entre les artistes et leurs clients.

Le Comité désignera chaque année, après entente avec l'organisme de propagande du gouvernement, le ou les artistes qui seront chargés de mission en Bretagne, soit à l'étranger.

4° Il sera créé un *Comité permanent de Propagande et des Expositions*.

Ce Comité aura pour tâche de dresser chaque année un plan des expositions et manifestations artistiques. Il sera relié en permanence avec l'organisme gouvernemental de propagande.

Ce Comité dirigera et contrôlera les galeries d'exposition. Les galeries privées seront placées sous son contrôle. Des vendeurs spécialement formés seront chargés de la vente des œuvres des artistes dans les galeries. Ils seront appointés par les fonds venant du budget des arts.

Les pourcentages sur les ventes seront versés au fonds d'entr'aide mutuelle des artistes.

Il en sera de même pour tous les bénéfices revenant des fêtes, manifestations ou donations qui pourront être faites au fonds d'entr'aide des artistes.

Le fonds d'entr'aide aura pour but de venir en aide sous la forme d'assistance matérielle aux artistes dans le besoin.

L'assistance médicale, des rentes-retraites, une maison de retraite, des stations de repos seront créées.

5° Des « auberges des arts » seront créées, où les artistes bretons pourront séjourner et où le pourront aussi, sous condition de réciprocité, des artistes étrangers.

6° Des tarifs spéciaux, analogues à ceux consentis à d'autres corporations, seront appliqués sur les transports et dans les hôtels aux artistes en déplacement professionnel.

7. Les groupements d'artistes auront un atelier pour la production de tous les matériaux nécessaires à l'exercice de leur profession : couleurs, toiles, etc.

BUDGET. — Le budget des groupements d'artistes sera assuré :

1° Pour un tiers par le budget des arts.

2° Pour deux tiers par le produit des pourcentages sur les ventes et sur les diverses manifestations, ainsi que par les dons qui pourront être faits au Comité des commandes et marchés.

N. B. — Un conseil juridique sera chargé d'établir pour le compte des artistes tous contrats de collaboration nécessaires.

(Paris, décembre 1940).

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez en soin ; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS EN BRETAGNE

Par R. Y. CRESTON

L'enseignement des Arts en Bretagne. — 1° L'enseignement des Arts en Bretagne n'est qu'un succédané de celui de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

2° Déjà mauvais comme principes et comme moyens, à Paris, cet enseignement est aussi néfaste pour la formation de nos artistes que peut l'être celui du français pour les bretonnants.

Formation intellectuelle des Artistes. — La formation intellectuelle des Artistes, selon la formule de l'Ecole est inexistant. Et la formation technique des élèves (chimie des couleurs, etc...) l'est tout autant.

En Bretagne, le rôle de cet enseignement est particulièrement pernicieux. Il agit très souvent sur des caractères nettement exprimés et peu à peu, les façonne et leur fait abandonner toutes les qualités raciales qu'ils contenaient.

La matière pittoresque de Bretagne. — Pour « faire plus breton », trop d'artistes se sont crus obligés d'exploiter la « matière pittoresque » de Bretagne. Ils se sont servis de poncifs bretons : costumes, pardons, voiles des ports, etc..., exactement comme trop de « littérateurs » bretons, se servaient, dans le même temps des poncifs littéraires, tels que l'ajonc d'or, mer glauque, clochers à jour, chemins creux, etc... Or, leurs œuvres n'en furent pas plus bretonnes pour cela. Elles ont manqué d'âme et d'esprit breton.

Les sources d'inspiration. — Ils auraient cependant pu trouver, dans tout le merveilleux passé de la Bretagne, dans le trésor de la littérature celtique, dans celui de notre musique, s'ils avaient été moins gangrenés par l'enseignement officiel et centralisateur, un fonds d'inspiration d'une incomparable richesse.

L'exemple de la Finlande. — A ce propos, lorsqu'on regarde l'ensemble des œuvres d'artistes d'un petit pays comme la Finlande, par exemple, on mesure mieux l'immensité du désert qu'est l'aire, fort réduite, d'inspiration de nos artistes. La grande majorité de nos artistes manque à peu près totalement (nous nous en sommes rendu compte lors des concours pour la décoration du Pavillon de Bretagne en 1937) de formation intellectuelle générale et de formation intellectuelle bretonne et celtique. Nous devons demander à nos artistes d'être autre chose que des manieurs de pinceaux, de ciseaux, de gouge ou de règle plate.

Responsabilité des Artistes dans la Renaissance bretonne. — Ils ont, dans la Renaissance de la Bretagne, un rôle de premier plan à jouer. Ils ont, devant la communauté du Peuple breton, une responsabilité à assurer. Dans notre projet d'organisation de la profession artistique en Bretagne, prolongement et aboutissement de la formation de nos artistes, prévu les moyens propres à leur assurer le pain et l'indépendance nécessaire à la création de leurs œuvres.

UNE ECOLE DES BEAUX-ARTS EN BRETAGNE

A) La rivalité et la dualité des Ecoles des Beaux-Arts de Nantes et de Rennes doit cesser.

B) Il est, de plus, nécessaire d'organiser sur des bases pratiques, répondant à des nécessités d'ordre national et social, les divers cours et les diverses écoles de dessin ou d'enseignement des Arts en Bretagne.

C) Il ne devrait y avoir qu'une seule et unique Ecole supérieure des Beaux-Arts en Bretagne.

D) Si celles de Nantes et de Rennes étaient, au pis aller, conservées, elles ne devraient être que des écoles préparatoires à cette Ecole supérieure qui devrait être créée en plein centre du pays bretonnant, à Quimper, par exemple.

E) L'étude de la constitution ou de la réorganisation de ces écoles préparatoires, ainsi que celle de l'enseignement ou de l'initiation aux Arts dans les divers degrés de l'enseignement, a fait l'objet d'un travail de notre camarade Péron, spécialisé dans ces questions. Ce travail, qui est en sa possession, ne pourra nous être connu que lorsque notre camarade pourra revenir de sa captivité en Allemagne.

AVANT-PROJET D'UN PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT POUR UNE ECOLE SUPERIEURE DES ARTS EN BRETAGNE

Durée des études : Quatre ans
Examen d'entrée

1^{re} ANNÉE

Elle serait surtout consacrée à l'étude :

A) De la Langue bretonne.

B) De l'Histoire de Bretagne.

C) Des Littératures bretonne et celtique.

D) Du Dessin linéaire.

E) Des Volumes, selon le système type des Ecoles de Zakopane.

F) Dessin artistique libre.

G) Croquis de mouvements.

H) Excursions d'études, visites des monuments et des œuvres du passé artistique breton.

2^e ANNÉE

A) Continuation de l'étude de la Langue bretonne.

B) Continuation de l'étude des Littératures bretonne et celtique.

C) Etude de la Civilisation celtique.

D) Etude d'Anatomie.

E) Principes d'Anthropologie et de Psychologie.

F) Initiation à la Musique.

G) Histoire de l'Art breton.

H) Dessin et peinture en noir et en camaïeu, sujets libres.

I) Chimie des couleurs.

J) Etude des diverses techniques : fresques, gouache, aquarelle, peinture, bois, pierre, bronze, céramique, etc...

K) Modelage et continuation de l'étude des volumes dans la nature.

L) Conférences-promenades. Critique et auto-critique des œuvres d'élèves par le conducteur d'études (nous ne disons pas le professeur) et par les élèves eux-mêmes.

3^e ANNÉE

A) Continuation de l'étude de la Langue bretonne.

B) Histoire générale de l'Art. Etudes comparatives des divers arts et de l'Art breton.

C) Etude du Folklore breton et celtique.

D) Principes d'archéologie et de pré-histoire.

E) Etudes communes en atelier (peinture, sculpture, architecture, gravure, etc...)

F) Premières compositions.

G) Rédactions sur sujets librement choisis et conférences faites par les élèves.

H) Conférences-promenades. Critique et auto-critique des œuvres.

4^e ANNÉE (divisée en 2 parties)

1^{re} Partie : Fin des études à l'école

A) Compositions individuelles.

B) Compositions communes.

C) Rédaction et conférences par les élèves sur des sujets fixés.

2^e Partie :

Dispersion des élèves dans des ateliers à créer dans divers lieux de Bretagne. Exemple : pour les sculpteurs : les carrières de Kersanton, le Mont Saint-Ronan, etc...

A) Compositions de concours : 1^{re} Individuelles; 2^e Communes.

B) Sélection des élèves.

Après ce séjour à l'école et dans les ateliers, les élèves dont les principales qualités raciales auraient été nettement

dégagées et confirmées par la solide formation intellectuelle bretonne qu'ils auraient reçue, seraient envoyés (les plus qualifiés d'entre eux) dans divers pays d'Europe, Espagne, Allemagne, Italie, Paris, Finlande, Hollande ou Belgique, pour y parfaire leurs connaissances, sans que l'on puisse, alors, craindre qu'ils puissent perdre leur personnalité propre et leurs caractères raciaux.

De cette confrontation de leur conception artistique particulière et foncièrement bretonne avec les conceptions artistiques étrangères anciennes ou modernes, ils ne pourraient que tirer profit; ils élargiraient leur aire d'inspiration sans cesser d'être eux-mêmes.

Contrairement au principe qui a toujours présidé jusqu'ici à la formation des artistes, nous voulons moins créer chaque année des multitudes de peintres ou de sculpteurs, moins fabriquer des « marchands de navets » et des « tailleurs de cailloux » que quelques individualités marquantes qui feront honneur à leur race et à leur pays en exprimant leurs sentiments et leurs caractères et serviront mieux ainsi la cause de la culture celtique, et, par extension, celle de la Culture européenne.

POUR UNE ARCHITECTURE BRETONNE

Par MORVAN MARCHAL

Nécessité d'une Architecture bretonne Historique

La nécessité de donner un caractère breton aux édifices construits sur notre sol n'est apparue qu'assez tard. Le mouvement romantique du XIX^e siècle, représenté au sein de l'école française par Viollet-le-Duc et les néo-gothiques, fut en effet un échec. L'académisme classique de l'école française d'architecture en sortit intact, et prolongea donc son existence jusqu'à la période suivant immédiatement la guerre de 1914-1918.

C'est dire que tant pour l'architecture officielle que pour l'enseignement de cet art, il ne se produisit point au milieu du siècle dernier, un mouvement de retour vers l'art breton national et populaire, parallèle au mouvement grandissant qui portait la littérature, la musique, voir la peinture et la sculpture à s'imprégner de plus en plus du patrimoine culturel breton, resté à peu près intact dans le peuple.

Il est bon de remarquer qu'en cela, l'architecture bretonne présente un certain retard par rapport aux autres disciplines architecturales européennes. Le grand mouvement, qui aux alentours de 1840, porta les peuples européens, par exemple finnois, magyar ou tchèque, à se pencher sur leurs arts populaires et à tenter d'en extraire les normes d'une architecture

nationale, n'eut son contre-coup en Bretagne qu'à une époque beaucoup plus récente. La raison en est à l'indéniable prestige qu'eut, jusqu'à ces dernières décades, la grande tradition classique et académique française, toujours vivante au théâtre, et qui ne devait succomber, sur le terrain architectural, que devant les impératifs catégoriques de la nouvelle civilisation mécaniste et des nouveaux matériaux, fer et béton armé, propres à la construction.

La Bretagne ne s'engagea donc dans la voie d'une architecture bretonne qu'au déclin, fort tardif, d'un académisme épuisé, et incapable d'assimiler les nouvelles méthodes constructives. Cependant, dès la seconde moitié du XIX^e siècle, quelques précurseurs, sans d'ailleurs s'affranchir totalement des concepts académiques, tentèrent, non d'exprimer un art breton moderne de construire, ce qui, à l'époque, eut été de toute façon un anachronisme, mais de réaliser d'heureux pastiches, inspirés de l'art breton populaire du passé. Il est impossible de ne pas citer quelques agréables églises de l'architecte Regnault, en pays rennais, comme *Acigné*, les clochers des *Iffs* et de *Gosné*, ainsi qu'à Rennes même, de fort habiles hôtels particuliers de l'excellent artiste que fut *Jobbé-Duval*, inspirés de la Renaissance bretonne, telle la « Nouvelle maison de la Croisille, *Ti Nevez Croguen*, rue de Fougères.

Nécessité d'une Architecture bretonne Les contemporains

La période qui va de 1919 à 1925 vit le déclin rapide et la mise en sommeil de l'art classique, en France. Elle vit également en Bretagne, un effort puissant et hardi de quelques chefs de file pour doter notre pays d'un art breton dans le domaine de l'architecture.

Ce qui distingue l'effort des maîtres d'œuvre de cette période des tentatives essayées par les précurseurs du précédent siècle, c'est que, loin de chercher le caractère breton qu'ils veulent donner à leurs édifices dans le pastiche du passé populaire breton, ils entendent exprimer de façon très moderne, très actuelle la nécessité architecturale bretonne. C'est en utilisant raisonnablement les possibilités nouvelles en s'écartant judicieusement tant de la copie du passé que de tout a priori technique, que les architectes de ce temps cherchent, et trouvent, l'architecture bretonne d'aujourd'hui. Ainsi, le béton armé y aura sa place, son expression propre, en tant que matériau commode pour travailler à la flexion sans cependant, par pur irrationalisme de mode, détrôner la pierre, éternelle matière des édifices bretons, dans les parties soumises aux efforts de compression.

Non contents d'équilibrer ainsi avec sagesse, dans le domaine technique, les acquisitions nouvelles avec la tradition, les nouveaux constructeurs bretons eurent pour la première fois l'immense mérite de se pencher sur le considérable héritage de l'art décoratif breton populaire. Cet art, évidemment mineur, trouve ses exemples les plus caractéristiques dans le meuble et la broderie.

L'école bretonne d'après 1919, ou mieux ses chefs de file, surent non seulement recueillir ces motifs, les analyser, en dégager l'esprit, mais encore en exprimer l'essence et les adapter au grand art, à l'architecture monumentale.

Il est difficile parmi des contemporains, de citer. Cependant, on ne peut pas ne pas nommer, en pays Guérandais, Datessen et Grave, ni en pays malouin, Yves Hémar, dont certaines villas offrent un caractère breton et actuel d'une rare puissance. A Rennes Charles Couasnon père sut maintenir la grande tradition, vieille de dix siècles, de la charpente décorative et des effets de toiture. Enfin le chef de notre école d'architecture bretonne, G.-R. Lefort, a réalisé les premiers grands ensembles d'art architectural breton, tels que l'aménagement de la grande place de Guingamp, le grand séminaire de Saint-Brieuc, la gare de Dinan. A leur suite c'est toute une nouvelle génération — l'actuelle — qui entend, en grande partie, construire breton en Bretagne.

Conditions d'une architecture bretonne

Il est impossible, en quelques lignes, d'exposer une théorie de l'art architectural breton, ouvrage qui cependant devra bien être fait un jour. Cependant, il est quelques principes directeurs qui forment les conditions indispensables de toute réalisation constructive d'esprit breton.

Le premier impératif, et celui qui domine l'ensemble du problème, est celui du climat. Les pluies longues et la température généralement douce des pays d'ouest indiquent, en autres choses, la quasi-nécessité du toit, à pentes assez accusées. Cette nécessité amène l'art breton à affectionner les effets de silhouette, ce qui présume fréquemment une certaine richesse dans les compositions de charpente et les couvertures. La puissance du vent, notamment sur les côtes, implique les pignons maçonnés en saillie des toitures, si fréquents et si caractéristiques. L'habitat breton prend au climat de la péninsule ses premiers éléments constructifs, devenant aisément thèmes à décoration.

La seconde condition d'un art breton de bâtir est toute dans l'emploi des ma-

ériaux fournis par le sol breton. La pierre, granite, schiste et grès, l'ardoise, sauf au sud de la Loire, sont la matière même, millénairement employée, de l'œuvre bretonne. Leur emploi implique immédiatement un certain nombre de proportions, un certain nombre d'effets décoratifs, comme le réseau des joints sur les maçonneries, ou les jeux de lucarnes d'ardoises, dont l'emploi est constant à travers toute l'histoire de l'art breton, quel que soit le style de l'époque. L'usage de ces matériaux traditionnels est donc presque à lui seul un gage certain du « faire » breton. Non d'ailleurs qu'il faille repousser les techniques modernes, notamment le béton armé. Mais réduit à son seul rôle essentiel en Bretagne, pays riche en pierre, c'est-à-dire aux parties soumises à la flexion, il accroîtra les possibilités d'expression de l'art breton sans lui enlever son caractère comme il ne manquerait pas de le faire s'il était employé inconsidérément, en remplacement des matériaux strictement bretons, par exemple.

La troisième condition d'une architecture bretonne est d'essence plus subtile. L'adaptation au climat, l'emploi des matériaux bretons peuvent présumer une architecture bretonne. Ils ne peuvent cependant la définir. C'est qu'en dehors du rationalisme constructif ou décoratif qu'ils déterminent, il existe un goût breton, une dilection particulière pour certaines formes, certaines proportions, certains éléments de décoration dont l'origine est fort lointaine, et dont l'effet notamment en art populaire, se fait sentir à travers toutes les époques.

Ainsi l'éloignement formel qu'eut la décoration bretonne pour le naturalisme, la sobriété de ses effets de couleur sont deux constantes d'une valeur absolument actuelle pour qui veut composer breton. Une certaine stylisation linéaire dans l'ornement architectural, la recherche très étudiée de la silhouette seront la conséquence immédiate de cet acquit traditionnel.

Il ne peut donc y avoir, en ce dernier point, d'art architectural breton sans la connaissance sérieuse, non seulement des tendances décoratives, mais encore des rapports de proportions très particuliers qui, à travers l'évolution infiniment variée des styles et des époques, restent sensiblement permanents en Bretagne.

Conséquences. Organismes à instituer

De ce qui précède, il résulte que le travail le plus urgent à accomplir serait, non point la codification de l'art architectural breton, car sa variété dans l'espace et dans le temps le rend aussi peu propre, au contraire de l'art classique, à réduire en formules que possible, mais bien la mise au point de sa théorie.

Celle-ci, une fois déterminée les conditions imposées par le climat et le matériau, présume une œuvre très vaste d'analyse portant sur les monuments du passé breton, particulièrement d'art populaire. Elle implique ensuite une vivante synthèse de ces éléments de technique ou de décor dans le programme constructif propre à notre époque. Une œuvre comme celle-là, susceptible de donner aux maîtres d'œuvre bretons de demain les éléments de connaissance architecturale bretonne que l'enseignement d'aujourd'hui ne peut leur dispenser, est particulièrement réalisable dans les circonstances présentes. Les incontestables progrès réalisés depuis quelques années dans l'étude rationnelle et la méthodologie des arts et civilisations populaires, le goût de la recherche scientifique, en pareil domaine, qui intéresse de plus en plus de Bretons, rend la période actuelle particulièrement favorable à un tel travail.

Mais, en l'absence d'une pareille « Somme » de l'art breton, qui devrait d'ailleurs être complétée, auprès chaque centre breton d'enseignement de l'art, par des musées ou des collections d'art breton populaire, il n'est pas impossible de réaliser dès à présent un minimum d'institutions propres à « défendre et à

Illustrer » l'architecture bretonne d'aujourd'hui.

Il est ainsi profondément souhaitable que se constitue un « Comité de documentation artistique et technique bretonne ». Un tel comité, composé à la fois de maîtres d'œuvre ayant incontestablement fait œuvre bretonne, de techniciens rompus à l'emploi des matériaux bretons, et de savants, spécialisés dans l'étude scientifique de l'art et de la civilisation populaire bretonne aurait un rôle primordial de conseil.

Il serait l'organisme où l'architecte breton, voulant construire breton, trouverait la documentation nécessaire pour étayer ses concepts, imaginer en fonction de l'art breton, décorer suivant les normes bretonnes, bâtir enfin, avec une connaissance parfaite des ressources constructives du pays. Un pareil comité se garderait évidemment d'attenter à la liberté de composition de l'artiste, ou de favoriser la paresse de l'incapable, en lui imposant un quelconque catalogue ou recueil de projets tout composés. Par contre, il apporterait à tout constructeur venant le consulter l'appui de son expérience, et de sa connaissance de notre art national.

En revanche, il est nécessaire que se constitue également une « Commission de défense de l'architecture bretonne ». Cette commission serait constituée par des architectes et urbanistes bretons éprouvés, ayant fait œuvre bretonne, par des artistes, notamment peintres, et des archéologues compétents. Son rôle serait essentiellement de mettre tout en œuvre pour empêcher des constructeurs incompetents ou ignares de défigurer le pays par des bâtisses en absolue inharmonie avec lui. Sans rappeler ce que de mo-

dernes vandales ont pu faire de certains paysages bretons, comme Ploumanac'h, il faut se rendre compte du danger journalier que font courir au visage de notre pays certains maçons maladroits, certains cimentiers de campagne, importés d'Italie. Si l'ignorance était l'excuse de ces erreurs passées, l'existence du « Comité de documentation bretonne » proposé ci-dessus les rendrait impardonnables.

En conséquence, la « Commission de défense de l'architecture bretonne » devrait être tenue au courant, de façon obligatoire, de tout projet de construction un peu important destiné à être réalisé dans un site breton, ou au sein d'un ensemble d'architecture bretonne existant ancien ou moderne.

Statuant sur le projet, elle aurait le pouvoir de formuler un vœu, vœu tenant à l'acceptation ou au rejet de l'autorisation de construire. Ce vœu serait transmis aux organismes municipaux ou préfectoraux bretons qui délivrent ces autorisations, et particulièrement aux commissions préfectorales compétentes de protection des sites et monuments historiques, par nature habilités à prendre en considération des avis de telle sorte.

Cette double organisation, en attendant que soient au point les ouvrages théoriques d'art breton nécessaires, et que soit réalisé, en nos écoles d'art, l'indispensable enseignement de la « matière de Bretagne » suffirait, d'une part, à protéger la beauté bretonne, d'autre part à fournir l'appui culturel nécessaire aux bons maîtres d'œuvres d'aujourd'hui, qui veulent être un consciencieux maillon de la longue chaîne d'artistes originaux, pères, à travers les âges, de la parure monumentale de notre patrie.

DES ARTS POPULAIRES ET INDUSTRIELS

Par Stany GAUTIER

Les productions artistiques populaires peuvent se diviser en deux catégories :

1° Celles qui par la variété de leur exécution, le goût et la variété de leur ornementation affirmeront nettement le caractère breton.

Ces œuvres continuent dans l'évolution moderne et en s'adaptant aux exigences du confort, les principes instinctifs et purs qui ont toujours guidés les créateurs bretons anciens.

2° Celles qui ne s'inspirant que de très loin des œuvres types d'autrefois s'ingénient par la multitude des détails accumulés, par des formes bapales et veules et par une fausse naïveté à vouloir prendre une place prépondérante, œuvres auxquelles notre dédain a donné l'étiquette de « bretonneries ».

C'est du « faux breton » que nous devons condamner sévèrement.

La méconnaissance par le public des œuvres maîtresses de l'art breton, la décadence générale du goût en France, ont malheureusement favorisé le développement de cette deuxième catégorie.

Ces deux divisions tracent notre programme :

D'un côté nous devons favoriser par tous les moyens les productions d'œuvres originales à grand caractère celtique.

De l'autre nous devons combattre pour restreindre le plus possible la production des « bretonneries », orienter cette fautive fabrication vers un sens plus conforme au vrai caractère breton et enfin former le goût du public.

Avant toute chose il est logique que soit fixée l'armature (composée d'objets de forme et de décor purs) sur laquelle pourront s'appuyer les créateurs et les compositeurs.

Il ne s'agit pas, bien entendu, de copier servilement les modèles anciens, mais de s'en inspirer, surtout au point de vue de la distribution du décor et de l'esprit de l'ornementation.

Certes nous devons suivre l'évolution du progrès dans le sens du confort et du bien-être, la conformation de nos habitations, la distribution des pièces, les conditions nouvelles créées par les applications multiples de l'électricité réalisent les thèmes d'un programme nouveau mais auquel justement nous devons adapter des œuvres répondant à cette double exigence :

a) Etre foncièrement bretonnes de caractère.

b) Se conformer aux conditions modernes de la vie.

Le problème est difficile à résoudre, mais quelle magnifique perspective de recherches et de trouvailles ne réserve-t-il pas à nos dessinateurs et à nos décorateurs.

La commission des arts populaires doit s'employer à réaliser au mieux de l'intérêt général les données que nous venons d'exposer; organe de l'Institut Celtique elle doit être en mesure de conseiller, d'orienter et de guider les créateurs de modèles et aussi de diffuser et de répandre les belles productions.

Pour répondre à ce double but nous

proposons les deux organisations suivantes :

1- *Inventaire des productions anciennes d'art populaire breton :*

a) Classification des genres : céramique, mobilier, broderies, dentelles, ferronnerie, petits travaux, outils, images et impressions, livres, l'ornementation de la maison, etc...

b) Matières : composition, types de disposition adoptés dans l'ornementation; décor, motifs caractéristiques; utilisation des éléments géométriques; motifs dits « celtiques »; entrelacs, décor ogival; la flore, la faune, la figure humaine.

c) Caractéristiques générales se dégageant de ces productions.

d) Utilisations dans le milieu et le cadre breton : disposition du mobilier; placement des objets : céramique, ferronnerie, etc...; utilisation des broderies et dentelles dans le costume; motifs sculptés sur les façades : linteaux avec noms gravés, enseignes, lucarnes et frontons, etc...

e) Causes de décadence à la fin du XIX^e siècle.

Organisation pratique de cet inventaire :

Constitution d'un fichier central de documentation au siège de l'Institut;

Quatre copies faites pour les secrétariats des quatre départements à consulter aux sièges : Nantes, Saint-Brieuc, Vannes, Quimper;

Constitution d'une documentation photographique et dessinée;

Répertoire des principales pièces types des musées folkloriques bretons;

Reproduction dans le Bulletin de l'Institut Celtique.

2- *Productions actuelles :*

a) *Ses variétés.*

b) *Ses qualités :* œuvres de quelques créateurs bien imprégnés du caractère breton.

Ses défauts : productions nombreuses de mauvais goût et sans caractère breton.

e) *Développement et sens à donner aux créations nouvelles :*

Appui de l'Institut Celtique aux belles créations;

Campagne contre les horreurs dites « bretonneries ».

d) *Fabrications, usinage, procédés :*

Recherche des perfectionnements à apporter à la fabrication.

e) *Résurrection de certaines fabrications :*

Rechercher pourquoi elles ont été abandonnées;

Faciliter leur remise en train.

f) *Rapports avec l'artisanat et le folklore :*

Etroite liaison des productions d'art populaire avec les documents folkloriques et les fabrications artisanales.

La création de l'Institut Celtique doit favoriser cette liaison et l'assurer.

g) *La publicité et la propagande :*

Les belles productions doivent profiter d'une large publicité faite par l'Institut, c'est la meilleure façon de créer un mouvement en leur faveur et orienter le goût du public.

h) *Expositions :*

L'organisation d'Expositions permettra de mettre en valeur et de faire connaître les productions bretonnes d'art populaire.

Enfin il y a lieu de prévoir de quelle façon pourrait être organisée la liaison avec des commissions dont le rôle est soit complémentaire soit juxtaposé avec la commission d'art populaire : Beaux-Arts, Folklore, Propagande, Artisanat.

Tel est le plan d'ensemble que nous avons élaboré, il n'a pas la prétention ni d'être complet, ni d'être définitif, c'est à la commission composée de compétences reconnues d'en arrêter les termes et les conditions.

Je prie les membres de la commission de s'unir étroitement pour le seul but commun et élevé que nous poursuivons : la Renaissance de l'Art breton.

L'AVENIR DE LA MUSIQUE EN BRETAGNE

Par Paul LE FLEM

Par nature, le Breton est lyrique et musicien. Il chante d'instinct d'admirables mélodies qui ne trouvent de rivales sérieuses que dans le folklore russe. Et cela sans s'être heurté au formalisme de la doctrine ou de la technique.

Cependant, il semble que les Bretons pourraient porter ces qualités musicales naturelles, dons d'un soi et d'un ciel imprégnés de poésie, à un état de culture qu'il importe de développer, si nous voulons nous mesurer davantage demain avec la concurrence des autres peuples et des autres races, quelles que soient notre spontanéité et notre divination de la musique.

Ce que nous vous proposons est donc un plan destiné à développer l'enseignement et la pratique de la musique, pour acquérir à cette lumière des adhérents plus nombreux et aussi plus conscients dans l'art de la comprendre.

Il importe de développer cet enseignement chez les enfants et les adolescents, c'est-à-dire à l'école primaire même, officielle ou privée. Apprendre à chanter à nos petits Bretons, voilà qui importe, et à chanter juste, simplement, sans crier, sans heurts dans les intonations. Ces enfants chanteront à l'unisson ou en chœur, et dans ce dernier cas, des chants extrêmement simples d'arrangement, et avec le souci des nuances et de l'expression.

Que chanteront ces enfants? Nos belles mélodies populaires. Elles doivent être à la base de cet enseignement musical. Elles contribueront à l'exaltation chez l'enfant du sentiment breton. Elles lui apprendront à se mieux attacher au pays, à en goûter l'intense poésie, et à prendre conscience de sa valeur de Breton et d'éviter ainsi le complexe d'infériorité si fréquent dans notre race, trop portée à douter d'elle-même et de ses possibilités.

Mais les maîtres devront être intrinsèques sur la qualité de ces présentations. Ils ne toléreront aucun acroc à l'oreille. Et ce sera là la meilleure manière de toucher l'âme et le cœur.

Comment seront formés ces maîtres de chant? L'Institut devra être la cheville ouvrière de cette formation. Malheureusement, les nouveaux programmes qui ont décidé que l'instituteur serait désormais formé au lycée ne prévoient même pas, par semaine, une heure de musique, pour l'éducation artistique des futurs maîtres.

Une solution hardie s'impose. Formons nous-mêmes ces maîtres de chant. Il ne s'agit évidemment pas d'avoir l'un de ces maîtres dans chaque commune. Les fonds n'y suffiraient pas. Mais il serait possible de former un certain nombre de ces chefs de chœur qui parcourraient la Bretagne et donneraient de précieux conseils pra-

tiques sur la manière de manier les voix, de former des ensembles, à tous les instituteurs ou autres personnes de bonne volonté désireuses de s'associer à cette œuvre de lent et large développement que représente l'initiation musicale de l'enfant à l'école.

Dans les collèges, pensionnats, lycées, des groupements de chœurs à plusieurs voix sont à créer. Ils seront d'un stade plus élevé que les autres et disposeront d'un répertoire choral inspiré par nos vieux chants bretons ou encore par des chants composés par nos musiciens.

Enfin, parallèlement à ces formations, il faut prévoir la création de sociétés chorales avec présence d'adultes. Les chefs de ces sociétés pourraient, s'ils ne disposent pas d'une culture musicale personnelle, recevoir des conseils sur la manière de conduire les chœurs, de la part des chefs de chœurs chargés, déjà, de parcourir notre pays et de relever partout le niveau insuffisant.

Où seront formés ces chefs de chœur ? Dans un Institut Central où un spécialiste du genre leur apprendra à diriger, s'ils ne le savent déjà, à connaître et à ménager les voix. Dans cet Institut, ces futurs chefs recevront une éducation musicale très poussée et devront connaître la pratique de la langue bretonne.

La musique à chanter devra naturellement comporter des chants populaires bretons ou autres. Elle comportera aussi les musiques de tous pays susceptibles d'exalter le sentiment musical des chanteurs. Nulle exclusive ne devrait, à cet effet, être prononcée.

Peut-être faudra-t-il prévoir l'édition de nombreux chants ou chœurs bretons, qui seront justement destinés à ces formations qui, en peu d'années, et grâce à un effort soutenu, peuvent doter la Bretagne de formations qui lui feront honneur et contribueront à exalter l'enthousiasme de la race.

Il faudra également prévoir la possibilité de participations dansées avec ces chœurs. La danse est la compagne sou-

vent inséparable, de la musique populaire bretonne. Une collaboration sera à prévoir et à établir entre ces deux faces d'un même art.

Que sera l'enseignement supérieur de la musique ? Il existe déjà des Conservatoires et Ecoles de Musique. Il importe d'améliorer leur sort, d'en développer l'action artistique et de leur demander de jouer un rôle plus grand que celui qu'ils ont eu jusqu'ici. Ils doivent être l'âme rayonnante musicale. Ils devraient être des centres où l'on s'occuperait de régulariser le recueil des mélodies populaires que menace l'uniformisme généralisé. Ils ont une importante tâche à réaliser, et certains élèves devraient avoir pour mission de parcourir certains secteurs de nos campagnes pour arracher à l'oubli les richesses de l'âme populaire. Dans chaque Conservatoire toute une organisation technique devrait être prévue à cet effet.

Il faudrait créer un grand Conservatoire en pleine terre bretonnante qui ne possède pas actuellement une organisation digne d'elle. De préférence, il faudrait choisir une ville à population dense, en raison des concerts à donner. Or, sans population dense, pas d'auditions, pas de concerts. Et sans concerts, la culture musicale stagne et risque de s'étioler.

Peut-être pourrait-on songer à équiper certaines villes à population moyenne comme nombre, d'écoles de musique locales, ne comportant évidemment pas les développements d'un Conservatoire important. L'idée est à creuser.

Les concerts pourraient être plus fréquents. A cet effet, il serait désirable d'exercer une propagande plus active par la Radio, qui serait en liaison intime avec toutes ces organisations, leur tiendrait lieu de guide et pourrait régulariser la marche de ces organismes locaux.

Il faut aussi songer à développer les sociétés musicales telles que Harmonie et Fanfare. Nous n'avons pas en Bretagne de grandes sociétés à opposer aux sociétés du Nord, et nous pourrions, dans ce domaine, acquérir une importance que

nous n'avons pas. Là aussi, le répertoire serait à créer, un répertoire breton qui serait familier aux auditeurs et leur inspirerait un goût plus marqué pour la musique.

Pourquoi la Bretagne ne récompenserait-elle pas, suivant l'occasion et les circonstances, un jeune compositeur tout frais émoulu de ses études, prêt à com-

poser, mais brimé par les nécessités pratiques de l'existence ? Ne pourrait-on à ce futur maître donner des moyens matériels pendant deux ou trois ans ? Ce serait une sorte de Prix de Rome auquel l'avenir sourirait (et qui enrichirait la Bretagne de quelques belles œuvres, dignes de notre pays et de notre race qui ne veut pas mourir.

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Pronez en soin ; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

LA DANSE BRETONNE SON ÉVOLUTION, SON AVENIR

Par *Erwanz GALBRUN*

La danse populaire bretonne n'a jamais complètement cessé d'être pratiquée. Il est encore possible, de nos jours, de retrouver certaines danses, le détail de pas, les airs et chansons à danser en les recueillant directement auprès de personnes qui les savent et les ont vues exécuter depuis leur plus tendre enfance, dans la région même dont elles sont originaires. C'est sur de semblables témoignages, soigneusement recoupés, qu'ont pu être codifiées nos danses les plus répandues (voir « *La Danse Bretonne* », ouvrage de Mme E. G.). Il ne peut donc s'agir là ni d'imagination ni de fantaisie. C'est le premier stade de la renaissance de nos danses :

— Les apprendre convenablement de ceux qui les connaissent par tradition et d'une manière effective;

— Comparer les diverses variantes pouvant exister de clocher à clocher;

— Dégager de cette étude les caractéristiques qui forment un fonds commun — base quasi invariable qui est la marque d'origine;

— Décomposer méthodiquement les pas pour en faire une matière d'enseignement précise et exacte.

Ce fut là le travail des premiers « Kolleriers », mot qui ressuscita alors pour qualifier les rénovateurs d'il y a une douzaine d'années.

Dans ce premier stade il n'y eut qu'à

copier fidèlement; qu'à se plonger avec sincérité dans de la matière vivante.

Le répertoire était cependant assez restreint; les danses dites « modernes » captant de plus en plus les faveurs des jeunes Bretons. Cette limitation stimula le zèle des chercheurs. Ils retrouvèrent ca et là des danses passées de mode depuis de longues années et connues seulement de personnes assez âgées. Il fallait, à ce second stade faire preuve d'assez de sens critique et de doigté, les sources d'information étant plus restreintes, le recoupement presque impossible et les résultats quelquefois incomplets. Tel rythme, tel mouvement des bras ou de rotation du corps dans le Pler-lann, par exemple, sont probablement l'apport personnel de ceux qui se mirent à apprendre cette danse retrouvée. Chose naturelle et acceptable, pourvu, nous le répétons, que cela soit fait avec doigté; exagérer ces mouvements c'était changer l'esprit même de la danse. Nous l'avons souvent déploré, beaucoup de néophytes ne surent pas toujours éviter de tels écueils, préoccupés avant tout du plus gros effet à produire sur le public, mal guidés aussi, souvent, par des professeurs improvisés, eux-mêmes incomplètement initiés et se contentant d'un à-peu-près rapidement acquis.

Le bon esprit qui depuis plusieurs années régnait fort heureusement entre divers Cercles Celtiques, fédérés d'alors, en Basse-Bretagne, et leur influence de plus

en plus prépondérante dans les grands congrès annuels (Gorsedd, Bleun-Brug, U. R. B.) avait permis la correction mutuelle de maintes erreurs d'exécution. On en était arrivé à une certaine unification, — surtout après la diffusion de la méthode de « *La Danse Bretonne* » — permettant de faire des danses d'ensemble avec des éléments de divers groupes qui, souvent, n'avaient jamais répété ensemble. La matinée folklorique du vendredi 23 octobre dernier à Rennes en a été une preuve, les danseurs se produisant au nom du Cercle Celtique du Trégor, comptaient, en effet des danseurs résidant les uns à Saint-Brieuc, les autres à Bégard ou Belle-Isle-en-Terre, Rennes et même Paris, et qui n'avaient pas eu la possibilité matérielle de répéter ensemble avant d'entrer en scène.

Ceci pour en arriver évidemment à dire que la codification telle qu'elle existe dans mon ouvrage, peut être acceptée comme ayant fait ses preuves, pour l'étude de nos danses, telles qu'elles peuvent encore être vérifiées auprès de danseurs de tradition d'une part; dénuées de toute fantaisie et suffisamment imprégnées du style et de l'esprit de la région dont elles sont issues, pour celles qui sont le fruit de recherches particulières.

Et nous en arrivons au 3^e stade : à la Danse de scène où la fantaisie et le plus ou moins de sens artistique du novateur ont leur part, et où les critiques, avec juste raison, ont parfois leur mot à dire. Celui qui veut aborder ce stade doit, à notre avis, avoir nécessairement passé par les deux premiers.

Les danses bretonnes sont, avant tout, des danses de plein air, mais cela ne veut pas dire qu'elles ne peuvent se traduire convenablement à la scène.

Il y a cependant deux manières de concevoir actuellement cette accession :

- 1^o Transposer les danses telles qu'elles ont été recueillies;

2^o Créer des variations sur les thèmes recueillis.

Dans la première manière il faut seulement prévoir un arrangement scénique, en accord avec l'esprit d'origine de la danse, pour amener les danseurs en scène et les en faire sortir; lier les différentes danses d'une même région sous forme de « suites » par des mouvements d'ensemble harmonieux. Mais prendre bien garde de ne rien innover en ce qui concerne la partie danse pure. Ne pas mélanger les styles : des figures ou des pas spécifiquement de Basse-Cornouaille avec des mouvements de bras ou des temps d'arrêt du Vannetais; faire des bonds et lancer de retentissants « tiou ou ou » comme dans la Montagne, en traduisant le « Bal » de Quimperlé ou la « Dérobée » de Guingamp; ce qui se danse traditionnellement à quatre et avec de larges et jolies évolutions, ne pas l'exécuter à 40 en marquant le pas sur place ou avançant et reculant comme à la parade...

S'en tenir à l'acquis, déjà très vaste; donner des variantes d'une même danse, si l'on veut, en précisant leur origine. Mais ne pas prendre telle particularité d'une variante, puis broder tout autour de l'invention pure ou de l'arrangement d'une autre danse et annoncer au public le « Passepied » de Tregrom ou la Gavotte de Glomel, par exemple, sans se soucier, pour le moins, si ces appellations ont cours dans les pays cités ! Rester dans le vrai, l'exact. Penser qu'il peut se trouver parmi les spectateurs quelqu'un susceptible de s'intéresser à la question et que vos indications « fantaisistes » feront partir à faux dans ses recherches. Des erreurs tendent ainsi à se propager, — les sources de contrôles sur place se faisant de plus en plus rares — qui, si l'on n'y prenait garde, détruiraient complètement les bases établies valablement.

Ce domaine de la rénovation respectueuse des formes et de l'esprit de nos danses est celui où doivent, à notre avis, se cantonner les Cercles Celtiques ou groupes similaires. Pour les groupes lo-

aux il y a encore des trouvailles à faire. Il serait bon, toutefois, que les découvertes soient transmises dorénavant à la *Commission des Danses* (et Chants populaires) puisqu'elle existe au sein de l'Institut en formation, qui aurait qualité pour en examiner, en contrôler telle particularité, rejeter peut-être, — grâce à des méthodes éprouvées, — telle fantaisie issue, quelquefois ingénument de l'informateur ou du transcritteur.

Demeurant sur ce chapitre de l'action des groupes et cercles locaux en matière de danse bretonne, signalons un autre aspect de la question : *la vulgarisation, ou mieux la remise en honneur* de nos anciennes danses dans les réjouissances publiques ou familiales. Ceci ne peut évidemment pas se réaliser immédiatement : les temps s'y prêtent mal. Mais enfin l'espoir est permis de voir reflourir une vie plus normale, et, puisque par la force des choses, les danses d'importation, nègres ou sud-américaines ou autres, auront été, nous le pensons bien — en partie « désapprises », que, le moment venu, les pas si jolis de chez nous soient prêts à reprendre leur place. Il faut donc préparer le terrain, avec tact et mesure, mais sans négliger les occasions qui peuvent dès maintenant se présenter.

Peut-être est-il un peu prématuré d'insister sur ce point, pourtant il sera bon d'envisager un tri judicieux pour les danses qui seront ainsi à remettre dans le public. Les rondes, en premier lieu, évidemment; elles sont les plus simples et souvent encore connues : Jibiri, Stouplik (Les Gars de Locminé), Dans-tro-gavotte des Montagnes sont très rapidement accessibles à des danseurs novices. Ceci pour les régions du Nord où les danses locales sont depuis plus longtemps oubliées. Dans le Sud, évidemment, la Gavotte à quatre, les Bals et Jabadaos et encore les Rldées dans le Vannetais, doivent trouver de nombreux exécutants parmi le peuple de ces régions. Et chaque fois que l'ambiance semble propice, faire faire une courte démonstration, par des

danseurs des Cercles, de danses plus difficiles; cela peut amener un courant très heureux d'émulation.

**

Venons-en, maintenant à la *Création* pour la scène de *Variations sur les thèmes recueillis*.

Une *compétence longuement éprouvée* et un *sens artistique averti* sont les conditions « sine qua non » pour aborder ce stade.

Le ballet breton peut naître demain qui connaîtra la vogue du ballet russe de « l'après-l'autre-guerre ». Il importe que cela soit quelque chose de *vraiment beau* et de *vraiment breton* !

Un beau thème, de la belle musique, des pas simples ou savants suivant le cas, réglés par un chorégraphe mais *issus* de ceux de nos danses populaires, soulignés d'attitudes empreintes de l'esprit propre de la race; des costumes bien étudiés; de la virtuosité dans l'exécution, mais aussi des *nuances*, qui pourront échapper à un quelconque interprète, mais non à des danseurs bretons qui auront été formés en conséquence, c'est-à-dire à une école graduée depuis la danse folklorique pure du 1^{er} stade, en passant par la transposition directe à la scène du 2^e stade et qui n'aborderont la fantaisie, la création, que sous les contrôles requis et à ce 3^e stade. Une mise en scène sobre ou somptueuse, suivant le sujet, œuvre d'un technicien du théâtre; il faut réunir tout cela avant d'envisager une réalisation convenable. Mais les éléments nécessaires existent; des indices ont pu se révéler au cours des manifestations de la Semaine Celtique récente; des erreurs aussi sont apparues à éviter. Il suffit donc de quelques circonstances favorables peut-être pour être à pied d'œuvre, en ce qui concerne, du moins les *Danses de Basse-Bretagne*. Car, pour ce qui est des danses de Haute-Bretagne, elles me paraissent en être à leur premier stade, abordant tout juste le second, et peut-être pas en-

core assez bien défendues de certains errements qui ne les dégagent pas suffisamment des influences non-Bretonnes pour celles des régions frontalières, et bas-bretonnes pour certaines autres. Nous croyons cependant que des compétences

comme Mlles Allain de Saint-Brieuc, Auffret-Ropers de Blin, Morand de Rennes, Corvalster de Fougères, peuvent fort utilement travailler ce terrain, bien averties qu'elles semblent être des écueils à éviter.

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez en soin; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

L'ORGANISATION DU THEATRE EN BRETAGNE

Par M. GUIHERY

L'Art dramatique et musical est de tous les Arts, de tous les instruments de culture, de perfectionnement social, celui qui touche, qui émeut, qui persuade le plus directement les foules. Il n'est pas besoin d'insister longuement pour faire apercevoir qu'il est de la plus grande urgence, de la plus haute nécessité d'établir une section coopérative permanente entre tous les dramaturges, les compositeurs, les artistes, les techniciens, les amateurs et les professionnels du théâtre, *Union Régionale du Théâtre* (organisme à créer).

BUT. — L'objet de la section théâtrale à l'Institut Celtique sera donc (par l'organisme de base nécessaire : l'Union Régionale du Théâtre) de créer et d'entretenir entre les auteurs, les interprètes et les techniciens du Théâtre régional (puis national et international) des liens constants, spirituels et matériels : d'encourager et de faire connaître les œuvres et les initiatives propres à élever ou à maintenir le théâtre sur un plan d'art et d'enseignement...

De travailler à la diffusion et à la protection du goût artistique dans le public... de concourir à l'amélioration des règlements en vigueur entre les différents pays... de provoquer des accords universels dans l'ordre artistique aussi bien que dans l'ordre commercial, professionnel et administratif par une coopération internationale fortement organisée.

ACTION. — Protection, défense et s'il y a lieu reconnaissance par les gouver-

nements, associations et particuliers, des droits et des intérêts moraux et artistiques professionnels et commerciaux de l'art dramatique et musical, le théâtre étant un organe de rapprochement des hommes. Vulgarisation des œuvres ainsi que des découvertes, inventions des théories émanant de tous les centres et pays, renseignements sur tous les ouvrages et efforts pouvant aider l'avenir et le rayonnement du théâtre.

Etablissement de relations étroites et fréquentes entre les groupements et les individus... Utilisation par tous du travail de chacun, au moyen d'échanges, par publication de rapports, de statistiques, d'examen, de propositions par la presse, par des voyages d'étude, des conférences professionnelles et interprofessionnelles régionales, nationales, et internationales, enfin par un congrès, un festival et un salon du théâtre qui auraient lieu chaque année...

Etablissement de la statistique générale des théâtres, conservatoires, écoles, sociétés, clubs, cercles et tous groupements de théâtre ou intéressant l'Art dramatique et musical dans la région ou province, avec des précisions sur leur but, leurs travaux et avec les noms et titres des personnes qui en font partie...

Fondation de caisses régionales alimentées par des cotisations, par des subventions, des dons provenant des pouvoirs publics, de toute institution, de tout par-

ticulier soucieux du développement de la culture intellectuelle régionale.

ORGANISATION. — Dans chaque centre important sera créée une section qui assemblera les représentants notables de l'Art dramatique et musical, c'est-à-dire les militants qui se sont distingués par leurs œuvres, leurs travaux, leurs initiatives. Ils pourront être désignés par les associations dont ils font partie ou choisis dans les professions qui n'auraient pas constitué de groupement.

Les travaux de la section seront préparés et accomplis par des commissions sous l'autorité et le contrôle d'un Comité directeur.

1^{re} Section œuvres dramatiques (on y traitera les problèmes relatifs aux ouvrages, à leurs auteurs, à leur interprétation, à leur édition.

2^{de} Section œuvres musicales (elle s'attribuera toutes les questions intéressant la musique dramatique et celle des concerts, les compositeurs, les éditeurs, les interprètes, etc... Commissions et sous-commissions (suivant importance et relations entre elles)... Mise en scène et régie... Comédiens (amateurs et professionnels)... Chanteurs (amateurs et professionnels)... Orchestre... Danse... Lu-

mière... Décor... et costumes... Architecture et machinerie et hygiène... Maison du Théâtre (bibliothèques, documentation, atelier). Histoire, critique, édition, presse théâtrale... Administration et publicité... Théâtres populaires (breton et français). Théâtres Universitaires... Ecoles... Conservatoire... Studios...

Théâtre d'essai ou d'application... Une section sociale et juridique. Chaque section (et dans la section, chaque commission ou sous-commission) sera formée par des membres exerçant avec une compétence réelle la profession qui fait l'objet des travaux de la section.

Son but est d'établir le bilan de tous les efforts, de faire connaître ceux qui peuvent servir au progrès de chaque branche de l'activité théâtrale et de l'art dramatique et musical.

Les travaux des commissions peuvent être interprofessionnels, c'est-à-dire que deux ou plusieurs commissions peuvent se réunir pour régler les questions dont l'étude intéresse plusieurs professions.

Comité Directeur Régional

Ce Comité pourra comprendre un délégué de chaque section. Il aura donc autant de membres que l'Institut Celtique comprendra de sections, de centres.

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez en soin ; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

LE ROLE DE LA GÉOGRAPHIE

Par G.-G. TOUDOUZE

Il apparaît comme évident que, dans tous les cas du même genre, mais dans le cas de la Bretagne plus certainement que dans les autres, le problème géologique-géographique se trouve constituer la base même de toutes les études tendant à définir le caractère du pays, et par suite l'utilisation pratique de toutes les forces vives dont il peut et doit disposer.

Sans mettre en cette déclaration aucun esprit d'orgueil professionnel, peut-être sommes-nous en droit — sinon même en devoir — de dire que la connaissance géographique de la Bretagne est la science de base même sans l'étude raisonnée de laquelle tout effort de réalisation bretonne risque de se voir gravement amoindri.

Et il ne me paraît pas vain de dire : tout progrès breton dépend de l'étude complète de la Géographie bretonne, car la Géographie bretonne commande imperieusement la vie de tous les Bretons.

Aussi me semble-t-il que, en ce qui me concerne personnellement à titre de rapporteur, et sans que ces simples lignes préjugent en quoi ce puisse être des idées, des conceptions, des désirs et des desseins des membres de la commission, mon devoir de rapporteur consiste à tracer, ou du moins à offrir, les grandes lignes d'un cadre d'études.

Qu'est-ce que « Géographie », et que faut-il entendre par ce mot ?

Les meilleurs commentateurs affirment que la Géographie est « la Science qui a

pour but la description des différents aspects de la vie à la surface du Globe ».

Si nous appliquons cette formule à la Bretagne en général, et aux travaux de ce congrès en particulier, nous arrivons à cette conclusion :

Notre commission présente un caractère nettement encyclopédique, puisque nous devons envisager :

Les annales préhistoriques et historiques de la constitution de notre sol breton, — ou Minéralogie comparée de la Bretagne;

L'état actuel du sous-sol et du sol bretons, — ou Minéralogie présente technique et pratique de la Bretagne;

Le développement et la vie quotidienne hydrographique, hydrologique et météorologique bretonne, — ou Action et Réaction des eaux de toute espèce en Bretagne;

Le développement et la vie quotidienne terrienne bretonne, — ou les Terroirs de la Bretagne;

Le développement et la vie quotidienne des végétaux, plantes sauvages et cultures, — ou la Botanique de la Bretagne;

Le développement et la vie quotidienne des animaux, êtres sauvages et bêtes domestiques, domestiquées et domesticables, — ou la Zoologie de la Bretagne;

Les annales, l'évolution, l'état actuel des hommes considérés dans leurs origines, leur race, leurs professions, leurs possibilités, leurs hérédités professionnelles, leurs besoins présents et leurs né-

cessaires orientations pour l'avenir, — ou l'Humanité de la Bretagne. —

Les actions et réactions de la Minéralogie, de la Météorologie, de la Botanique, de la Zoologie, et de l'Economie humaine envisagées par rapport les unes aux autres, et dans leurs rapports entre elles.

Il semble, d'autre part, qu'un ensemble d'études de ce genre comporte l'application de deux conceptions différentes, je ne dis pas opposées: la conception théorique et la conception pratique.

La première, qui est fort passionnante — la chose est évidente — conduit à placer le Géographe presque hors des lieux et des temps, à faire de lui un pur raisonneur, étranger aux contingences de la vie, et uniquement préoccupé de délimiter des faits, des actes, des êtres, des conclusions considérés en eux-mêmes et tenus pour purement scientifiques, et presque aussi rigides que de la mathématique.

La seconde, qui est certainement la plus émouvante, conduit le Géographe à devenir une sorte de « conseil scientifique » à la disposition de ses concitoyens et contemporains, car les conclusions de ses recherches, au lieu d'être un pur jeu de son esprit et de lui offrir à lui-même une simple satisfaction intellectuelle — une fin en soi, par conséquent — deviennent au contraire un point de départ, constituant une base solide, mieux encore : un tremplin.

De théorique, la Géographie devient utilitaire.

Evidemment la Science pour la Science, de même que l'Art pour l'Art, donne au savant la plus pure et délectable satisfaction d'esprit. Pure et délectable, mais abominablement égoïste. Et, dans les heures que nous vivons, l'égoïsme est une désertion... Oui, je crois qu'aujourd'hui, il faut le dire très haut : l'homme qui, de propos délibéré, en ces jours d'angoisse, s'enferme dans la Tour d'Ivoire sous le prétexte de s'y livrer corps et âme aux plus hautes et aux plus solitaires spéculations de l'esprit, cet homme ne mérite

pas d'autre nom que celui-là : un déserteur. Car, aujourd'hui, le travail de chacun doit servir à tous.

Il se peut que, jadis, en des époques calmes, la Géographie ait pu être exercée sous cette forme de haute philosophie spéculative que lui donnèrent, dans les jardins d'Ahènes autour d'Aristote, les Grecs de la Hellade ancienne. L'étude spéculative de l'enchaînement des phénomènes naturels a pu être, pour certains, un enchantement et une jouissance de haute intellectualité.

Mais aujourd'hui, il est un ordre devant lequel tout doit s'effacer : il faut « servir ».

Car nous sommes tous solidaires les uns des autres. Et nous serons sauvés tous ensemble, ou nous périrons tous ensemble. « Servir » est la loi de vie.

Sans doute même peut-on aller plus loin, et affirmer nettement que : qui ne sert pas, nuit.

Or, au premier rang de ceux qui « servent », se trouve précisément le Géographe. Puisque son rôle est de connaître et de révéler les conditions de la Vie sur la Planète Terre, le Géographe est au premier rang des « serviteurs » de ses contemporains. Je vais employer un mot bizarre, une comparaison que d'aucuns trouveront peut-être inattendue, mais qui me semble rendre assez bien ma pensée. La Géographie est la première « Agence de renseignements de l'Homme moderne ».

Voulez-vous me permettre de vous proposer cette formule comme plan des travaux de la commission géologie-géographie de l'Institut Celtique ?

Il me semble qu'elle répond assez bien à ce que nos compatriotes bretons attendent de nous et de notre service.

Nous sommes tous des théoriciens, la chose est sûre. Et il faut que nous soyons des théoriciens. Il est indispensable que nous, pour nous, et pour conduire nos recherches, nos études, nos comparaisons, nos découvertes, nous restions d'abord dans le domaine de la théorie scientifi-

lique. Mais cela, c'est la première étape, l'étape personnelle, l'étape de la recherche et du travail que j'appellerais même, travail de laboratoire... Demeurer à l'aboutissement de cette étape serait une immense erreur. Car nous avons une deuxième tâche, qui est de passer de cette théorie à la série des applications pratiques, et d'apporter à ceux qui, pour travailler de leur métier, attendent nos renseignements, la complète totalité de nos découvertes et de nos déductions.

Nous avons devant nous : la Terre, la Mer, l'Air.

Et même nous avons le dessous de la Terre et le dessous de la Mer.

Oui, pour le Géographe breton, il est trois Bretagne : la terrestre, la sous-terrestre et la sous-marine avec, par-dessus les trois, la domination de la Météorologie.

Ce sont ces Bretagne qui me paraissent relever de notre commission suivant les goûts, les aptitudes, les études de chacun de nous, à la condition stricte que tout ce que nous ferons soit destiné à être directement et pratiquement utile au laboureur, à l'éleveur, au pêcheur, au navigateur, à l'artisan, au mineur, à l'entrepreneur, à l'artiste, au commerçant, à l'ingénieur, à l'électricien, en un mot à tout homme de Bretagne qui pour faire son métier, vivre sa vie, travailler et produire, a besoin de connaître le sol, le sous-sol, la mer, le sous-mer et l'air de Bretagne, et qui, pour réussir, attend que nous mettions entre ses mains les outils, les engins, les clefs — appelez cela comme vous le voudrez — indispensables à l'exploitation raisonnée, scientifique et totale des forces vives de la Bretagne.

Il me semble qu'ainsi comprise, la Géographie n'est plus cette science élégante et un peu fermée dans laquelle le grand public a trop tendance à ne voir que la sécheresse des nomenclatures fastidieuses, la rigueur aride des cartes en couleurs ou la commodité publicitaire des guides touristiques.

Que chacun de nous prenne en cet immense domaine ce qui lui convient le mieux : l'un, séduit par l'étude des fonds, courants, affaissements, exhaussements, et morphologie des fonds sous-marins côtiers, aimera chercher à renseigner le pêcheur; l'autre, épris des mystères souterrains, des métaux ou des eaux, voudra guider le maître de forges ou l'agriculteur; celui-ci, anxieux des problèmes du vent et de la nuée, voudra défendre les marins contre l'ouragan et le laboureur contre les sautes des saisons; celui-là, ami des plantes et des bêtes, voudra guider l'homme des champs et des landes; cet autre, passionné des problèmes humains, entendra s'occuper d'urbanisme, d'hygiène, de démographie... La seule chose à ne jamais oublier sera un point particulier : l'unité du travail breton.

Oui, à mon sens, il faudra partir de cette idée : la péninsule de Bretagne est un finistère, dont le Finistère classique n'est que la pointe, l'aboutissement. Dans cette masse triangulaire émergée que prolonge un plateau important immergé, il existe une série d'éléments qui se viennent inscrire, tous, dans l'esquisse de programmes ébauché au début de ces lignes. Or la connaissance complète de ces éléments est indispensable à la sécurité, au développement, au bonheur des millions d'hommes qui vivent entre les limites de ce « finistère ». Et cette connaissance, aujourd'hui encore fort incomplète malgré tant de travaux depuis tant d'années, ne peut être donnée aux Bretons que par leurs géographes.

Leurs géographes : c'est-à-dire des hommes de leur race, de leur hérédité, des hommes qui, non seulement « savent » parce qu'ils ont appris, qu'ils ont la connaissance technique, théorique et pratique de la géographie terrestre et marine, mais aussi « sentent » parce qu'ils ont en eux le sang de leurs ancêtres, fils de cette terre même, par conséquent plus aptes à en éprouver les réactions et à en traduire l'âme.

Car la Géographie n'est pas seulement cailloux, métaux, arbres, bêtes, gens, villes, paysages, routes, eaux, monuments et statistiques : elle est aussi cœur et esprit.

Soulignant le mot fort juste de Sainte-Beuve : « La race bretonne veut l'Infini », Anatole Le Braz a insisté : « Elle ne le veut pas seulement; elle en est possédée ».

Voici un mot que je voudrais vous demander la permission d'offrir comme devise à notre Commission. Notre rôle, notre mission est d'étudier la Bretagne physique : mais nous ne la comprendrons cette Bretagne physique, que si nous n'oublions jamais sa personnalité morale.

J'ignore si, un jour, il nous sera possible de publier — ce qui serait l'aboutissement d'un bien beau rêve — une « Géographie de la Bretagne », dont les divers chapitres seraient notre œuvre,

chacun, suivant ses goûts et compétences, donnant une page ou une autre... Mais ce n'est peut-être pas impossible. Et il me semble que ce projet, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, pourrait être notre charte de travail. Et l'imagination d'un tel ouvrage me paraît un plan de labour tout trouvé. Si nous parvenons à l'établir, tant mieux : ce serait une belle « Somme » pour reprendre le vieux mot des temps passés... Si les circonstances ne nous le permettent pas, du moins aurons-nous fait de notre mieux pour réunir les matériaux essentiels d'un tel ouvrage; et nous aurons pour nous notre conscience : la conscience d'avoir agi en fils pieux et ardents de la vieille terre bretonne, et de nous être appliqué à nous-mêmes le mot dernier de notre grand Brizeux :

Celui-là dans son cœur aimait les Bretons.

Bro Gozh va zadoù...

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'organisation de la Bretagne. Prenez en soin; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

SUGGESTIONS CONCERNANT LA SAUVEGARDE DU MOBILIER TRADITIONNEL BRETON

Par J. MOTTHEAU

On a souvent, avec raison, stigmatisé le pillage organisé méthodiquement dans nos campagnes par des démarcheurs à la solde d'antiquaires et de revendeurs de Paris ou d'ailleurs.

Chaque année une importante quantité de vieux meubles s'en va vers un nouveau destin sous d'autres cieux; ainsi peu à peu s'effrite le patrimoine artistique de la Bretagne.

Depuis longtemps déjà ce funeste travail n'est plus le seul apanage des spécialistes de la grande brocante. Personne n'ignore le fait, mais par pusillanimité les plus sincères défenseurs des arts appliqués bretons n'osent le dire publiquement.

Sollicités par une clientèle citadine régionale, de nombreux artisans ébénistes de chez nous pratiquent ce commerce; plusieurs fois l'an, on peut les voir partir « en campagne » à la recherche de vieux meubles.

Evidemment la chose n'a rien de répréhensif en soi, évidemment, à de rares exceptions près, ces artisans, il faut le reconnaître, ne tirent qu'un raisonnement bénéfique de ce négoce, sans comparaison avec les gains scandaleux réalisés parfois sans scrupules par les gangsters ordinaires de la revente, étrangers à la Bretagne.

Une partie des meubles retirés de cette façon des fermes se compose de pièces d'une extrême vétusté, ou d'un usage in-

compatible avec les plus élémentaires règles de l'hygiène.

Dans ces conditions, nous dirait-on, c'est doublement faire œuvre utile : les sauver d'une probable destruction, contribuer à moderniser les intérieurs paysans, puisque nécessairement un mobilier plus pratique, plus rationnel remplacera l'ancien.

Ce raisonnement nous semble complètement faux, en dépit de ses apparences logiques.

Certes on ne peut prétendre imposer aux populations rurales de conserver, et surtout d'utiliser un meuble d'un anachronisme désuet; nous songeons, par exemple, aux lits clos encore nombreux en Basse-Bretagne.

Ce n'est pas une raison pour faire passer l'intérêt de la collectivité bretonne après celui de quelque « amateur d'art breton ». Pourquoi ne pas tenter d'enrichir D'ABORD nos pauvres musées folkloriques si dépourvus, et ne satisfaire qu'ensuite les désirs de ces maniaques du « cosy-corner-Celtique » du « portemanteaux-lit-clos » du « rouet-suspension-électrique » ces admirateurs enthousiastes de toutes les étranges combinaisons de vieux et de neuf d'un goût souvent discutable.

La « modernisation » des fermes! autre prétexte, fallacieux celui-là, pour s'excuser de les vider de leur contenu. L'amélioration des conditions matérielles d'exis-

tence à la campagne veut dire en bon français: électrification, adduction d'eau, aménagements propres et confortables des bâtiments, non point remplacement automatique des meubles anciens par d'autres.

Nous les connaissons, ces « autres », neuf fois sur dix ils sortent de chez Levitan ou des Galeries Barbès; s'ils sont fabriqués en Bretagne, ils s'inspirent de ce style clinquant et faux qui caractérise la production de ces firmes dont le dernier catalogue, il faut bien le dire, traîne sur l'établi de presque tous nos menuisiers d'art ou ébénistes.

Ceux qui doutent encore de la force de persuasion que représente une intelligente publicité peuvent apprécier cette force en mesurant les résultats obtenus par ces maisons en quelques années, dans notre région comme ailleurs.

Non seulement les meubles vraiment inutilisables dans leur état actuel sont progressivement remplacés, mais le fermier abusé laisse bien des fois partir de chez lui des meubles splendides, parfaitement à leur place aujourd'hui dans sa demeure. Il est grand temps de prendre d'énergiques mesures pour tenter de sauver ce qui subsiste de vieux meubles dans nos campagnes.

Il est possible d'en réglementer l'exportation hors des limites de notre Province, d'assurer un droit de priorité aux musées folkloriques, notamment lors des ventes après succession, et peut-être de classer certaines pièces, certains ensembles remarquables comme on classe un monument historique.

Il est possible de faire dans la presse régionale, à la radio, par des conférences, et même par voie d'affiches illustrées, une propagande intense dans ce but.

Pour réussir, il faudra avoir le courage de prendre ses responsabilités, de dire à chacun ses vérités dans l'intérêt de tous, d'éclairer le fermier, l'artisan aussi bien que le collectionneur.

Il y va, non seulement du patrimoine artistique breton, mais encore de l'avenir de l'art du meuble dans notre région, car le jour où tous nos ébénistes ne seraient plus que des revendeurs-bricoleurs, ou des pasticheurs du plus mauvais Faubourg Saint-Antoine, ce beau métier aurait pratiquement disparu.

Les Pouvoirs Publics, s'ils sont vraiment soucieux de créer un climat favorable au développement des activités provinciales, ne peuvent se désintéresser de cet important problème.

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne.
Prenez en soin ;
Après vous, d'autres encore en auront besoin.

L'ORGANISATION DE L'ETHNOLOGIE BRETONNE

Par R. Y. CRESTON

Jusqu'à présent le folklore de Bretagne a été très peu et très mal prospecté.

On a, de plus, abusé souvent en mauvaise part, du mot folklore, si bien que ce mot a fini par perdre sa véritable signification. On l'a trop souvent appliqué à des sociétés qui ne s'occupaient que de danses et de chants.

Or ce n'est pas uniquement cela qui constitue le folklore.

Nous pensons qu'il serait préférable d'adopter un terme qui dit bien ce qu'il veut dire : ethnologie bretonne.

On couperait ainsi court à toute espèce de fausse interprétation.

Notre pays est une mine inépuisable pour les ethnologues.

Or, hormis l'étude de Le Braz, « Les Légendes de la Mort », et la toute récente mission de l'Abbé Falc'hun et de Claude Marcel Dubois pour la prospection des chants de Basse-Bretagne, aucun travail sérieux et scientifiquement conduit, aucune recherche systématique n'a été entreprise.

Nous ne pouvons prétendre aujourd'hui, au cours de cette première et brève réunion, pouvoir dresser un plan de travail et de recherches (1).

(1) Le présent article reproduit le texte d'une causerie faite à Rennes, lors de la Semaine Celtique, en octobre 1941.

Nous nous contenterons donc de tracer les grandes lignes de l'œuvre considérable que nous nous proposons d'entreprendre.

Le plan de travail définitif sera l'œuvre de l'Institut d'Ethnologie et d'Anthropologie Bretonne et Celtique, organisme autonome au sein de l'Institut Celtique, que nous avons comme devoir de créer aujourd'hui.

Nous nous en tiendrons donc aujourd'hui aux généralités et à la constitution pratique et définitive de l'Institut d'Ethnologie et d'Anthropologie.

Nous n'avons nullement besoin d'attirer votre attention sur la nécessité urgente de la connaissance de l'Ethnographie Bretonne.

Il ne suffit pas de bien connaître la langue nationale ou les patois gallos. Il ne suffit pas de bien connaître l'histoire et les légendes du pays, voire même, de porter plus ou moins les costumes de nos paroisses.

Nous pensons que la connaissance par notre peuple de tout ce qui fait sa vie, son âme, de tout ce qui fait son Histoire vivante est d'une nécessité impérieuse.

Mais cette connaissance ne peut lui être apportée, ne peut être diffusée que par la création d'un organisme qui formera un personnel spécialement désigné pour ces études.

C'est pourquoi nous allons entreprendre dès aujourd'hui, de créer l'Institut d'Ethnologie et d'Anthropologie Bretonne et Celtique ayant comme complément :

1° Un musée central d'Ethnographie et d'Anthropologie Bretonne dont le siège reste à fixer et qui prendrait le nom de « Musée du Peuple Breton ».

2° Des musées locaux, des musées de plein air.

3° Un conservatoire de folklore vivant dont les projets d'organisation ainsi que celle du Musée central sont d'ores et déjà arrêtés.

L'Institut d'Ethnologie aura pour principale fonction de former des ethnographes, alors que maintenant les études et recherches ethnographiques sont menées par des personnes d'excellente bonne volonté mais à qui il manque souvent une formation de base.

Parfois, une étude mal conduite, par un ethnographe ou folkloriste amateur aboutit à des résultats lamentables dont il serait trop long de vous donner maints exemples.

Dorénavant, seuls devraient être autorisés à conduire des recherches ethnographiques les personnes dûment mandatées, possédant un ordre de mission de l'Institut et offrant toutes garanties quant aux connaissances nécessaires pour conduire à bien les travaux qu'elles entreprendront.

L'enseignement donné à l'Institut comprendrait dans ses grandes lignes les matières suivantes :

Première partie

- 1° Sociologie et ethnographie générales.
- 2° Géographie humaine.
- 3° Eléments de Préhistoire et d'Archéologie générale.
- 4° Eléments d'Anthropologie.

Deuxième partie

- Folklore breton (musique, droits, etc...)
Géographie bretonne.
Archéologie et préhistoire bretonne.
Cartographie.
Muséographie.

Troisième partie

- Etudes élémentaires de la Société Celtique.
Folklore Celtique.

La fin des études serait sanctionnée par un examen. Des examens tri-annuels permettraient, durant les dix années qui suivraient l'examen de fin d'études, de contrôler l'évolution des travaux des personnes mandatées par l'Institut.

De plus, des cours d'Ethnologie bretonne seraient donnés dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, car il faut que le folklore soit répandu dans les écoles primaires, les écoles de campagne qui constitueront une extraordinaire réclame pour les études que nous nous proposons de faire.

Il sera donc nécessaire que les instituteurs et institutrices comprennent que l'enseignement de cette matière ne doit pas être compris comme le sont trop souvent nombre de matières enseignées. C'est-à-dire, sans beaucoup d'intérêt, mais, bien au contraire, qu'il le soit d'une façon vivante.

A cet effet la connaissance des danses, des chants, des jeux du pays, celle des légendes, histoires, patois locaux, l'orgueil du port du costume local devront tenir une place de premier plan dans les programmes scolaires, tant primaires que secondaires. L'Ethnologie, le folklore sont de l'Histoire vivante et sont la meilleure préparation à la connaissance de l'Histoire.

Parmi les élèves, comme parmi les maîtres, nous ne trouverons pas toujours très certainement de futurs ethnographes mais nous y trouverons, sûrement, d'utililes et précieux informateurs et collaborateurs.

Nous ne devons pas nous contenter de l'étude de notre civilisation matérielle et des divers aspects de cette civilisation. Il reste à faire chez nous une prospection systématique de l'Anthropologie bretonne.

Jusqu'à présent aucune étude sérieuse d'ensemble n'a été faite chez nous dans les temps récents. Celles qui existent datent déjà et il apparaît nécessaire d'organiser bientôt une vaste mission anthropologique en Bretagne, en partant sur des bases nouvelles.

Nous n'envisageons pas, pour le début, une étude générale portant sur l'ensemble de notre population, mais nous pensons qu'il serait dès à présent possible de faire des sondages, par exemple par l'étude de l'ensemble des habitants d'une vingtaine de communes disséminées à travers la Bretagne et connues pour la stabilité de leur population.

Cette mission d'étude pourrait, pensons-nous, être montée d'ici l'été prochain et serait le complément d'une grande mission d'Ethnographie dont notre commission aura à dresser le plan au cours des mois à venir et dont voici les principes essentiels.

Cette mission aurait comme premier objectif, celui de défricher le terrain. Elle serait divisée en deux sections ou groupes de recherches.

Chaque groupe de recherches serait composé de :

- Un linguiste,
- Un musicologue,
- Un anthropologue,
- Un ethnographe.

Il y aurait :

- Une mission pour le Léon,
- Une mission pour le Trégor bretonnant,
- Deux missions pour la Cornouaille,
- Une mission pour le Vannetais,
- Deux missions pour le Nantais,
- Une mission pour la Brière et pays de Guérande,
- Une mission pour le pays Malouin,
- Une mission pour le pays de Rennes,
- Une mission pour le pays de Retz.

Conditions essentielles : les membres de chaque groupe devront être obligatoirement du pays qu'ils auront à prospecter. Seul l'un d'eux n'en serait pas obligatoirement originaire, pour la raison bien connue que parfois l'originaire d'un pays ne voit pas les matières à prospecter, trop habitué qu'il est à les voir chaque jour. Il serait donc le critique, le conseiller du groupe.

C'est au total une quarantaine de personnes qu'il s'agit de réunir et de former

pour commencer ce grand travail de défrichage.

Nous pouvons déjà compter sur une vingtaine de personnes possédant l'essentiel des connaissances nécessaires et qui n'auraient plus à recevoir qu'une formation complémentaire touchant la pratique des recherches à entreprendre.

C'est à cette formation des premiers éléments de l'Institut que nous allons nous attacher dès les prochains mois.

Des stages, pensons-nous, seront nécessaires au Musée National des Arts et Traditions Populaires, où, j'en suis persuadé, le meilleur accueil serait réservé à nos stagiaires.

La première mission d'ensemble ne pourra être qu'un « exercice sur le terrain » qui permettra de se rendre compte du degré de formation des missionnaires.

La première prospection sérieuse ne pourra pas être entreprise avant un an et demi.

C'est à ce moment que serait mis en application un plan général de recherches, plan de 4 à 5 ans, qui dégagerait l'essentiel des matières à prospecter.

Ceci fait, il resterait encore une somme considérable de recherches portant sur un grand nombre de sujets particuliers à entreprendre.

Au cours de ces premiers mois, des missions seraient chargées de faire l'inventaire systématique des collections renfermées dans les divers musées bretons de folklore.

Cet inventaire est de la plus haute importance pour les travaux futurs de l'Institut. Aucun inventaire de ce genre n'ayant été fait; il est urgent de s'y atteler au plus tôt.

Le résultat des recherches des missions serait publié par les soins de l'Institut. Cette publication comprendrait une collection scientifique destinée aux chercheurs et éditée en breton-français-allemand et anglais et une collection de vulgarisation éditée en breton et en français.

Dès que les circonstances le permettront, l'Institut devra entrer en liaison

avec les organismes similaires existant dans les autres pays celtiques et en Allemagne, Croatie, Serbie, Italie, Belgique et tous les pays où ont séjourné les Celtes.

Les objets recueillis par les missions seraient réunis dans le Musée Central et les Musées locaux dont je vous tracerai tout à l'heure les grandes lignes.

Le principe du Musée du Peuple Breton est de grouper les pièces les plus marquantes par quoi s'expriment et continuent de s'exprimer les arts, les traditions, l'esprit du peuple breton.

Tandis que les Musées locaux dits *Musées de Pays* grouperont uniquement les collections relatives à chaque pays, le Musée du Peuple Breton réunira l'essentiel de ces collections, en fera la synthèse et en en faisant la comparaison, en établira les points de contact, les filiations, les origines.

Tandis qu'à la rigueur les Musées locaux pourront continuer, en attendant, d'être logés dans les locaux qu'ils occupent jusqu'à présent, modernisés dans la mesure du possible, le Musée Central de folklore breton ne peut être abrité que dans un local spécialement construit à cet effet.

Ce local comprendrait :

- A) Les salles d'exposition.
- B) Les salles de travail.
- C) Les magasins.
- D) Une salle de réunion.
- E) Une salle de cours.
- F) Les services du Musée.
- G) Les services de l'Institut Breton de folklore.

Il faudrait que le bâtiment soit conçu selon les dernières formules de la Muséographie scientifique, largement éclairé, largement dégagé et possédant tous les perfectionnements et tous les moyens pratiques et « confortables » permettant : 1° aux visiteurs de s'instruire de façon agréable et facile; 2° aux chercheurs de travailler d'une façon confortable et pratique.

Le Musée comprendrait les sections

sulvantes, groupant chacune un certain nombre de salles :

- Anthropologie Bretonne*,
- Principaux types humains de Bretagne,
- Types préhistoriques,
- Types actuels,
- Schémas. Cartes de répartition.

SECTION FOLKLORIQUE PROPREMENT DITE

Exemple. — 1° Salle du Léon (A) Géographie humaine du Pays de Léon (répartition de la population, structure du cadastre, forme des villages, structure sociale).

B) 2° Agriculture, horticulture et élevage :

Cartes : répartition des cultures et des diverses industries agricoles, pastorales, etc...

Cartes et schémas. Vitrines : 1° agriculture, instruments et outils; 2° horticulture, instruments et outils; 3° élevage: harnachements, etc...

Socles et appliques : enclos, charrues, etc...

La Terre

C) L'élément humain : le paysan, types (photos).

Vitrines : costumes, travail, fêtes et cérémonies.

Ensembles : ensembles mobiliers (plans de maisons).

D) *Fêtes et costumes* : (vitrines) Jeux. Le calendrier. Fêtes saisonnières, fêtes religieuses, noces, etc...

E) *Croyances et religion* (purement terriennes).

F) *Musique* (instruments, cartes de répartition). Danses (schémas). Chants (photos).

G) *Chasse et pêche*; instruments : pléges, filets, etc...

Salle de la mer : mêmes divisions.

Salle des métiers : intérieurs d'ateliers, outils, instruments (vitrines), chants de métiers, fêtes corporatives.

Salle de l'esprit : langue : carte de répartition des dialectes et de diverses expressions. Hier et aujourd'hui.

Religion : pardons, fêtes religieuses.

Vitrines : ex voto, bannières, souvenirs de pèlerinages, etc...

Coutume : mythes et croyances populaires : crieurs des morts, légendes, porte-bonheur, envoûtement, etc. (Vitrines).

La salle de la terre sera spécialement consacrée à l'étude des techniques diverses agricoles, horticoles, etc... Un ou deux ensembles mobiliers seront présentés. Les autres objets le seront en vitrines, pas de mannequins de cire, pas de « peintures », des cartes, des panneaux explicatifs, des photos.

Il en sera de même pour la salle de la mer, ainsi que pour celle des métiers.

Dans la salle dite de l'esprit seront réunies les diverses croyances, coutumes, superstitions communes aux gens de la terre et ceux de la mer.

En réalité, il n'y aurait qu'une seule et même salle pour le pays de Léon, divisée par des épis en 4 parties. Il en serait de même pour les autres régions.

Cornouaille,

Trégor,

Vannetais,

Pays de Nantes avec pays de Guérande et pays de Brière.

Pays de Rennes avec pays Malouin,

Goëlo et Penthièvre.

Pour les pays de Nantes et de Rennes qui groupent, celui de Nantes surtout, des pays très différents les uns des autres, au point de vue structure économique, géographie humaine et coutumes, les sections de ces régions grouperaient autant de « blocs » qu'il y aurait de pays. Il y aurait donc en tout 7 sections.

Une partie du Musée serait consacrée à la comparaison entre elles, et à la synthèse du folklore et de l'ethnographie des 7 régions précitées.

Les sections seraient consacrées aux comparaisons suivantes :

Mer — Terre — Maison — Mobilier —

Fêtes et costumes — Mythes — Légendes, Croyances — Religion — Danses, musique, chants — Techniques et métiers (arts et artisanat) — Langue.

Les collections seraient présentées de la façon suivante :

1° Objets : (Instruments, outils) en vitrines murales exception faite pour les objets destinés à être sur plusieurs faces.

2° Costumes : en vitrines cloches. Broderie et bijoux en vitrines plates.

3° Instruments de grande dimension tels que charrue, herse, etc..., sur socles.

4° Mobiliers, en ensemble dans des stands spécialement aménagés.

5° Plans, cartons, schémas, photos, pour les plans autres schémas et photos se rapportant à un objet exposé, en vitrine, à côté de cet objet. Pour ceux se rapportant par exemple à la répartition des cultures, sur panneaux appliqués. Pas de cadres tournants. Pour divers documents iconographiques, en meubles à volets.

Une salle sera réservée aux expositions temporaires relatives à divers sujets que l'on voudra plus largement et plus complètement traiter que dans les salles d'exposition; elle abritera aussi des expositions de folklore breton moderne.

Dans cette salle, des expositions de folklores étrangers seront ainsi organisées. Elle sera une salle d'honneur et servira d'antichambre à la salle de conférences.

La salle de conférences devra comporter une scène et un écran. Il y sera donné des conférences, séances de cinéma, présentation de folklore breton, celtique, et étranger. Elle pourra être louée à diverses sociétés savantes.

Services du Musée. — Ils seront organisés sur une base scientifique moderne et pratique. Ils comprendront :

1° Service de réception, déballage, nettoyage.

2° Service de conservation, réparations, nettoyage, désinfection.

3° Départements :

A) Ethnographie maritime.

B) Ethnographie terrienne.

C) Arts et artisanats, métiers.

D) Folklore musical.

E) La maison, le mobilier (folklore vivant, exposition temporaire, conservatoire folklorique).

4° Service de numérotage.

5° A chaque département sera adjointe une salle de travail correspondant directement avec les réserves de ce département.

Les collections seront conservées de la façon suivante :

A) Les costumes : dans des tiroirs étanches. Ils seront groupés par catégories dans ces compartiments établis spécialement aux dimensions voulues dans lesquels les costumes seront mis à plat et non pliés en plusieurs couches.

Devant chaque bloc de tiroirs étanches sera fixée une liste inventaire portant les numéros des objets contenus dedans.

B) Le mobilier : chaque meuble sera placé sur une plateforme roulante permettant de l'extraire des rangées qui grouperont les collections. Devant chaque meuble sera fixée une photo de ce meuble afin de faciliter les recherches.

C) Les instruments encombrants seront disposés de telle façon qu'il soit facile de les voir sur leurs diverses faces.

D) Les poteries et verreries seront conservées dans des armoires tirettes (genre meubles à plans).

E) Les bijoux seront placés sur des plateaux, eux-mêmes contenus dans des meubles à tiroirs. En somme, il faudra que toutes les pièces des réserves soient aussi facilement accessibles et visibles que si elles étaient en vitrines dans les salles d'exposition.

Chaque département possèdera lui-même la documentation iconographique et photographique qui lui sera particulière et dont le double, pour les photographies, se retrouvera à la photothèque centrale du Musée.

6° Bibliothèque.

7° Laboratoire de photographie et photothèque.

8° Service de dessin et de cartographie

9° Un bar-restaurant sera adjoint au

Musée. Il n'y sera servi que des plats du pays.

10° Un secrétariat général de la Société d'Ethnologie bretonne et de la Société des Arts populaires.

Parallèlement au Musée du Peuple breton, sera créé un Institut d'ethnologie bretonne et celtique dont le siège et les services seront dans les bâtiments du Musée lui-même. Il comprendra :

1° Un secrétariat de l'Institut.

2° Une salle de cours.

L'enseignement des matières composant les sciences ethnographiques et folkloriques y sera donné. La fin des études sera sanctionnée par un examen.

Musées régionaux. — Les Musées locaux de pays, qui seront en principe au nombre de 7, un par région, répondront aux mêmes buts que ceux du Musée Central. Mais dans ces musées une place plus vaste sera faite à l'étude et à la présentation des folklores locaux, auxquels seront joints certains éléments intéressant l'histoire locale.

Ils auront leur prolongement dans les musées de plein air, qui seront établis, soit dans les villes, dans certaines demeures, soit à la campagne, à l'instar des musées de plein air du Danemark, de Norvège et de Suède.

Une société centrale dite « Société d'Ethnologie Bretonne » sera créée. Elle groupera les sociétés savantes ayant rapport à l'Ethnologie. Elle coordonnera leurs recherches et leur action.

De même, une société, dite « Société des Arts Populaires », sera créée. Elle groupera les sociétés folkloriques.

Ces deux sociétés organiseront pour leurs membres des conférences, des sorties, des excursions d'étude en Bretagne et hors de Bretagne.

Leurs sièges seront au Musée du Peuple Breton.

Un Conservatoire de danses et musique populaires sera adjoint au musée de folklore, il formera des danseurs, des chorales populaires, des joueurs de binou, bag-pipes, bombardes. Il sera la

section vivante du Musée. Il fera, de plus, une utile propagande pour la mode bretonne, en faisant porter par les pensionnaires de ce Conservatoire, des costumes bretons d'ornements modernes créés par nos décorateurs.

La troupe de cette organisation pourrait être composée de 35 couples portant les divers costumes du pays.

Les pensionnaires passeraient un certain temps qu'il restera à fixer au Conservatoire. Ils donneront des représentations en Bretagne et à l'étranger (voir statut spécial). Le groupe de musique populaire sera composé de 35 membres (même stage). Puis les pensionnaires regagneront leur pays où ils représenteront le Conservatoire, en qualité de délégués auprès de Mintin Sklaer et de l'organisation des fêtes (comités locaux).

Leur tâche sera d'organiser la propagande nécessaire pour les danses, chants, instruments de musique bretonne. Ils seront les conseillers des sociétés folkloriques de danses de leur pays respectif (voir statut). Ils organiseront les fêtes, concerts et représentations des sociétés locales.

Coordonner les recherches, les études, les provoquer et les encourager, développer la connaissance des sciences ethnologiques, en faire connaître le côté plaisant et instructif au peuple breton, tel doit être le but de l'Institut d'Ethnologie Bretonne et de ses organismes divers : « Musée du Peuple Breton », musées locaux de folklore, « Société d'Ethnologie Bretonne », « Société des Arts Populaires », « Conservatoire de Folklore vivant ».

FOLKLORE VIVANT

Conservatoire des Arts Populaires

Si l'étude du folklore breton doit être plus approfondie et si, grâce à l'Institut du Folklore, au Musée Central et à l'organisation des recherches, les études folkloriques se développent en Bretagne, là ne doit pas se limiter l'activité des fol-

loristes bretons. Il faut que le folklore vivant soit maintenu. Nous avons de nombreuses sociétés folkloriques : chorales, groupes de danseurs, mais ces sociétés ne possèdent pas toujours d'excellents sujets. Les voix ne sont pas toujours fournies, les danses ne sont pas toujours très pures, les costumes ne sont pas toujours portés selon les traditions. Il en est de même de nos nombreuses sociétés de théâtre populaire qui, lorsqu'elles donnent des représentations de Miracles ou des reconstitutions historiques, commettent d'énormes fautes de goût et je ne parle pas du manque de formation des acteurs !

Il serait donc nécessaire de former des chefs de file. La création d'un conservatoire des arts populaires doit être envisagée. Son activité comprendra : 1° Formation des chanteurs et chanteuses; 2° Formation des danseurs et danseuses; 3° Formation d'acteurs et d'actrices de théâtre populaire, ainsi que d'acteurs de théâtre de marionnettes; 4° de joueurs de bag-pipe et biniou.

Ce conservatoire serait adjoint au Musée Central de Folklore Breton dont il serait la partie éminemment vivante.

La chorale et les danseurs, les biniouistes, ainsi que les acteurs recevraient, en plus d'une formation technique, une formation intellectuelle spéciale. Ils organiseraient des tournées tant en Bretagne qu'à l'étranger, dont le produit servirait au fonctionnement de cet organisme.

Chorale et danseurs comprendraient au maximum de 70 à 75 membres. Ils seraient groupés par couples pris dans les différents pays de Bretagne et portant les costumes de leur pays. Les costumes différents seraient exécutés d'après les dernières modes bretonnes et les créations des décorateurs bretons. Après leur séjour au Conservatoire, les élèves regagneraient leurs pays respectifs où une autre tâche les attendrait; celle de représenter le Conservatoire auprès des organisations celtiques, « Mintin Sklaer »,

les commissariats locaux aux fêtes, de conseiller et d'orienter les sociétés folkloriques locales, d'organiser avec elles, la propagande nécessaire pour la conservation des traditions locales, des danses, des chants, des instruments de musique locaux.

Ils ne seraient payés que durant leur temps de séjour au Conservatoire et ne

recevraient que des indemnités pour leur activité locale intéressant le folklore breton.

Il en serait ainsi pour les biniouistes et les acteurs formés par le Conservatoire.

A la tête de cet organisme serait un directeur, metteur en scène; un musicien, chef de la chorale; un biniouiste en chef, un metteur en scène adjoint.

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez en soin; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

L'ORGANISATION DE LA PROFESSION MÉDICALE

Par le Docteur FLEURY

L'exercice de la profession médicale fut très longtemps considérée comme un sacerdoce, et si, de nos jours, on a vu, même en Bretagne, s'estomper peu à peu la considération qui s'attachait au médecin, c'est, qu'à tort ou à raison, on jugeait qu'il avait oublié le premier principe de l'art médical : celui de toujours agir dans l'intérêt du patient.

Tel est le but principal de toute personne attachée à la famille médicale. Famille qui doit comprendre, médecins, pharmaciens, dentistes, sage-femmes, infirmières, c'est-à-dire tous ceux ou celles qui se sont donnés comme premiers devoirs le soulagement et la guérison de ceux qui souffrent.

Groupés autrefois dans des syndicats divers auxquels ils se contentaient de donner leur nom et leur cotisation, les membres de la famille médicale doivent aujourd'hui trouver dans la *Corporation Sanitaire* réunie leurs différentes sections.

1° L'intermédiaire qui les représentera dans les rapports que médecins, pharmaciens, dentistes, etc..., doivent avoir avec les collectivités.

2° L'autorité susceptible de sévir ou de légiférer en matière professionnelle.

3° L'organisme qui gèrera leurs caisses de prévoyance ou de retraite.

Etudions ces différents points :
Le temps de la médecine individualiste est passé. De familiale qu'elle est et

qu'elle peut demeurer dans les cas les plus nombreux, la médecine doit devenir sociale. Le développement du machinisme et de l'industrie chimique, l'existence de la vie citadine avec ses misères, ses maladies contagieuses, etc..., contribuent à l'évolution des maladies. Evolution si rapide qu'en une ou deux générations, la race la plus forte peut être épuisée.

Seule, la médecine sociale peut exercer une surveillance vigilante pour exiger l'application des grands principes d'hygiène que l'on ignore si souvent dans notre pays de Bretagne, pour tarir la source des maladies, prévenir les accidents, et tout ensemble assurer le bien-être de l'individu dont la santé doit contribuer à la richesse nationale.

Mais, ces techniciens de la médecine sociale ne doivent pas être pour les praticiens, des adversaires, mais au contraire des alliés susceptibles de contribuer par les puissants moyens de cure mis à leur disposition, à donner au malade — riche ou pauvre — qui leur est adressé, le moyen de recouvrer la santé. Cette collaboration entre le médecin social et le médecin traitant ne saurait être profitable aux intérêts de l'individu ou de la collectivité que si l'un et l'autre se sentent indépendants et libres dans le cadre d'une corporation.

Cette corporation sera la seule autorité qui pourra légiférer ou sévir en matière

professionnelle. D'où la nécessité pour le membre de la famille médicale d'adhérer à la section de sa profession, d'exiger l'épuration parfaite de cette profession, la réforme de certaines études, la réglementation ou la répression des publicités, la refonte de l'assistance publique, des assurances sociales, etc...

Il faut dans la Famille médicale se retrouver unis dans l'honnêteté et dans le désir de rendre service au malade et à la communauté.

Si ses devoirs sont nombreux, la Famille médicale a aussi des droits. Toute condition qui ne permet pas à l'homme

de tomber malade sans tomber dans la misère est mauvaise. Toute condition qui n'assure pas à l'homme une ressource dans l'âge de la vieillesse est mauvaise (Diderot). Il faut à la famille médicale une caisse de prévoyance et de retraite, caisse dont la gérance doit être confiée à la corporation.

Délibérément doit être rejetée l'emprise de l'Etat sur le mouvement d'organisation sanitaire; ne regardons l'Ordre des Médecins que comme un organe de juridiction destiné à être rattaché — et par les soins de la Famille médicale elle-même, à la Corporation.

Cet ouvrage est la propriété
de la Section de Brest du
Mouvement pour l'Organisation
de la Bretagne.
Prenez en soin ;
Après vous, d'autres encore
en auront besoin.

MUSÉES DE BRETAGNE

Par R. Y. CRESTON

Nous possédons en Bretagne un certain nombre de musées groupant des collections dont certaines sont d'une rare valeur.

Locaux. — La plupart d'entre ces musées, sauf quelques musées des Beaux-Arts, sont installés dans des locaux qui ne sont aucunement faits pour les recevoir : châteaux historiques, vieilles demeures, etc... On en est toujours à la mauvaise formule du Louvre.

Les châteaux historiques ou les vieilles demeures, doivent garder leur destination première. On doit y présenter des ensembles mobiliers de l'époque, mais non des peintures, des sculptures ou d'autres collections telles que celles, par exemple, de costumes bretons.

On arrive à ceci, que de véritables richesses passent souvent inaperçues, avec la mauvaise disposition des locaux et leur insuffisance de clarté.

De plus, le manque d'éclairage électrique adéquat se fait sentir presque partout et les vitrines sont partout fort mal comprises et presque toujours mal disposées.

Collections. — La plupart du temps les collections sont présentées sans aucune méthode; il en résulte un encombrement des vitrines qui déroute le visiteur.

Presque toujours, lorsqu'il s'agit de mobiliers ou de costumes bretons, on se plait à reconstituer des « ensembles » dans lesquels on place des mannequins revêtus de costumes. Cela sent le Musée Grévin. Nous sommes loin des présentations ra-

tionnelles du Musée National de Copenhague.

Aucune place n'est réservée aux chercheurs dans nos musées dits « de folklore ». Aucune réserve dans laquelle les collections seraient conservées (seules les pièces caractéristiques étant exposées), n'existe dans nos musées.

Il est vrai qu'avant de faire cela, il faudrait s'attacher à la classification méthodique des collections et des pièces qui les composent. Or, aucune fiche, aucun dossier technique sur les diverses pièces de collection, aucune description méthodique de ces objets n'ont jamais été faits selon les procédés muséographiques ou scientifiques modernes.

Quant aux Musées des Beaux-Arts, on y trouve, hélas, trop de navets, envois de l'Etat ou dons de généreux mécènes.

Il serait de beaucoup préférable d'avoir, dans certains de nos petits musées de petites villes, une salle d'exposition dans laquelle seraient exposées par époques, de bonnes reproductions, je dis bien, reproductions en couleurs, de toiles de maîtres que d'avoir trois ou dix salles tristes et sombres, encombrées de croûtes sans valeur, depuis la cimaise jusqu'au plafond.

Le rôle éducatif du Musée en serait mieux rempli.

De plus, dans certains musées on a groupé, au hasard des salles, des collections qui ne sont nullement faites pour voisiner. C'est ainsi qu'à côté d'une salle consacrée à la peinture on passe à une

autre toute emplit d'uniformes et d'armes, puis à une autre réservée à des collections de monnaies et de médailles.

Evidemment on répondra que ce sont là des collections léguées par des donateurs exigeant que leur legs soit exposé. Je répondrai qu'en ce cas on pourrait trouver d'autres emplacements, ou qu'on pourrait encore ne pas tout exposer, mais seulement les pièces caractéristiques, conservant les autres dans des réserves pour des présentations ultérieures.

Il faudra bien aussi, puisque nous parlons de legs, que l'on revise cette question de l'acceptation de certaines collections.

Quant à nos musées d'archéologie, même remarque que pour les précédents avec la circonstance aggravante que le fouillis y est souvent pire !

Et là encore, comme dans trop de nos musées dits de folklore, aucune explication synthétique, aucune carte situant le lieu d'origine de l'objet, aucun schéma, aucune étiquette, aucun catalogue. Manque total de brochures ou de catalogues sur les collections exposées. Et, lorsqu'il en existe, leur contenu ne répond pas bien souvent au but proposé et il serait préférable qu'il n'y eût pas de brochures plutôt que celles que nous trouvons trop souvent dans certains petits musées bretons.

Personnel. — Enfin, trop souvent, incompetence du personnel, du conservateur aux gardiens.

Pour les Musées des Beaux-Arts, on a souvent coutume de placer à leur tête, un artiste, enfant du pays ou qui a su s'y implanter. Cela ne prouve pas, bien qu'il soit artiste, qu'il soit un conservateur compétent. Car, il ne suffit pas, en ce moment-là, de connaître l'histoire de l'Art, de savoir reconnaître, estimer, expertiser une œuvre d'art, de savoir à l'occasion la restaurer. Il faut aussi savoir la présenter et la présenter d'une manière efficiente, et non pas comme on le ferait dans une exposition ou dans un salon.

Et puis, bien souvent, l'artiste-conservateur est avant tout un artiste avec ses goûts personnels, ses préférences esthétiques, et ses aversions aussi et la tenue générale du musée s'en ressent. Certaines sections de nos musées sont invariablement présentées d'une façon indigne des œuvres qu'elles renferment: ce sont celles consacrées aux gravures et aux dessins.

Je ne parle pas des Halls centraux de nos grands musées des Beaux-Arts dans lesquels sont déposés au petit bonheur, les « cailloux » ou les moulages des sculpteurs locaux ou les « envois de l'Etat ».

Quant aux conservateurs de nos musées archéologiques, on ne peut dire que ceux-là ne sont pas compétents dans leur matière. Ce sont tous de remarquables savants.

Mais si nous rendons hommage à leur compétence, nous regrettons encore qu'ils n'aient pas reçu une formation muséographique qui leur permettrait de présenter d'une manière beaucoup plus efficace pour le but à atteindre, les pièces de leurs collections.

La même critique est à faire à plusieurs de nos conservateurs de musée de folklore. Là encore, manque de compétences muséographiques.

La muséographie est un métier qui s'apprend. Il ne s'invente pas, ne s'improvise pas du jour au lendemain.

PLAN DE RÉORGANISATION

En conclusion de tout ce qui précède : a) Nos musées contiennent d'incalculables richesses, mais leurs collections, mal présentées, mal éclairées, mal logées, n'éduquent pas : elles distraient peut-être, mais c'est tout. Ce n'est pas la le but final que doit se proposer un musée.

Il faut que dans la Bretagne de demain les musées occupent la place qu'ils doivent occuper dans l'enseignement direct du peuple et dans celui des étrangers si nombreux qui visitent notre pays.

Nous nous plaignons parfois de ne pas être compris, d'être pris pour des rétro-

grades. Avouons que nous n'avons rien fait ou que l'on a rien fait pour que l'on nous connaisse mieux.

Ce qui est pire, nous n'avons pas fait grand chose nous non plus pour nous mieux connaître.

Le peuple breton ne se connaît pas ou se méconnaît. Les musées de folklore lui apprendront à se mieux connaître, lui révéleront des choses de lui, qu'il ignore, et contribueront à lui rendre l'orgueil d'être lui-même.

Tandis qu'actuellement, lorsque par hasard, le peuple breton visite un musée dit à tort « de folklore » breton, il en sort avec l'impression qu'il n'y a là « que des vieilleries du temps passé », « des nids à poussière » et qu'il est bon de s'en débarrasser en les vendant à l'antiquaire de passage.

Les musées étant dans la main de la Province, il ne pourra plus en être de même. Les conservateurs obéiront à un plan dressé, suivront un but précis au lieu de faire des présentations de collections en ordre dispersé et au petit bonheur, qui n'ont aucune utilité.

De plus, les crédits pourront être mieux adaptés aux nécessités, nécessités évidentes, dictées par ce que j'appellerai la politique des musées, politique d'enseignement pratique, plaisante, savante et directe.

PLAN

A) Tout d'abord le principe à établir doit être que tous les musées passent de l'autorité municipale ou départementale, sous l'autorité de la Province.

B) Tous les Musées de Bretagne, sans exception aucune, même les musées particuliers recevant des visiteurs, c'est-à-dire prenant des taxes d'entrée, ex. Bourg de Batz) seraient placés sous une direction centrale dite: *Direction générale des Musées de Bretagne*, organisme central dépendant directement de la Direction centrale des Arts, elle-même dépendant du Commissariat général à la Culture bretonne.

Cet organisme aurait pour tâche d'harmoniser l'enseignement du public par les musées, d'organiser cet enseignement par des moyens pratiques, d'organiser les divers Instituts de recherches et d'études dont ces musées seraient en quelque sorte le prolongement. Somme de travaux destinés aux chercheurs et aux savants, prolongement synthétique dans l'esprit du peuple breton.

C) Cette Direction générale des Musées et Instituts de Bretagne aurait, en plus, la charge d'assurer la formation scientifique des étudiants des divers Instituts à créer et celle du personnel spécialisé des Musées de Bretagne.

D) Lorsque nous aurions formé ce personnel, nous pourrions alors commencer à y voir clair et à faire l'inventaire absolument nécessaire de nos richesses. Nous aurions aussi à faire la part du feu, c'est-à-dire à débarrasser nos musées des inutilités et des horreurs qui, parfois, les encombrement. Qu'il s'agisse de Musées des Beaux-Arts, de Folklore, d'Archéologie, il faut que tout soit révisé, et cela non pas avec l'aide des ordinaires commissions de musées qui sont, la plupart du temps, composées d'amateurs mais non de spécialistes, mais avec des gens professionnellement formés.

E) Quant aux conservateurs, ils ne devraient plus organiser leurs musées selon leur fantaisie, mais selon un plan général établi par le Conseil des Musées, sous l'autorité supérieure du directeur général des Musées.

F) Ce conseil des musées serait formé des conservateurs des divers musées de Bretagne. Il serait uniquement consultatif, l'autorité supérieure appartenant à la Direction générale des Musées.

G) Lorsque, par les soins d'un personnel spécialement formé, l'inventaire général des collections de nos musées serait fait, un plan général d'organisation et de création de musées serait dressé par le Conseil des Musées et la Direction générale.

H) Une spécialisation des musées et un regroupement des collections s'avère absolument nécessaire. De même il sera nécessaire d'envisager la construction de musées modernes et, dans la mesure du possible, la réfection et la modernisation des musées existants.

Dès à présent, les musées suivants seraient réorganisés ou créés :

RENNES : Musée des Beaux-Arts (modernisation, réfection).
Musée local (à créer).

Folklore.
Musée des Métiers (à créer).
Musée Historique de Bretagne (à créer).

NANTES : Musée des Beaux-Arts.
Musée Dobrée.
Musée des Salorges.
Musée des Arts religieux.
Musée de Nantes par l'Image.
Musée de Folklore (à placer dans un local mieux approprié).
Musée de l'Histoire naturelle.
Musée des Métiers (à créer).

QUIMPER : Musée du Peuple Breton (musée central de folklore et d'ethnographie) avec ses annexes : Institut d'Ethnologie Bretonne, Société des Arts Populaires, Conservatoire de Folklore Vivant (à créer).

Musée des Monuments Bretons (à créer) avec son annexe : Institut d'Architecture et d'Archéologie.
Musée de la Faïence (à créer).
Musée des Beaux-Arts.

VANNES : Musée de Préhistoire bretonne (à créer et à construire). (Institut breton de Préhistoire).
Musée local de Folklore (à créer).
Musée des Beaux-Arts.

LORIENT : Musée des Beaux-Arts.
Musée des Beaux-Arts.
Musée des Constructions navales (à créer).

SAINT-NAZAIRE : Musée des Constructions navales (à réorganiser).
BATZ : Musée Paludier (à réorganiser).
GUERANDE : Musée Guérandais.
SAINT-JOACHIM : Musée de la Brière (à créer).

PORNIC : Musée du Pays de Retz (à créer).

LOUDEAC : Musée local de Folklore (à créer).

Saint-BRIEUC : Musée local de Folklore (à créer).
Musée des Beaux-Arts.

DINAN : Musée de Dinan.
Musée des Métiers (à organiser).
SAINT-MALO : Musée local du Pays Malouin.
Musée Corsaire.

DINARD : Musée de la Mer (à développer).

CARNAC : Musée de Préhistoire locale (à moderniser).

SAINT-GUÉNOLE-PENMARCOH : Musée de Préhistoire.

BREST : Musée des Beaux-Arts (à reconstruire).

Musée local de Folklore (à créer).
Musée de la Marine bretonne et des Découvertes bretonnes (à créer).

DOUARNENEZ ou CONCARNEAU : Musée de la Pêche bretonne (à créer).

HENNEBONT : Musée de Folklore (à réorganiser).

Désormais on ne devrait plus voir pêle-mêle, côte-à-côte dans le même musée, des collections de provenances totalement différentes. Les musées devraient être spécialisés et devraient être un lieu attractif pour les visiteurs.

La propagande pour les Musées et par les Musées répondra à un plan général.

Des conférences, des concerts, des expositions temporaires de caractère éducatif devront être organisés.

Des publications scientifiques pourraient être publiées par les musées pour les chercheurs; d'autres, de caractère vulgarisateur, pour le grand public.

Des sociétés populaires d'éducation, sociétés d'amis des musées, devraient être créées, qui appelleraient, prolongeraient l'action des musées dans le peuple.

Chaque musée devrait avoir sa bibliothèque, doublée d'une photothèque, iconothèque spécialisées, et selon le cas, dis-cothèque.

Des musées de plein air devront exister un peu partout en Bretagne comme ils existent dans les pays du Nord, où leur rôle éducatif et attractif est considérable.

D'autres musées, répondant aux besoins soit du Gouvernement de la Province ou de l'Etat, soit à ceux de la culture populaire, pourront être créés. C'est ainsi que je vois fort bien un Musée de la Bretagne, hier, aujourd'hui, demain, où le peuple pourrait faire d'utiles comparaisons.

Un autre musée qui répond à un réel besoin pourrait être créé: c'est le *Musée Economique et Social* dont le rôle, lorsqu'on se souvient de celui joué par la revue de nos richesses économiques en 1937, pourrait être considérable dans la masse du peuple breton et aussi dans celle des visiteurs.

Mais déjà, en nous tenant aux seuls musées ci-dessus cités, flanqués de leurs Instituts de recherches et de leurs prolongements populaires, les sociétés de folklore, les sociétés d'amis de musées, etc..., nous avons là une grande œuvre à accomplir. Elle n'est pas au-dessus de nos moyens ni des possibilités de la Bretagne de demain.

MUSÉE DES MONUMENTS BRETONS

I. — Dans ce musée seraient réunis les moulages des principaux monuments du passé breton : Sculptures, Calvaires, etc... Ils permettraient une étude comparative de ces monuments, étude qui n'a jamais été entreprise.

II. — Il contiendrait des copies de fresques et des reproductions polychromes de vitraux.

III. — Une place spéciale serait faite à l'architecture bretonne : plans, maquettes, photos, moulages y seraient groupés dans cette section qui comprendrait l'architecture civile, religieuse, militaire

de Bretagne, présentées chronologiquement.

IV. — Une section serait réservée à l'étude corporative des divers styles de l'architecture bretonne avec l'architecture française, de façon à montrer dans quel esprit les Bretons ont interprété ces styles et les ont transposés. D'autre part, une place serait faite à l'architecture. Les autres pays celtiques, tels que l'Irlande (Croix irlandaises, tours, églises, etc...), le Pays de Galles et l'Ecosse.

V. — Enfin une section réunirait les différents types de maisons bretonnes et montrerait au moyen de schémas et de plans synthétisés quelles conditions climatiques ont dirigé l'architecture de la maison bretonne. Une place serait réservée dans une salle d'honneur, aux expositions d'œuvres d'architecture bretonne moderne, de sculpteurs et de décorateurs bretons, fresquistes ou vitrailliers.

SALLES

A) Ce qu'est l'architecture bretonne.

Conditions climatiques qui ont présidé à son élaboration. (Schémas, plans, groupements de maisons, géo-humains de villages ou de villes. Lieux de prédilection pour la construction des villes : orientation, couverture, matériaux, etc...)

B) Revue chronologique de l'architecture bretonne : photos, plans, dessins, maquettes, et moulages des principaux monuments groupés par genres : calvaires, croix de chemins, églises, demeures civiles, fontaines, etc... Copies de fresques et de vitraux.

C) Salle de comparaison des monuments bretons et de l'habitation bretonne aux styles architecturaux qui l'ont inspirée: roman, gothique, renaissance, etc... Section spéciale réservée à la synthèse d'architecture des pays celtiques.

D1) Salle d'honneur : Expositions d'architecture bretonne moderne, de sculpteurs et de décorateurs.

D2) Section spéciale d'urbanisme.

MUSÉE ET INSTITUT DE PRÉHISTOIRE BRETONNE

La Bretagne est un des pays d'Europe dont la préhistoire est la plus riche. Encore n'a-t-on pas jusqu'à présent prospecté d'une façon ordonnée, selon un plan et un programme d'ensemble, l'énorme majorité du territoire breton. Cependant, les résultats qui ont été obtenus forment une somme considérable qui fait présager les plus grandes et plus complètes découvertes. Mais, mises à part les prospections faites sous le contrôle de l'Etat et celles de Le Rouzic et de Bénard de Pontois, pour ne parler que de ceux-là, beaucoup de recherches ont été conduites par des préhistoriens amateurs qui ont fait plus de mal qu'ils n'ont obtenu de résultats.

D'autre part, nos musées qui renferment, tous, plus ou moins de pièces de notre Préhistoire, sont mal organisés et ces pièces souvent remarquables passent inaperçues et du public et des chercheurs.

Le reclassement et l'inventaire des collections préhistoriques de Bretagne et la création d'un Musée Central de Préhistoire Bretonne doublé d'un Institut de la Préhistoire Bretonne, s'avèrent nécessaires.

Ce Musée pourrait être créé à Vannes, centre géographique d'une région riche en souvenirs et en restes préhistoriques.

L'Institut de Préhistoire Bretonne lui serait adjoint. Cet Institut aurait pour charge : 1° de dresser un plan d'ensemble des recherches préhistoriques en Bretagne; 2° de former des chercheurs spécialisés; 3° cet Institut publierait un bulletin

de ses recherches et de ses travaux et serait en liaison permanente avec les Instituts similaires étrangers et principalement ceux des pays celtiques ou des pays ayant été autrefois occupés par les Celtes: Suisse, Italie, Espagne, Allemagne, Belgique, Yougo-Slavie, Turquie.

Le Musée de Préhistoire comprendrait les sections et salles suivantes, présentant les objets des collections de façon moderne et vivante, les illustrant de dessins, de schémas, de croquis faisant revivre et expliquant la vie et les industries des hommes préhistoriques.

A) Une salle de Synthèse de diverses époques préhistoriques : géologie, anthropologie, industries, civilisations.

B) Une salle de Paléolithique. Une salle de Néolithique.

C) Une salle de l'âge du bronze. Une salle de l'âge du fer (civilisation préhistorique, celtique).

D) Une salle de comparaison synthétique entre les diverses périodes préhistoriques bretonnes, principalement l'âge du bronze et celle des autres régions d'Europe.

Dans toutes ces salles, présentation moderne : maquettes, moulages, des spécimens d'industrie préhistorique des autres pays. On développerait surtout la présentation de la période de l'âge du fer (époque de la Tène). On ne se contenterait plus de présenter des objets, on les ferait revivre. On expliquerait les faits ethnographiques : industries, civilisation, mythes supposés, inhumation, etc..., qui illustreraient cette présentation.

MONUMENTS NATIONAUX SITES ET PAYSAGES

Par R. Y. CRESTON

Exposé. — Dans la Bretagne que nous appellerons Bretagne d'hier, on a vu trop souvent de quelle déplorable façon était conservé notre patrimoine d'art.

C'est vraiment une chance, qu'après le passage de la meute avide des anti-quaires et de celle des milliardaires américains ou anglais, en mal de collections de « vieilles choses de France » nous ayions encore tant d'œuvres d'art en place.

On a vu bien souvent tel vieux curé de campagne qui avait relégué dans le grenier de son presbytère les vieux saints de son église pour les remplacer par quelques saints ou saintes de Saint-Sulpice, vendre ces témoignages de l'art populaire et si expressif de nos imagiers, à quelque antiquaire de passage.

D'autres fois, on a vu des maires ou des secrétaires de mairie livrer à la démolition telle respectable relique de notre passé celtique, tel le menhir de Stival qui a servi à empierrer les routes de la commune. Autre part, c'était « l'architecte » de la ville qui, après un avis favorable, envoyé de loin par un lointain architecte des monuments historiques ou par le service encore plus lointain de ces monuments, qui se livrait à des réparations ou à des restaurations plus ou moins fantaisistes, mais qui avaient l'avantage d'être agréables et pittoresques à souhait pour les touristes.

Enfin il y a la question des panneaux publicitaires qui déshonorent trop souvent nos monuments publics ou privés; il y a celle des boutiques et enseignes de boutiques qui défigurent tant de nos vieilles rues.

Ceci dit pour les monuments historiques classés ou non, peut l'être de la même façon pour les sites et les paysages de notre pays.

On connaît trop les villas « Sam Suffy » ou « Ça m' Both », les « Ker » ou les « Villas » style banlieue parisienne ou édicule de foire-exposition qui s'étalent comme une lèpre sur le bord de nos côtes, sans compter les châteaux-forts genre construction pour enfants, en pierre de taille parfois, inutilement gâchée - (Exemple : Côte du Croisic, de Batz, etc...)

Il y a aussi les hôteliers locaux qui achètent un beau jour un terrain auprès d'un monument historique ou d'une relique de notre passé et qui bâtissent dessus, à toucher parfois monument ou relique, des hôtels à chic ultra-moderne. (Exemple : Hôtel des Menhirs à Brignogan, Pointe du Raz, etc...)

La Pointe du Raz n'est plus qu'un coin de banlieue lépreuse et lorsqu'on s'approche de certains coins de la côte dans le voisinage des hôtels qui l'ont défigurée, on se trouve nez à nez et... on le sent hélas, avec les tas de détritus que l'on déverse chaque jour à la mer, mais qui

n'y tombent pas toujours. Alors c'est la course éperdue des escarbilles, la danse des papiers maculés de graisse sur la lande sauvage du Raz.

Et il n'y a malheureusement pas qu'au Raz que pareille chose se produit; car le règne du papier gras, celui de la grossièreté ont fini par tuer la joie simple, la grande joie pure que procurent les grands horizons, les grands paysages de chez nous.

Et puisque nous parlons d'hôtels et de tourisme, disons aussi qu'il faut supprimer sur les routes, ces panneaux réclames qui étaient impudemment leurs couleurs discordantes sur les pignons de vieilles chaumières, quand ce n'est pas sur les pierres vénérables de quelque antique moulin (exemple : Moulin Route de Vannes à La Roche-Bernard). Il est temps de mettre de l'ordre dans la protection de notre patrimoine d'art. Jus-

qu'à présent, les maîtres, les grands maîtres qui étaient censés les protéger étalent loin, loin, bien loin, si loin parfois qu'ils oublièrent qu'ils étaient chargés d'un service public, alors que nos monuments s'en allaient en décrépitude faute de crédits, ou bien étaient défigurés quand ce n'était pas détruits par quelque vandale ou quelque profiteur.

Il faut que désormais, nos monuments du passé, nos reliques, nos sites, nos paysages, certains ensembles de nos villes soient effectivement protégés par des lois et des ordonnances fermes et fermement appliquées. Mais il ne suffit pas de faire des ordonnances et d'établir des lois; il faut aussi éduquer le peuple breton, rappeler le touriste au respect de la nature. Former le goût du public, lui rendre le respect et l'amour de la nature, de son pays, de l'immense merveille au centre duquel il vit.

PROJET D'ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES MONUMENTS DU PASSÉ DES SOUVENIRS HISTORIQUES ET DES SITES ET PAYSAGES DE BRETAGNE

I

L'inventaire des monuments historiques et objets classés, ainsi que des sites classés de Bretagne devra être révisé. Un nouvel inventaire général serait entrepris.

Il serait fait, par les soins de commissions locales dites des « Souvenirs historiques et des Sites ».

Ces commissions seraient composées de trois membres (un architecte de la région et deux membres adjoints).

Les membres de ces commissions permanentes seraient choisis pour leurs connaissances spéciales en ces matières. Ils devraient être soumis à des examens prouvant ces connaissances pour l'obtention de ce titre.

Les commissions locales seraient au nombre de six : 1. Léon; 2. Cornouaille; 3. Vannetais; 4. Pays Nantais; 5. Pays de Rennes; 6. Trégor.

Les commissions permanentes auraient pour rôle :

- A) La conservation, entretien, réfection, restauration, inspection des monuments, objets et sites classés.
- B) L'historique, la description, la classification de chaque monument ou objet classé.
- C) La recherche des monuments ou objets présentant un intérêt pour l'histoire du pays, qui ne seraient pas encore classés.
- D) L'inspection des monuments, objets ou sites, devrait être permanente. Les membres de la commission l'assureraient à tour de rôle. Ils auraient la charge de choisir et désigner dans chaque localité où existerait un monument, objet ou site classé, la ou les personnes chargées d'en assurer la protection et le gardiennage. Ces gardiens recevraient une formation

professionnelle adéquate. Ils ne devraient plus être pris, comme cela s'est produit jusqu'à présent, parmi une certaine catégorie de retraités. Il en serait de même pour les conservateurs locaux de monuments transformés en musées ou pour les guides-conférenciers attachés à ces monuments et musées. Conservateurs et conférenciers devraient satisfaire aux mêmes examens que ceux auxquels seraient soumis les membres des commissions.

Personnel spécialement formé, ayant des connaissances profondes de l'histoire, de l'archéologie et du folklore breton pour les conservateurs et les conférenciers, et des connaissances certaines et justes sur les questions qui pourraient leur être posées, pour les gardiens.

Un monument historique doit être un enseignement pour le peuple, il doit, en plus, procurer l'occasion au peuple breton de prendre conscience et orgueil de son passé. Il ne doit pas être une simple curiosité. Et ceux qui en ont la garde ou sont chargés de le faire connaître, ne doivent pas se livrer à des descriptions plus ou moins justes.

II

La protection des monuments classés devra être efficace.

Aucune réparation, aucun changement dans l'édifice classé ne pourrait être fait sans l'autorisation de la commission permanente et l'avis de la direction générale.

Toutes transformations apportées à un monument classé, par son propriétaire, sans l'autorisation de la commission entraînerait des sanctions pouvant aller jusqu'à la saisie du monument au profit de l'administration.

Tous les travaux de réfection et réparation seraient faits par les soins et aux frais de l'administration.

Aucun propriétaire de monument classé ou d'objet classé ne serait autorisé à faire payer une redevance quelconque pour la visite du monument.

Aucune vente de plans, cartes-postales, souvenirs, etc... du monument ne serait

autorisée ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, sans autorisation de l'administration.

Tout souvenir, carte, plan, etc... devrait être soumis à l'approbation de l'administration qui en autoriserait ou interdirait la vente, ou fixerait le prix de vente et déterminerait les lieux de mise en vente. Ceci aussi en ce qui concerne les magasins de souvenirs de la ville où se trouveraient des monuments classés.

Toute expropriation rendue nécessaire pour la mise en valeur ou le dégagement des monuments de sites classés pourrait être décidée par la commission locale après avis de la direction générale.

Aucune construction ne serait autorisée dans un site ou aux abords d'un monument classé sans avis de l'administration.

Toute construction édifiée sans autorisation pourrait être démolie aux frais et à la charge du propriétaire.

Toute transformation de construction faite avant la promulgation de l'ordonnance relative à la protection des monuments et sites, et qui nuirait à l'harmonie d'un monument ou d'un site pourrait être transformée de façon à s'adapter à cette harmonie.

Les plans de transformations seraient faits par les soins de la commission locale et devraient recevoir l'avis de la direction générale.

Tous les frais de transformation seraient à la charge de l'administration.

III

En ce qui concerne les ensembles classés, rues, places, etc... les magasins et boutiques, les enseignes et affiches de ces boutiques ou magasins, devraient être établies dans le style de l'ensemble et devraient obligatoirement recevoir l'agrément de la commission locale.

Des mesures nécessaires à l'assainissement des vieux quartiers classés, dans certaines villes, seraient exécutées aux frais de l'administration.

Dans certains cas, si par mesure d'hygiène l'abandon de certains quartiers classés devait être ordonné, en aucun cas, sauf ceux de force majeure (danger

d'écroulement), la démolition de ces quartiers ne devrait être entreprise.

Les maisons pourraient, pour certaines d'entre elles, pour certaines parties d'entre elles, être transformées en « Musées Vivants », comme cela existe au Danemark ou en Suède (Lindby).

En aucun cas une démolition d'immeuble présentant un caractère historique ou artistique ou l'aménagement d'une région, pour des besoins de voirie ou autre ne pourrait être décidé sans autorisation de la direction générale.

Dans ce cas c'est la direction générale des sites et monuments qui déciderait en dernier ressort et non les organismes de travaux publics, de voirie, P. T. T., chemins de fer, etc., etc...

IV

La direction générale des Souvenirs historiques et des Sites serait assistée d'un conseil consultatif qui serait réuni

autant de fois qu'il serait jugé nécessaire par la direction générale. Il serait composé de 18 membres constituant l'ensemble des commissions locales.

Le travail de classification, description, historique, accompagné de plans, photos, dossiers, copies, moulages, etc... exécuté par les commissions locales serait publié dans une collection spécialement réservée aux chercheurs et groupé (dossiers, copies, moulages, photos) dans le Musée National des Monuments Bretons et dans les bibliothèques, iconothèques et photothèques de ce Musée qui s'avère nécessaire.

A ce musée serait adjoint l'Institut supérieur d'architecture et d'archéologie bretonnes où seraient formés les fonctionnaires : conservateurs, architectes, membres de commissions locales des Sites et Monuments, guides-conférenciers et attachés au service des Sites et Monuments.

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez en soin ; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

SUR L'AGRICULTURE BRETONNE

Rapport-programme présenté au Congrès de l'Institut Celtique le 24 octobre 1941

par M. BAILLARGÉ, directeur honoraire de l'École Nationale d'Agriculture à Rennes

Quand on compare l'état actuel de l'Agriculture bretonne, sous le triple aspect technique, économique et social, à celui d'il y a cent ans, tel du moins qu'il nous apparaît à la lueur de documents assez nombreux, on est tenté de dire qu'aucune autre province n'a évolué aussi rapidement que la Bretagne.

Sans doute ne serait-ce pas tout à fait exact pour certaines parties de la Haute et de la Basse-Bretagne, mais on peut affirmer que, pour les trois quarts au moins de la région, la course vers le progrès n'a été nulle part plus rapide.

Il n'en reste pas moins beaucoup à faire, la marche vers le progrès étant un peu comme celle du Juif errant.

La tâche primordiale de la Commission de l'Agriculture de l'Institut Celtique nous semble précisément devoir être d'établir un programme des progrès à réaliser dans le présent et l'avenir.

Nous allons examiner en surface les principaux problèmes qui se posent, leur étude en profondeur pouvant être faite dans la suite, par des rapporteurs spéciaux dont chacun pourra traiter une ou plusieurs questions de sa compétence.

Il nous semble qu'en tête doit se placer le problème de l'instruction des cultivateurs, et surtout des fils de cultivateurs. C'est toute la question de l'enseignement agricole, qu'il s'adresse aux jeunes depuis l'école primaire jusqu'à l'enseignement supérieur agronomique, ou aux adultes (services techniques de l'agriculture).

L'étude de cette question devrait, à notre avis, être précédée en forme d'avant-propos, d'une biographie des agronomes bretons ou assimilés qui ont le plus contribué dans le passé, à l'évolution de l'agriculture bretonne.

Renversant l'ordre dans lequel nous avons présenté plus haut les questions à étudier, nous proposons d'aborder immédiatement le terrain économique et social, le social étant souvent lié à l'économique.

Les problèmes, nombreux, peuvent se poser dans l'ordre suivant :

1° *La propriété foncière.* — Sa répartition. Les biens communaux. Le morcellement et le remembrement. Accession à la propriété et valeur vénale des terres.

2° *Les modes de faire-valoir.* — Les modifications à apporter au régime du fermage. Le bail à domaine congéable.

3° *Les améliorations à réaliser dans les conditions de vie et de travail du cultivateur breton.* — Le logement de la famille paysanne, les bâtiments de ferme et leur aménagement intérieur; le matériel agricole et l'équipement de la ferme; les chemins d'accès à l'exploitation. La distribution de l'énergie électrique, de l'eau, du gaz dans certains cas. L'évacuation des eaux usées. L'assainissement et l'embellissement des bourgs et des villages. L'utilisation en commun de certaines machines agricoles.

4° *Le problème de la main-d'œuvre.* — Son évolution, les mouvements de la

main-d'œuvre; les salaires; les lois sociales; les artisans ruraux.

5° *La transformation et la vente des produits agricoles.* — Les avantages apportés au cultivateur par la transformation et la vente coopérative, notamment en améliorant les conditions du travail et de la vie du cultivateur. Laiteries, distilleries, cidreries, féculeries coopératives, coopératives de ramassage et de vente des œufs, abattoirs coopératifs, coopératives de vente des fruits et légumes, basses publiques communales. L'Office des Céréales et les Coopératives de stockage des grains, etc...

6° *L'approvisionnement de la ferme.* — En matières premières: engrais, aliments du bétail, semences, produits antiparasitaires.

7° *Le problème des transports.*

8° *L'ordre dans l'exploitation par la comptabilité.* Utilité d'un Office régional de comptabilité.

9° *L'organisation de la profession agricole dans la province bretonne;* la corporatisme paysanne; les œuvres de mutualité et de crédit agricoles.

Un certain nombre de questions techniques se posent à leur tour. Tout d'abord celle-ci :

1° *Y a-t-il lieu de défricher et de mettre en valeur de nouvelles terres ?* L'utilisation par le reboisement, des mauvaises terres.

2° *Les améliorations foncières possibles:* Assainissement des sols humides; irrigations; défoncements; dérochement.

3° *Les perfectionnements possibles dans le travail du sol.*

4° *Les améliorations à envisager dans la fertilisation du sol :* Le traitement des fumiers; les chaulages et marnages, etc...

5° *Le problème de l'assolement et de l'exploitation rationnelle du domaine.* Les cultures utiles à introduire, alcooligènes, oléagineuses textiles, etc...

6° *Le problème du pommier à cidre et de la fabrication du bon cidre.*

7° *Le problème des fruits à couteau.*

8° *Le vignoble breton et les améliorations à y introduire.*

9° *Le problème de la pomme de terre sélectionnée.*

10° *Le problème de l'orientation rationnelle des productions animales.*

Les produits laitiers. L'élevage en plein air du porc et du mouton. Les ruchers bretons et l'amélioration de la production du miel. Bien que nous n'ayons pas la prétention d'avoir réuni ici toutes les questions à envisager, le programme est déjà vaste. Son étude demandera le concours dévoué de nombreuses personnalités du monde agricole de Bretagne, dont la liste ne doit pas se limiter aux noms jetés sur le papier par le Comité provisoire. Nous sommes certains que les bonnes volontés et les compétences ne feront pas défaut pour dresser ce que nous nous permettrons d'appeler : *Les Cahiers de la Bretagne agricole à l'aube de l'An de grâce 1942.*

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez-en soin; Après eux, d'autres encore en auront besoin.

VERS L'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

RAPPORT présenté à la Commission
« Industrie et Commerce » de l'Institut
Celtique, séance de fondation du 24 oc-
tobre 1941, par Y. BRICLER.

« La Bretagne n'est pas organisée, et cependant sa richesse éclate aujourd'hui.
« Organisée enfin, la Bretagne sera un pays de cocagne ».

La vérité de cet axiome n'est plus discutée que par les gens de mauvaise foi, ou entêtés dans leur routine de pensée. Notre pays n'alimente-t-il pas actuellement, dans une proportion énorme, la région parisienne et plusieurs départements encore... Je ne résiste pas au désir de citer quelques chiffres précis et récents :

Lorient, ville ouvrière, qui déjà absorbe une part importante de la production des environs, trouve encore le moyen d'expédier sur Paris, chaque jour, par la seule voie de la poste, en colis de 3 kilos maximum, une tonne de produits alimentaires.

Sur plus grande échelle :

Au moment de la soudure, l'Office Central des Coopératives Agricoles de Lan-derneau a dû expédier sur le Midi l'équivalent de la totalité de la récolte de blé 1939 du département des Côtes-du-Nord.

Tout récemment, le Morbihan vient d'être contraint d'envoyer, en 8 jours, au début de cette récolte, 10.000 quintaux de pommes de terre sur Bordeaux.

D'autres exemples se présentent en masse à la mémoire de chacun de nous.

En étudiant la production bretonne, il apparaît immédiatement que notre pays est, pour le moment, riche surtout de son agriculture et de son élevage. Egalement de l'industrie de la région nantaise.

Possibilités. — Mais grandes cultures, blé, avoine, cultures spécialisées comme celles que nous permettent nos terres à primeurs, et notre climat, choux-fleurs, artichauts, oignons, aulx, petits pois, haricots verts, flageolets, carottes, pommes de terre et choux, culture de la betterave à sucre, du lin, du colza, de la chicorée, des plantes médicinales, création de vergers, élevage du porc, du mouton, des bovins, de la volaille, des abeilles, peuvent être développés dans des proportions insoupçonnées.

La pêche, dont le rendement a été limité par la désastreuse méthode qui prétendait résoudre les conflits sociaux dans la 3^e République, peut atteindre à dix fois son chiffre, pêche du thon, de la sardine, pêche au chalut. Comparez les résultats de Lorient avec ceux des grands ports anglais, norvégiens et allemands. Il y a un monde de progrès à faire.

Création de centres d'élevage de saumon, selon la méthode japonaise, parfaitement adaptable à plusieurs de nos rivières, et qui pourrait faire vivre plusieurs fortes usines.

Pêche des laminaires et goémons, bien peu connue, récolte trustée par quelques-uns, et pourtant seule source européenne de l'iodé.

A la suite de ces développements primordiaux, les industries ayant pour base la culture, l'élevage ou la pêche, seront à transformer, quand elles ne seront pas à créer : conserveries de viande et de poissons, charcuteries, sécheries de légumes, confitures, beurrieres, cidreries, distilleries, sucreries, éculleries, semouleries, amidonneries, fabriques de pains d'épices, de choucroute, de chicorée, confiseries.

Industries du cuir et de la chaussure, des soies et brosses, de la corne, tissage de la laine et du lin, cirages et encaustiques.

Coilles, engrais marins, huiles de poisson.

Industries chimiques à base de soude, d'iodé, de sel marin, de brome, etc...

Enfin industrie maritime : nous avons les marins, nous avons les ports, nous avons la situation géographique, nous avons l'outillage et l'expérience de la construction navale. La flotte bretonne transportera demain sa bonne part des richesses du monde, et le combinat BREST-SAINTE-NAZAIRE servira de plaque tournante maritime à l'Europe.

L'industrie que nécessite la vie d'une flotte est un monde : de la production de l'acier à tôle à la fabrique de rivets, de la fonderie de cuivre à la fabrique de cordages et de bâches, de l'atelier de réparation à la cale sèche et au dock flottant.

Dans un grand port, à côté d'elle, se crée encore une importante industrie de transformation. Il est normal, en effet, que là où se transigent les blés, les riz, les sucres de canne, les cacao, les arbres coloniaux, les fibres, les minerais et les combustibles, se créent des minoteries, rizeries, raffineries de sucre, distilleries, chocolateries, filatures, corderies, fabriques de meubles, usines de traitement des minerais, usines chimiques et raffineries de pétrole.

C'est déjà ainsi que Nantes, port de transit, s'était industrialisé depuis cent ans.

Pour que l'industrie se développe, il faut un pays équipé : électricité, transports, moyens de chauffage, frigorifiques à bon marché. Ports de mer, routes de fer et de terre, adéquates au trafic et le facilitant.

Tel est le schéma de ce qu'on pourra réaliser en Bretagne pour en faire le pays dont j'ai parlé.

Tels sont les différents rôles auxquels l'énergie bretonne pourra s'employer — rôles voulus par l'admirable conjugaison de notre sol, de notre situation géographique incomparable et de notre forte population. Nous voulons mettre les Bretons à même de les remplir, en préparant méthodiquement dès maintenant le plan détaillé de renaissance économique de notre pays.

ETABLISSEMENT DU PLAN GÉNÉRAL

Pour établir ce plan, il faut d'abord savoir ce qui existe : ceci nécessite un inventaire des entreprises bretonnes, avec leur importance, leurs possibilités actuelles et les facultés de développement qu'elles possèdent, l'origine de leurs matières premières et leurs principaux débouchés.

Le rapprochement de ces diverses études donnera le capital actuel de la Bretagne : une comparaison avec la consommation normale du pays et son exportation, basée sur les chiffres d'avant-guerre, permettra de connaître l'équilibre réalisé en 1938.

Il y aura lieu à ce moment de comparer cet équilibre à celui réalisé par de petits pays, comparables au nôtre par la population, la nature du sol ou la position.

Une comparaison avec le Danemark ou la Hollande nous apprendra ce que peuvent devenir l'élevage des bovins, l'industrie du lait, du beurre et des œufs, l'élevage du porc et la fabrication de la charcuterie, et les étonnantes industries

qui peuvent découler de ces richesses, depuis les usines de matières plastiques, à base de lait, jusqu'à celles qui traitent cuirs et cornes.

Une comparaison avec le Portugal nous apprendra à quel marché peut prétendre la conserve bretonne de sardine et de thon. Quand on songe que ce sont nos marins et nos usiniers (la famille Chanterelle entre autres) qui ont créé l'industrie de la conserve au Portugal, comme en Espagne et au Maroc d'ailleurs, on est effaré de voir à quel point nous sommes aujourd'hui dépassés. Les statistiques mondiales nous apprennent que l'exportation bretonne pour la sardine représente 10 % de la vente européenne, le Portugal donnant 50 %.

Nous en connaissons les raisons : faute de frigorifiques, faute d'entente, les bonnes années de pêche étaient redoutées des pêcheurs, et rejeter le poisson à la mer était devenu le fin du fin du métier.

L'économie nouvelle, dirigée enfin vers la sécurité dans l'écoulement de la production permettra au pêcheur de chez nous de redevenir le grand ravitailleur de l'Europe en conserves exquises.

Une comparaison avec la Norvège nous apprendra ce que peut donner la grande pêche.

Une comparaison avec les grands centres étrangers de constructions navales ne sera pas inutile non plus. (Brême, Belfast, La Clyde).

Enfin une comparaison avec la Suisse nous apprendra comment on peut bénéficier du tourisme à la satisfaction complète des voyageurs, sans pour cela que le pays soit dénationalisé et démoralisé.

Cette documentation, adaptée avec soin à notre pays, à ses ressources, à ses besoins, à ses possibilités, permettra de fixer un programme d'amélioration agricole, maritime et industriel, dont la réalisation pourra s'incorporer dans le plan général de reconstruction de l'Europe. C'est le but que nous nous sommes fixé.

Période constructive. — Nous arriverons alors à la période constructive. Et à sa

suite, nous verrons enfin les capitaux et les hommes qui s'offrent chaque année en Bretagne, cesser de fuir au loin, trouvant sur place le plus brillant des avenir.

Une éducation intelligente, succédant aux méthodes des écoles actuelles, aura fait entre temps des enfants de nos paysans et de nos marins, des producteurs instruits et efficaces.

Le développement de nos industries pourra suivre celui de la production, en accord avec le futur bureau du plan économique.

Nos ingénieurs créeront notre équipement industriel, en particulier les usines marémotrices, tant attendues en vain, nos voies de communication modernes.

Nos architectes et urbanistes adapteront nos villes et nos campagnes à la vie nouvelle qui fermentera partout.

Notre jeune marine saura faire face aux besoins de la répartition entre les pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique. Nos ports sauront transformer ces riches matières premières que nos marins auront apportées de l'Afrique — cette colonie riche en Bretons — qui fournira certainement un jour un complément appréciable à notre économie.

Parallèlement, il y aura lieu de prévoir quelle extension de la consommation bretonne découlera de cet accroissement inouï de richesse, et quel supplément sera disponible pour l'exportation.

On pourra ainsi avoir une idée de la valeur des produits que la Bretagne devra acheter au dehors : matières premières et produits finis, et préparer les contrats selon lesquels se feront à l'avenir les échanges internationaux. Une comparaison avec les petits pays déjà nommés donnera d'ailleurs des bases précieuses.

Financement. — Pour s'équiper, la Bretagne aura à acheter énormément au dehors, machines et matières premières notamment. Elle devra les payer de son travail et de sa production, ce qui permettra selon cette dernière de fixer chaque année le pas à faire en avant. Les ca-

pitaux bretons viendront y ajouter leur poids en accélérant le mouvement, sous le contrôle du bureau du plan.

Une fois son équipement d'ensemble réalisé, il restera chaque année à appliquer les progrès réalisés dans le monde, et à nos savants à participer au progrès. Car la vie est changement. Il faut espérer que les animateurs de l'Economie bretonne auront à ce moment l'esprit assez ouvert, et l'instinct assez sûr, pour toujours maintenir le pays dans la bonne voie, celle de la conscience nationale et de l'harmonieux développement humain.

Emportés ainsi dans l'avenir lumineux qui s'offre à la Bretagne, il nous faut quelque courage pour faire marche arrière et revenir au moment présent. Les cartes de viande inutiles, faute de viande, font évidemment un contraste pénible. Tout le pays vidé, soumis à un régime spécial de rigueur, peut-être parce que des jaloux s'offusquent de voir la générosité bretonne nourrir sa parenté fixée à Paris, peut-être pour toute autre cause... Mais il faut vivre dans le temps présent.

Le travail qui nous attend nous fera d'ailleurs peut-être oublier les tristesses actuelles, et je fais appel à l'esprit de devoir de mes compatriotes pour consacrer leur compétence au travail d'organisation capital que je viens d'esquisser.

Première réalisation. — J'ai, quant à moi, été frappé de son urgence dès ma libération et j'ai fondé en décembre dernier l'*Office Economique Breton* dans le but de réunir collaborateurs bénévoles et documentation. J'ai fait paraître déjà divers communiqués dans le journal *La Bretagne* à ce propos.

Jusqu'ici nous avons travaillé de façon entièrement désintéressée et nous avons cependant obtenu un certain résultat. C'est ainsi que le relevé de toutes les industries et des commerces de gros des cinq départements bretons est à peu près terminé. Ce gros travail nous a pris dix mois. Nous avons relevé dans les 26 registres de commerce de Bretagne tous les renseignements qui s'y trouvaient, et les avons complétés par toutes les sources d'informations imprimées existantes.

Ce travail matériel doit être complété par des enquêtes; il est nécessaire que l'on sache de chaque industriel quels sont à peu près sa puissance de production et ses possibilités d'agrandissement.

En même temps, les enquêtes directes sur la production doivent être faites dans les Syndicats agricoles, les Chambres de commerce, les Préfectures.

Je fais donc appel à tous les collaborateurs bénévoles, pour arriver à la réalisation du plan de travail que je viens d'exposer.

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez en soin ; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

ORGANISATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL EN BRETAGNE

Par Y. BRICLER
directeur de l'Office économique breton
B. P. 37, Quimper

1° Inscription par recherche, dans les 26 Registres de commerce de Bretagne de l'armature du pays : industriels et commerçants en gros.

2° Mise sur fiches, les fiches des maisons importantes, qui méritent une monographie, étant faites en double. Contrôle par le Botin.

3° Enquêtes. — A) 1° Sur les industries établies en Bretagne (v. plan).

2° Sur les principaux commerces de gros (pour connaître la capacité du marché breton).

3° Sur les Syndicats agricoles et Marchands de produits du sol (pour compléter les renseignements donnés par les enquêtes officielles sur la production et aux conseillers d'agriculture).

4° Sur les rendements des carrières, leurs possibilités, leur augmentation. —

5° Sur les pêcheries.

6° Sur la balance commerciale de la Bretagne.

7° Sur les possibilités d'écoulement et d'exportation, de déchargement et d'importation des ports bretons (ouillage, quais de marée, afouillement, quais sur bassins à écluses, écluses tirant d'eau, etc...)

B) 1° Sur le développement possible des diverses branches de l'agriculture bretonne et des industries pouvant absorber ses produits.

2° Sur le développement de la marine bretonne et des industries connexes (construction de navires, réparation, toutes fournitures pour navires, usines et transformation de produits importés, importation de charbon, de mazout, etc...)

3° Grands travaux pour l'amélioration de la production pour l'énergie à bon marché, pour l'écoulement des produits et la facilité du transit maritime, pour le tourisme.

C) 1° Sur les productions de pays étrangers comparables (Hollande, Danemark, Norvège, etc...)

2° Sur la consommation intérieure de ces pays et le solde exporté.

3° Sur les importations complémentaires de ces pays.

4° Confection du plan d'organisation de la Bretagne.

A) Vue d'ensemble sur les ressources actuelles :

1. Minières et carrières.
2. Agricoles.
3. Maritimes.

B) Ressources à développer. Possibilités. Grands travaux nécessaires. Mouvement de population proportionnel.

C) Ressources nécessaires à la vie du pays :

1. Sans transformation.

2. Transformées pour usage alimentaire.

3. Transformées pour usage industriel.

D) Solde restant disponible pour l'exportation :

1. Tout de suite.
2. Au fur et à mesure de la réalisation du plan.

E) Importations nécessaires :

1. Pour complément d'alimentation.
2. Pour les besoins de l'agriculture et pêche.

3. Pour les besoins de l'industrie.

4. Pour ceux de la marine.

F) Ressources à tirer du trafic maritime :

1. Pulsion à prévoir par comparaison avec autres pays maritimes.

2. Gagne-pain pour X marins, Y ouvriers fournisseurs, Z commerçants, fournisseurs et acheteurs de produits transportés, A cultivateurs fournisseurs.

3. Création d'industries transformatrices des produits brut transitant par port breton.

4. Total des ressources à escompter de l'ensemble du trafic maritime, et équivalence ou importations supplémentaires.

G) Ressources à tirer du trafic touristique.

H) Balance générale des importations. Exportations.

I) Financement des chapitres du plan d'organisation.

Cet ouvrage est la propriété
de la Section de Brest du
Mouvement pour l'Organisation
de la Bretagne.
Tenez en soin ;
Après vous, d'autres encore
en auront besoin.

LE PROBLÈME DE L'ARTISANAT

Par Gw. B. KERVERZIOU

Le problème de l'Artisanat dans les Pays Celtiques se pose sous des aspects différents selon qu'il s'agit de Bretagne, du Pays de Galles ou d'Irlande. Dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons examiner utilement que l'aspect breton. Une note ultérieure pourra apporter quelques précisions relatives au Pays de Galles, d'après des documents provenant des milieux gallois d'avant 1939.

En Bretagne donc, le problème de l'Artisanat se présente sous trois formes : maintien et consolidation de l'Artisanat ; organisation professionnelle et intégration des artisans dans l'organisation corporative ; éducation des artisans tant au point de vue général qu'au point de vue technique et évolution de cette éducation dans un sens de plus en plus breton et celtique. Ces trois aspects peuvent donner lieu à autant de sous-sections ou bureaux d'étude au sein de la section artisanale de l'I. C.

Le programme d'étude des trois sections découle des observations suivantes :

Maintien et consolidation de l'Artisanat

L'Artisanat qu'on avait cru tué par la grosse industrie concentrée du XIX^e siècle, s'est tout de même perpétué et a résisté (A) dans les campagnes, où les cultivateurs ont besoin près d'eux de petits producteurs et de réparateurs ; (B) par la naissance dans les villes de nouveaux

« petits métiers » modernes : mécanicien-garagiste, dépanneur de T. S. F., installateur-électricien, etc... ; (C) par la diffusion de la force motrice électrique, permettant de décentraliser des fabrications industrielles, notamment des fabrications de guerre depuis la menace aérienne ; (D) un revirement d'opinion dû à l'action révolutionnaire du prolétariat urbain des villes industrielles, et aussi à la réflexion de sages comme Alexis Carrel, proclamant la supériorité humaine de l'atelier familial sur la caserne et la chiourme industrielles.

Mais ces causes favorables à l'Artisanat sont toujours contrebalancées par des causes opposées : gains modestes de l'artisan par rapport à l'ouvrier qualifié des usines ; attraction des villes sur l'artisan rural (ou ses enfants) comme sur le cultivateur ; inorganisation professionnelle (due pour une large part à un individualisme obstiné des artisans), etc... Il y a donc là pour la Bretagne, où la population artisanale (patrons, compagnons et leurs familles tout compris), fait 1/6 de la population totale, fraction non négligeable, un problème humain et social de première importance. Il y a même à prévoir que si la Bretagne de demain s'industrialise — ce qui est à peu près sûr — l'artisanat breton traversera une crise très dure qu'il y aura lieu de prévoir et de contrebalancer à temps ; sinon nous laissons se disloquer une couche sociale et un secteur économique essentiels à l'activité du pays.

Organisation professionnelle et corporative

L'Artisanat, contrairement à l'idée fautive entretenue en Bretagne, n'est pas forcément le domaine de la seule petite entreprise... L'entreprise artisanale peut et doit se développer sans perdre son caractère artisanal, c'est-à-dire d'entreprise où l'exercice d'un métier acquis par un sérieux apprentissage et le travail manuel prédomine, ou plutôt où l'habileté manuelle de l'artisan joue un rôle essentiel. Surtout, à l'encontre de ce qui se faisait en France pour maintenir l'artisan dans le cadre des petites entreprises (c'est-à-dire dans le prolétariat patronal qu'on allait intégrer dans le prolétariat tout court en 1936-37), il ne faudra pas de mesures fiscales trop particulières à l'artisanat, mais bien une fiscalité très souple et très progressive, donnant à toutes les petites entreprises le moyen de garder un standard de vie convenable, mais en favorisant simplement par quelques mesures exceptionnelles les entreprises socialement utiles comme l'atelier familial, par exemple (noter que l'atelier familial peut être industriel aussi bien qu'artisanal).

L'entreprise artisanale sera protégée sur un autre plan que le fiscal : sur le plan professionnel, en lui permettant de « tenir le coup » en face de la grande industrie, en lui donnant la place qui convient au nombre imposant des artisans, à leur condition de travailleurs de qualité, à leur utilité sociale. Le problème de l'organisation professionnelle des artisans, de leur groupement en syndicats, par exemple, ou en coopératives, est actuellement en bonne voie, sous la pression des circonstances ; nul ne peut s'approvisionner en matières premières s'il n'est syndiqué. Il en restera quelque chose... s'il reste des artisans, car nombreux sont ceux qui doivent actuellement fermer boutique.

Un point plus délicat est celui de l'intégration des organisations artisanales

dans les corporations. D'abord on ne sait pas au juste ce qu'on entend par « corporation » dans les milieux compétents de l'Etat français actuel. On a peur de « faire allemand ». En Bretagne, il y a de vieilles règles traditionnelles qui permettent de faire mieux, à condition de les étudier avec un esprit ouvert et sans préjugés « démocratiques » vieux jeu. Il est indispensable, pour la santé du peuple breton, que chez nous l'artisanat ne soit pas écrasé par la grosse ni par la moyenne industrie, qu'il ne soit même pas leur valet, même pas leur subordonné ; et qu'il soit également indépendant (par une organisation coopérative soignée) du haut commerce et de ses filous. L'artisanat doit donc avoir les moyens de parler haut au sein des organisations corporatives générales ; un des moyens à employer, à condition d'un bon choix des délégués (choix qu'il ne faudra pas laisser à des élections quelconques « au suffrage universel », mais qu'il faudra plutôt confier à la cooptation syndicale dirigée), est de décider que les artisans doivent être représentés au prorata du nombre de leurs entreprises et non de leur importance économique, du « volume » de leurs affaires.

Education générale technique et bretonne des artisans

C'est ici le point où l'I. C. aura le plus à faire. On dit en slogan que l'artisan est un travailleur particulièrement qualifié, que travail artisanal égale travail de qualité... Ce n'est pas toujours vrai, hélas ! L'éducation technique, l'apprentissage, ne sont encore qu'au début de leur organisation (sous le régime de la loi dite « Walter-Paullin » en France : loi qui n'est pas mauvaise du tout, et qui peut rester en Bretagne comme base de départ) : il y aura lieu de surveiller ce travail d'amélioration, confié aux chambres de métiers et aux syndicats artisanaux, de façon que seuls des hommes honnêtes, intégrés et hautement qualifiés puissent s'en occuper.

L'enseignement technique n'est, sous certains aspects, qu'un côté de l'enseignement en général. Ici, il y aura en Bretagne une réforme *profonde* à faire, et il faudra que des hommes de métiers qualifiés et leurs conseillers techniques ou moraux aient le moyen de se faire entendre. En bref, il faut : délatiniser l'enseignement; rendre aux métiers manuels tout l'honneur qui leur est dû, et pas seulement en paroles, mais en s'arrangeant pour que tout artisan consciencieux et doué puisse arriver — aussi vite que n'importe quel intellectuel de même âge — à un degré de culture sensiblement équivalent; en n'admettant au droit de former des apprentis que des maîtres qualifiés par un long exercice du métier et un degré de culture suffisant; organiser autrement que sur le papier des cours sérieux de perfectionnement et de culture pour tous les apprentis; etc.

Il y aura surtout à rebretonniser à fond l'artisanat de ce pays. Parmi tous les agents de débretonnisation qu'on a cités, on a oublié souvent l'artisan du village, ou on a mal vu son rôle : c'est l'un des plus actifs parmi les agents de débretonnisation de nos campagnes, parce que son instruction générale et technique lui a été donnée en français, parce que du temps de son compagnonnage il a trop souvent été en contact avec des étrangers, etc. Il y a donc un gros effort à faire pour rebretonniser l'artisanat breton, par l'éducation générale reçue à l'école, d'une part, par l'éducation familiale d'autre part, et surtout par cette action essentielle : par l'enseignement du breton, par l'enseignement en breton dans toute la Basse-Bretagne.

Un aspect de la culture bretonne de l'artisan qu'il ne faut nullement négliger est le côté artistique de son éducation générale et technique. Des efforts sérieux ont été faits par des dévoués comme Creston et Mottheau; des résultats notables ont été atteints (voir le Pavillon Breton de 37). C'est loin de compte. Il faudra que nous fassions tout ce qu'il

sera en notre pouvoir pour que la direction de l'enseignement primaire et celle de l'enseignement technique fassent une place importante à l'éducation artistique de nos enfants dans un sens breton et celtique; pour que les organisations professionnelles artisanales sachent s'entourer de conseillers artistiques choisis avec soin; pour que l'Etat impose de tels conseillers artistiques aux coopératives (et aux artisans isolés non suffisamment qualifiés) toutes les fois que ceux-ci et celles-là travailleront pour lui directement ou indirectement, etc.

Conclusion

Le présent rapport, sommaire, me semble indiquer cependant tous les points essentiels où l'activité de l'I. C. peut s'exercer avec fruit quant à l'artisanat. Des points communs apparaîtront où une collaboration avec d'autres branches de l'Institut sera nécessaire : par exemple, relativement à l'éducation artistique des artisans, des visites de musées, de bâtiments anciens, l'organisation d'un musée des métiers, etc., requièrent l'intervention de la section Folklore et Muséologie; les questions d'enseignement technique demandent l'avis de la section enseignement, etc. Problèmes faciles à résoudre par le secrétariat central de l'I. C. d'ailleurs.

On peut déjà préciser les points d'une activité immédiate (si l'on en oublie et c'est possible ! Il faut le dire bien simplement), susceptible d'être mise en train dans les mois qui viennent, sans trop de frais. Ce seraient :

Premier bureau :

Recensement numérique des artisans bretons, urbains et ruraux, par métiers (assez facile grâce au Registre des Métiers et aux listes de ressortissants des chambres de métiers).

Enquête en des points choisis et pour un nombre modeste de métiers « représentatifs » sur la situation matérielle et

sociale des artisans, maîtres et compagnons.

Enquête générale sur l'artisanat rural en Bretagne.

Deuxième bureau :

Enquête sur les organisations professionnelles artisanales (ou comprenant des artisans) existant en Bretagne.

Etudes préparatoires à l'organisation professionnelle et corporative des artisans.

Troisième bureau :

Enquête sur l'organisation de l'apprentissage artisanal et général en Bretagne (voir chambres de métiers, de commerce, écoles techniques et professionnelles, ins-

pections départementales de l'enseignement technique, etc...)

Enquête linguistique sur les termes de métier en breton et gallo.

Préparation des manuels bretonnants d'enseignement technique et professionnel.

Etude sur les métiers d'autrefois, sur les métiers en voie de disparition, sur l'adaptation (par force motrice électrique, par exemple) des anciens métiers au monde moderne; résurrection des tissages d'Uzel et de Locronan, etc...

Préparation d'un Musée des Métiers bretons (ou d'une section Métiers Bretons du Musée National Breton).

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez en soin; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

LA REVALORISATION DU TRAVAIL MANUEL

Par Jorj RUAL

avec la collaboration de M. COGIS, décorateur élève de l'école BOULLE.

Ce rapport est surtout étayé par notre expérience des métiers du bois : ébénisterie, menuiserie, et il nous semble qu'avec le concours d'hommes qualifiés de chaque profession, il soit possible sur les bases énoncées, d'arriver à un ensemble de règles homogènes, capables de donner des résultats satisfaisants, tant pratiques que sociaux.

Henry CLOUZOT, conservateur du Musée GALLIERA, disait dans son livre « LES METIERS D'ART », publié en 1919, qu'il fallait préparer les Industriels et les artistes à envisager une orientation nouvelle de nos métiers d'art dès la fin des hostilités. Il y a très longtemps que ce moment est venu et l'on cherche, en vain, les signes avant-coureurs de cette évolution vitale. Les gouvernements français n'ont rien fait, ni même tenté une réforme saine du travail d'Art, et encore moins du travail manuel. On dit demain comme on dit après guerre et les mêmes événements précèdent aux mêmes routines. Nous n'avons plus le droit cette fois de nous laisser aller à la facilité et à la routine; il nous faut des réformes à grande échelle qui puissent rétablir notre situation européenne par la revalorisation du travail et surtout du travail d'Art, dont nous avons été les promoteurs pendant des siècles. Une réforme d'échelle nationale est difficile; les intérêts et les coutumes sont différents d'un

coin de la France à l'autre; mais dans le cadre d'une Bretagne, la réforme est possible et elle sera utile et rapide si chacun y met du sien. La diversité des métiers et de l'artisanat n'est nulle part en France plus importante qu'en Bretagne, où toutes les activités de main-d'œuvre artistique vivent en bonne entente : mobilier, ferronnerie, menuiserie d'Art, serrurerie, poterie, faïencerie, tissage industriel du costume, sculpture; construction navale, etc... et la revalorisation du travail manuel est une nécessité.

Nous avons assisté à la conquête des diplômes, par la jeunesse bretonne, tant urbaine, que rurale, justifiable en soi, mais vaine, si elle autorise les jeunes gens à rêver à des réussites extraordinaires et à abandonner par un orgueil mal placé et sottement primaire, quoi qu'on puisse en dire, les tâches artisanales et rurales nécessaires à la vie du pays. Cette conquête des diplômes eût été parfaite si elle n'avait eu chez les jeunes gens, d'autres buts que d'acquiescer la culture, quelle que soit la profession exercée. Qu'un bûcheron fasse ses délices de Platon tout en faisant son métier, cela est bien; c'est la sagesse même; mais, voir de jeunes licenciés, éblouis par leurs diplômes, poinçonner des tickets de métro, cela est triste. Le travail manuel revalorisé peut et doit rééquilibrer notre société

défaillante, que 50 ans de démagogie et de luttes partisans ont dangereusement sapée; la joie saine du travail manuel laisse intact l'esprit qui veut goûter la culture : notre Bretagne peut et doit être l'exemple d'une rénovation manuelle.

Le corporatisme est une institution complexe à rouages multiples, dont l'étude n'a pas sa place ici, car elle a des spécialistes avertis, mais il peut être possible de suggérer quelques réformes qui puissent revaloriser le travail manuel.

DISCREDIT APPORTÉ AU TRAVAIL MANUEL

La cause principale du discredit dont a trop longtemps souffert l'ouvrier est dû à la dépréciation du travail manuel au profit du machinisme, qui, contrairement à ce que toutes les lois humaines eussent dû interdire (gros patronat et juverie) a profité à ceux qui diminuaient la main-d'œuvre qualifiée et supprimaient aux travailleurs honnêtes la possibilité de gagner honorablement leur vie. L'homme ne conduisait plus la machine, mais la machine l'asservissait.

Il nous faut donc aujourd'hui revaloriser le travail manuel, lui redonner les lettres de Noblesse perdues une première fois en 1789, et 100 ans après l'apparition du machinisme; l'artisan du Moyen Âge, celui de nos cathédrales, était un « monsieur »; l'imprimeur ou l'imagier du XVII^e siècle, un artiste respecté : Charles-André Boulle était reçu à Versailles à la cour de Louis XIV, Riésener à celle de Louis XVI; Jacob à Fontainebleau. Avant 1789, les ébénistes du Faubourg Saint-Antoine, tout comme des gentilshommes, portaient l'épée. Le travail manuel a depuis longtemps gagné ses lettres de noblesse; il faut les lui rendre.

REVALORISATION DU TRAVAIL

Cette revalorisation peut être envisagée sous deux points de vue : revalorisation intrinsèque ou de principe et revalorisa-

tion pratique et matérielle, les deux intimement liées, celle-ci déterminant celle-là.

La revalorisation intrinsèque devrait être une réforme de fond tendant à hiérarchiser l'habileté professionnelle et à conférer aux ouvriers qualifiés, une réputation que la revalorisation pratique traduirait en bien-être matériel; elle est aujourd'hui plus que jamais nécessaire parce que le niveau de la main-d'œuvre professionnelle, même artistique, a considérablement baissé. A peine 10 % de la main-d'œuvre professionnelle est aujourd'hui capable d'un travail artisanal sérieux. Les ouvriers ont à peu près perdu, souvent à contre-cœur, le goût et l'amour du travail bien fait et ne parlons pas du travail d'art. La clientèle, trompée par une publicité tapageuse, et par le mépris du travail à la main, n'apprécie même plus.

La revalorisation du travail est une question de rééducation qui doit être entreprise dès l'école, elle pourrait être effectuée ou garantie par quatre courants principaux :

- a) Les écoles professionnelles;
- b) L'apprentissage;
- c) La valeur des entreprises autorisées à faire des apprentis;
- d) L'enseignement professionnel supérieur.

La revalorisation pratique serait essentiellement basée sur la suppression de l'égalité du salaire et l'élevation extrêmement importante du standard de vie de l'ouvrier, surtout de l'ouvrier qualifié, élévation qui pourrait et devrait atteindre, aussi révolutionnaire que cela puisse paraître, le niveau des professions dites libérales; il faut à un ouvrier digne de ce nom, 8 ou 10 ans d'études sérieuses, tant théoriques que pratiques, pour posséder parfaitement son métier; pourquoi n'obtiendrait-il pas l'équivalence de traitement et de considération d'un chef de bureau, d'un pharmacien ou d'un avocat?

LES ECOLES

Pour les écoles professionnelles ou d'apprentissage existantes, des réformes urgentes sont à envisager, mais cela dépasserait le cadre de notre rapport et demanderait une étude approfondie.

En principe, l'apprentissage devrait être interdit dans toutes les villes possédant une école professionnelle; seulement, les artisans ou usines reconnus aptes termineraient la dernière année d'apprentissage des enfants débutés à l'école; un certificat de fin d'apprentissage serait alors délivré aux apprentis, leur donnant le titre de petite main et un salaire en rapport. On peut cependant envisager des écoles professionnelles supérieures, analogues à celles de la ville de Paris, qui décerneraient des titres allant jusqu'à contremaître et maître, la maîtrise restant l'apanage d'un concours libre très strict, analogue, mais sur un plan différent, à la thèse des candidats du doctorat.

La hiérarchie des grades ouvriers serait donc : apprenti, petite main, ouvrier qualifié, ouvrier ou maître-ouvrier, ouvrier d'art, contremaître et maître, on pourrait parallèlement l'envisager dans chaque industrie : ébénisterie, ferronnerie, poterie; tissage, dessin, etc... et la maîtrise donnerait droit aux titres suivants : maître ébéniste, maître décorateur, maître tisserand; maître imprimeur.

L'apprentissage resterait cependant autorisé dans les villes ou communes éloignées des écoles, dans des conditions énoncées plus loin.

LA VALEUR DES ENTREPRISES AUTORISÉES A RECRUTER DES APPRENTIS

Avant de discuter sur la valeur de ces entreprises, il est nécessaire de souhaiter une réforme assez importante sur l'organisation du patronat. Il est indispensable d'étendre le titre d'Artisan aux entreprises moyennes, même groupant une

vingtaine d'ouvriers, les patrons de ces entreprises pouvant justifier également que leurs ouvriers font des travaux artisanaux et non pas des travaux dits « de série », car les lois actuelles empêchent tout artisan capable de développer son affaire et parallèlement en chargeant de frais beaucoup trop importants les entreprises moyennes; ces lois ont déterminé l'abandon des travaux d'art et par là même la diminution de la valeur professionnelle des ouvriers. Ces entreprises prendraient le titre d'entreprises artisanales.

Les entreprises importantes assimilées aux industries recevraient alors la dénomination d'industries commerciales et seraient plus spécialement désignées pour les travaux importants de série (nous entendons par là de bonne série), peu coûteux, mais consciencieusement établis, car il est à souhaiter, que dans l'ameublement, par exemple, le meuble à la chaîne, qui inonda pendant 20 ans les magasins de meubles, disparaisse à tout jamais. Il est indispensable que dans ces industries commerciales, les contremaîtres ou patrons justifient de leur valeur professionnelle.

L'entreprise désireuse de former des apprentis devra posséder une autorisation délivrée par les Chambres corporatives, qu'on ne manquera probablement pas d'instituer. L'entreprise dûment autorisée, ne pourra établir un cours d'apprentis qu'en justifiant chez elle la présence d'un ouvrier d'art spécialement chargé des jeunes, qui seconderait et veillerait exclusivement à l'exécution des travaux pratiques; cette entreprise pourrait être, soit artisanale, soit industrielle.

Il faut protéger les apprentis, il faut qu'ils puissent constamment apprendre leur métier et cesser comme dans la majorité des cas de faire les courses ou de balayer les ateliers, en un mot d'être des manœuvres à bon marché.

Les patrons ou les maîtres chargés de la formation de l'apprenti, seraient te-

nus à suivre un programme fixé dans chaque corporation, en accord avec l'école, par une commission corporative d'examen et dans l'obligation de rendre compte aux inspecteurs des travaux de leurs apprentis; chaque élève sera doté d'un carnet d'apprentissage enregistrant tous ses travaux; à la fin de son apprentissage, l'apprenti subirait devant la commission corporative, un examen pratique et théorique, dont le résultat serait enregistré sur le carnet d'apprentissage et dont l'ensemble des notes entrerait en ligne de compte pour l'obtention des grades. Il est bien évident que la dévance du titre postulé : apprenti, petite main, ouvrier qualifié, serait principalement déterminé par l'exécution d'un travail pratique réalisé à l'atelier; ce système mi-théorique mi-pratique pourrait être étendu à l'obtention des autres grades hiérarchisant la main-d'œuvre professionnelle : maître ouvrier, ouvrier d'art et contremaître et nous aurons là un quatrième point de notre rapport : *l'enseignement professionnel supérieur.*

Les jeunes gens ayant atteint le titre d'ouvrier qualifié auraient la faculté de demander à postuler pour le grade supérieur. Ils pourraient se servir de l'un des travaux exécutés par eux pour la clientèle, à condition toutefois que ce travail soit exécuté devant témoins et sans autre aide qu'un jeune. L'obtention du grade supérieur serait donc grandement facilitée et le jeune homme n'aurait qu'à passer l'examen théorique qu'il pourrait préparer de longue date.

L'obtention de la maîtrise pourrait être envisagée de la même façon, mais demanderait une mise au point assez complexe; il faudrait par exemple envisager la présentation de 3 ou 4 travaux d'art et justifier d'un examen théorique assez strict qu'il puisse permettre de n'accorder la maîtrise qu'à des professionnels ayant vraiment fait leurs preuves, soit dans l'industrie, soit dans les écoles professionnelles supérieures.

Si l'entreprise dirigée par un maître

peut seule être autorisée à former des apprentis, il est difficile d'interdire à un commerçant ou à un fabricant de diriger une affaire purement commerciale, s'il ne justifie pas d'un titre de maître; mais il est possible d'exiger dans cette entreprise la présence d'un technicien ayant au moins le grade de contremaître. Il serait bon également que l'entreprise autorisée à former des apprentis et justifiant de son aptitude aux travaux d'art, par une désignation officielle, puisse bénéficier vis-à-vis de sa clientèle d'une considération justifiée et contrôlable.

REVALORISATION PRATIQUE

Il est nécessaire que la revalorisation pratique suive la revalorisation de fond du travail manuel. L'échelle des prix devra être particulièrement révisée pour permettre à l'ouvrier, dès qu'il serait maître ouvrier ou ouvrier d'art, une vie confortable et aisée; partons par exemple de la base 1. pour l'ouvrier qualifié; on aurait le salaire de 0.75 pour les petites mains; 0.25 pour l'apprenti diplômé 3^e année; 1.50 pour le maître ouvrier, 1.75 ou 2 pour l'ouvrier d'art; 2.50 et plus pour le contremaître, restant bien entendu que la base du salaire pour un ouvrier dit qualifié doit être sensiblement supérieure à celle du salaire actuel.

L'ouvrier d'art qui aurait consacré sa jeunesse à l'étude aurait donc la certitude d'une vie plus qu'honorable et jouirait d'une considération normale qui lui redonnerait l'amour de son métier.

Ce système de salaires inégaux partant d'une base raisonnable favoriserait l'émulation et revaloriserait en peu de temps tous les métiers d'art, mais au taux actuel des charges, le prix du travail exécuté par un ouvrier d'art augmenterait sensiblement le prix de revient, aussi serait-il bon de supprimer toutes les charges et impôts grevant la main-d'œuvre dans les maisons spécialisées du travail d'art; le client aurait alors, pour

un prix ne dépassant pas la normale, la garantie d'une œuvre de valeur réelle justifiée par un certificat d'origine; l'ouvrier d'art pourrait d'ailleurs être autorisé à signer ses travaux. Avec une valeur indiscutablement justifiée, la pièce d'art prendrait dès lors une valeur « réelle » durable, garantissant à l'acheteur son placement; on ne verrait plus, comme dans l'ameublement par exemple, l'incroyable dépréciation du meuble de série, qui, sitôt chez l'acheteur, perd 80 et quelquefois 90 % de sa valeur d'achat, surtout dans la basse fabrication.

A ces quelques suggestions sur la revalorisation du travail, il est permis d'ajouter quelques souhaits d'autres réformes intéressantes la main-d'œuvre.

a) L'interdiction à tous les techniciens ou commerçants de dessiner des modèles destinés à la clientèle particulière ou à la fabrication de série, s'ils ne peuvent justifier du titre de maître, ou du moins de celui de contremaître; cette mesure relèverait rapidement le niveau artistique des productions de série et de bon marché qui, dans l'ameublement, n'ont plus par exemple de meubles que le nom; on peut faire bon marché, étudier même des modèles de grande série et conserver une production saine et convenable. Il est certainement plus difficile de faire simple et bien que de se laisser guider par une fantaisie de mauvais aloi, destinée à éblouir la clientèle.

b) Obligation pour toutes les entreprises, qu'elles soient dites artisanales ou industrielles, d'employer un pourcentage minimum de personnel qualifié à déterminer, d'après les possibilités manœuvrières et qui, fixé d'abord à 10 %, devrait atteindre au moins 50 % de leur activité.

c) Limitation des bénéfices commerciaux, trop souvent préjudiciables aux créateurs et fabricants; réglementation de l'achat des produits artistiques manufacturés.

d) Justification des prix des travaux d'art par un certificat d'origine.

e) Interdiction de vente dans certaines professions des œuvres non exécutées par des entreprises justifiant leur aptitude aux travaux d'art ou exécutés dans une entreprise non reconnue apte à ces travaux, par un ouvrier non qualifié.

f) Création du contrat de fabrication, qui, après l'entente et par écrit, engage le client à prendre possession des travaux commencés.

g) Amendes et application de la juridiction pénale aux plagiaires.

h) Suppression des catalogues mensongers, de la réclame tapageuse et des offres alléchantes et grotesques.

i) Exonération complète d'impôts et de charges sociales sur les ouvrages d'art, et cela pour compenser l'augmentation de la main-d'œuvre et donner aux petites bourses le moyen d'acquiescer des œuvres de qualité.

j) Création d'une commission corporative chargée de veiller à l'application des lois nouvelles pour les ouvriers; facilités accordées à ceux qui désirent prendre des grades élevés et création pour les ouvriers d'art d'un livret individuel de main-d'œuvre artistique où seraient consignés les travaux d'art exécutés.

k) Pénalité sévère pour le client de mauvaise foi, qui est l'ennemi numéro 1 de l'artisanat.

Ces quelques réformes doivent faciliter la revalorisation du travail manuel; elle est aujourd'hui d'une nécessité vitale et l'ensemble des réformes à proposer ne devra jamais perdre le triple but :

D'améliorer la condition de l'ouvrier, en lui donnant, non seulement le bien-être, mais la conscience de son rôle et l'importance de son travail.

D'assurer au client la certitude qu'il commande une œuvre ayant véritablement une valeur positive, qui ne pourra aller qu'en augmentant.

De laisser au chef d'entreprise la faculté d'exécuter des travaux sérieux, la possibilité de s'imposer un nom par son honnêteté professionnelle et les qualités artistiques de ses créations.

LA MARINE AU POINT DE VUE BRETON

Par Guy SAINT-MLEUX et José BALABRE

Exposé sommaire des travaux incombant
à la Commission de la Marine

1° La Bretagne et la mer :

a) Situation géographique. Armorique. Développement considérable des côtes et aspect particulier.

b) Influence de la mer sur la race.

c) Influence des arts et de la littérature. Les peintres de la marine. Les peintres de la Bretagne.

2° La Marine et la guerre :

a) Importance stratégique de nos côtes dans le passé, le présent et l'avenir.

b) Le recrutement des équipages (spécialités où les Bretons se révèlent inégalables).

3° La Marine de commerce :

a) Les trafics, les transports, le long-cours, le cabotage.

b) La grande pêche.

c) La pêche hauturière.

d) La pêche côtière.

e) L'ostréiculture, la pêche au pied, etc...

f) La navigation de plaisance et son influence sur la marine en général.

4° Le marin breton :

a) Ses origines, ses qualités.

b) Formation, apprentissage. Ecoles diversifiées (préparation professionnelle, écoles de pêche, écoles d'hydrographie).

c) Sa condition sociale.

d) L'inscription maritime (statut du marin, améliorations possibles et écuelles à éviter).

5° Les constructions navales :

a) En bois.

b) En fer.

c) Le moteur.

d) La machine à vapeur.

e) La voile.

f) Les appareils divers.

g) Le gréement.

h) L'appui de l'Etat en faveur des constructions navales.

6° Les ports :

a) Leur situation privilégiée. Leur rôle dans l'économie générale.

b) Les aménagements réalisés et ceux nécessaires.

c) Possibilités d'extension.

d) Les débouchés.

e) L'organisation intérieure (commandement, courtiers, péages, concessions, etc...)

7° L'utilisation de la pêche :

a) Organisation de la vente du poisson (les appareils frigorifiques, etc...)

b) L'industrie de la conserve et les industries dérivées.

8° Les améliorations à prévoir :

a) Aujourd'hui.

b) Demain.

9° L'avenir.

10° Conclusion.

L'ORGANISATION DU SPORT EN BRETAGNE

Par P. BEGUIER

Le sport qui fait les races vigoureuses physiquement et moralement doit être le principal souci des sociétés à une époque où le progrès encourage l'homme à la paresse musculaire. Or la paresse conduit vers l'atrophie et, partant, vers la dégénérescence. L'homme ne doit pas oublier que, si évolué qu'il soit au point de vue intellectuel, il reste un animal créé pour le mouvement et pour l'effort physique. Vouloir ignorer cette loi de nature mène aux pires catastrophes : l'automobile et le bouton électrique finiront par nous tuer si nous n'y prenons garde.

Il faut bien savoir, aussi, que l'atrophie physique entraîne automatiquement l'atrophie morale. La volonté, ce muscle moral, se forge dans l'effort physique. C'est pourquoi, actuellement, les grands peuples sont les peuples sportifs : la Finlande est un exemple trop vivant et trop récent pour qu'il soit utile d'insister. Disons, simplement, que les Finlandais, parce qu'ils sont sportifs sont résistants, courageux, pleins de dynamisme; ajoutons à ces conséquences directes, les conséquences lointaines suivantes : leur niveau intellectuel est le plus élevé de toute l'Europe, leur criminalité est la plus basse, l'alcoolisme est, chez eux, inexistant. L'expérience finlandaise mérite donc d'être longuement méditée. Le sport est un remède à trop de maux pour que sa place dans une société bien organisée, ne soit pas la première. Que ne ferait-on

pas avec le Breton — magnifique pâte humaine ! — si, dès l'école, on lui donnait à têter ce magnifique biberon : le sport ! En la période de réorganisation que nous vivons, il serait criminel de n'y point songer.

Ce qui a été fait en Bretagne ? Des efforts isolés, spasmodiques, inopérants... Les théories du commissariat général, souvent excellentes, ne peuvent, chez nous, être appliquées avec profit parce que nous manquons de terrains et de cadres. Certes, il faut prendre les enfants très jeunes et par une éducation physique raisonnable les amener, tout doucement, aux jeux sportifs puis au sport d'entraînement; mais cela suppose la création de stades d'E. P., la formation de moniteurs, l'institution d'un corps médical de contrôle. Que nous sommes loin de tout cela ! Il faudrait pour que pût démarrer la lourde machine sportive bretonne que quelques personnalités choisies pour leur compétence et pour leur dévouement, usant de pleins pouvoirs, vinssent corriger les erreurs commises dans le passé et dans le présent et transformer en actes les belles paroles dont on nous abreuve. Il n'est pas de difficultés insurmontables, surtout pour des gens décidés. Sur ces bases solides — l'E. P. et le sport à l'école — nous pourrions élever un solide édifice, à condition... à condition, toutefois que ceux qu'on appelle « les dirigeants » par dérision sou-

vent — changent de méthodes et de mentalité (ou qu'on les change). Sortis de l'école nos enfants entrèrent, en effet, dans le club, dans le comité, dans la Fédération de leur choix. Après avoir eu des éducateurs, ils auront des dirigeants... Il ne faut pas que ceux-ci démolissent ce que ceux-là ont fait. Pour cela il convient que le comité sportif soit dirigé avec énergie et intelligence et que le club mette un frein à ses appétits de victoires à tout prix.

Il est indispensable que l'adolescent, avant de se spécialiser, ait suivi avec assiduité les leçons d'E. P. et d'athlétisme général données à l'école et au club. La société sportive, avant de faire signer à un jeune homme une licence d'athlétisme pur ou de football, devra s'assurer si le nouveau membre offre bien toutes les garanties exigées. Des sanctions draconiennes puniront toute faiblesse.

Dans le club, le contrôle médical devra être efficace et permanent et non théorique. Les clubs devront, en outre, avoir parmi leurs membres — ou s'attacher — des techniciens capables d'apprendre une spécialité et capables d'éviter le surentraînement et le claquage. Au-dessus des clubs et au-dessus des comités — ceux-ci étant le trait d'union entre les clubs d'une même spécialité — il faudra prévoir une autorité supérieure qui contrôlera et qui dirigera toute l'activité sportive bretonne. Cette autorité supérieure légifèrera. Elle décidera, par exemple, que l'athlétisme de compétition ne sera

permis qu'aux sujets d'au moins 18 ans, normalement préparés, physiquement et physiologiquement en parfait état.

Elle encouragera par tous les moyens la pratique des sports authentiquement bretons; entre autres en obligeant les clubs à former des sections de sports bretons et en créant et en subventionnant des compétitions qui susciteront l'enthousiasme général par la rivalité entre clubs. Elle donnera à la F. A. L. S. A. B. (Fédération des amis des Luttes et des Sports athlétiques bretons) les moyens de devenir un puissant comité à même d'organiser des championnats de clubs, des « départementaux » et des finales pour les titres de champions de Bretagne et à même de former et de choisir des moniteurs pour les clubs. L'autorité supérieure exigera, enfin, que des exhibitions de sports bretons figurent au programme de toute manifestation bretonne d'envergure. La propagande écrite et parlée devra vanter les mérites et les beautés — qui sont réels — de ces sports ancestraux dont la pratique ne devra pas contrarier celle des sports populaires modernes : football, cyclisme, athlétisme de compétition.

On voit par là que tout est à faire — ou à refaire — en Bretagne... Une constatation qui sera, en même temps qu'un raccourci de ce long mais imparfait rapport, une conclusion lumineuse : en Bretagne, pays essentiellement maritime, on ne nage presque pas. Pourtant là, le sport se double d'utilité impérieuse !

RAKVENOZIOU WAR AR VRUDOURIEZ

Gant G. LEMÉE

An den a vremañ, a bep oad hag a bep stad, a vez pouezet war e youl, bemdez, hep gouzout d'ezañ peurlies, gant ar bruderez : bruderez kenwerzel, bruderez politikel, relijiel pe all. Berniou traou a vez ijinet da zedenna e sellou, da gregi en e spered, en e galon, da boueza war e youl : embannou ar c'helaouennou, skritelloù war ar mogerioù, prenester ar stailloù e kêr, traktou, levrioulgou-bruda, skeudennou-bruda pe c'hoarielloù evit ar vugale, kontilli pe kreionou-bruda, pe n'eus forz petra all evit ar re vras, levriou-roull bruderez dre ar skingomzerez, gwisk pakadou ar marc'hadourezioù gwerzet dindan verk, hag all, hag all... E pep lec'h hag e pep mare, war ar maez kement hag e kêr, emaoamp dindan levezon ar bruderez.

Arabat sellout ouz ar bruderez evel ouz eur benveg da douella an dud ha da lakaat o arc'hant da lammat er-maez eus o godelloù. Mar deo mat ar bruderez da skoazella al labour gwerza, pa vez implijet a-ratre, mar deo mat da greski gounidou ar genwerzourien a ra ganti, da sesaat labour ar marc'hadour, mar deo ar bruderez eur benveg-kenwerz dispar, arabat ankounac'haat ez eo ar roll c'hoariet gantañ er Gevredigez dounoc'h kalz ha pouezusoc'h.

« Ar bruderez a had menozioù nevez, pennabeg eo da zleadou nevez, rei a ra herz da oberennou nevez. En eur gemma doareoù spered an dud e kemm ivez o

doareoù beva. Ar bruderez a ro buhez hag a gemm- digemm diazezoù buhez an engroez; al lusker kreñva eo da lakaat pe da gemma boazioù an dud. Astennet eo levezon ar bruderez war an holl draou a zebromp, war an dilhad a wiskomp, war gefridioù ha c'hoarioù an holl dud » (Coolidge, 1926).

« Ober ha dizober a ra ar bruderez kredennou an dud, c'hoari a ra gant froudennoù an engroezioù, merat a ra an eneoù, gwaska a ra warno he barnou hag ivez eur menozad eus mab den. Pourchas a ra d'ezo ar gerioù zoken o devo da implijout. Eur pikol kran eo, galloudusa benveg-stalonata bet ijinet gant mab-den » (P. Herbin).

En eur c'heñver ez eo ar bruderez eur skourr eus ar Gelennadurez poblel. Stummet e vez spered eur bobl gant ar bruderez hag alles zoken, ez eo ar brudera-chou, ha netra all, boued-spered rummadou tud munut'zo: evito ar bruderez eo a zo fiziet ennañ digeri o c'halon d'an holl draou en tu-hont d'ar vuhez pemdenemetañ, digoret war an arzou-kaer ha war holl draou ar spered.

Bras-divent eo levezon ar bruderez. Talvoudus e c'helle beza al levezon-se e meur a geñver evit an Emzao broadel, ha rei e vefe he studia pliz, n'eo ket hepken e-keñver he zalvoudegez evit ar c'henwerz breton, hogen dreist-holl evit he levezon war spered ar Vreiziz ha war dazont hor broadelezh.

Peogwir ez eus er *Framm Keltiek* eur *Gevrenn evit ar Vrudouriez*, ne diefe ket beza pal kenta ar *Gevrenn-se* bruda labourioù ar *Framm* pe vruda darn pe zarn eus pinvidigeziou Breiz. He fal kenta, he fal pouezusa a diefe beza strolla micherelourien vrezon ar vrudouriez, da studia ar bruderez a bep doare, graet e Breiz, dreist-holl abaoe derou hor c'hantved. Kavet e vefe ez eo bet ar bruderez en hor bro eur benveg euzus da zistresa, da ziheñcha spered ar Vretoned, eur benveg ken fall er c'heñver-se hag ar Skol c'hall, ken fall hag ar Verouriez-Stad gall. Ha n'eo ket ar Vrudouriez hec'h-unan a zo kiriek, hogen an implij a zo bet graet anezl.

Gevrenn ar Vrudouriez a lakfe hec'h izili da glask ha da studia pliz ezommu speredel ar Vretoned, da glask ha da studia an danvez-bruda dispar a c'heller kavout en hor yez, en hor sonerez, en hon arzou-kaer, en hon eneoñez, hon istor, en hor bro hag a zo bet lezet dilimplij koulz lavaret. E skleur ar studiadennoù-se e diefe beza savet diazezoù eur Vrudouriez a spered breton ha keltiek, eur filosoferez brezon ar Vrudouriez, a vefe lakaet da ren muioc'h-mui war ar bruderez graet en hor bro gant ar pal uhel : beza talvoudusoc'h d'an arboelle-

rez brezon eget ar Vrudouriez estren, ha da genlabourat war eun dro, gant he holl bouez, da gelennadurez hor Pobl ha d'an Adsavidigez vroadel.

Ret e vefe studia ivez an doareoù da herzel e Breiz, dioustu hag en amzer da zont, ouz distresadur ar spered broadel gant « amprevaned » ar bruderez, dizek war o micher pe skraperien, a ra implij fall pe diwir eus ar benveg galloudus fiziel en o daouarn. Bouc'het eo bet al labour e brofou estren 'zo, dreist-holl en Alamagn gant Kuzul ar Vrudouriez, er Stadou-Unanet gant Emgleo ar C'hevredadoù Brudourien Amerikat, hag eun tammig ivez e Bro-C'hall gant Kevredigez C'hall ar Vrudourien. Eur vro binvidik evel Breiz, eur bobl onest evel ar Vretoned a die beza difennet ouz ar bruderez fall pe diwir dre eul lezennadur ar Vrudouriez savet gant Breiziz vrogar.

Setu eun nebeut menozioù a zispleg pegen start eo al lammou o staga ar Vrudouriez ouz eun Emzao a Sevenadurez vroadel evel hon hini. Setu, d'am soñj, petra a diefe beza menozioù-stur labourioù *Gevrenn ar Vrudouriez* ar *Framm Keltiek*. Menozioù a zo disoñjet peurlies gant tud d'ebouvez war vicher ar Vrudouriez, disoñjet ivez gant kalz a vrudourien siouaz.

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez en soin ; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

EVIT SAVIDIGEZ EUR GEVREDIGEZ-SKIGNA

Gant G. LEMÉE

Meur a wech, a-raok ar brezel hag abaoe, ez eo bet goulnnet ouzin ha ne vefe ket eun tu d'ober bruderez da ledanaat tachenn ar Brezoneg, ha dreist-holl gwerza muloc'h a baper moulet e Brezoneg pe diwar-benn traou Breiz.

Bruderez pe Skignadur ?

Evel just e vefe eun dra vat ober bruderez evit ar Brezoneg, pe gentoc'h urzia eun tammig ar bruderez graet evit ar yez, hag astenn anezl e lec'hioù pe e renkadou tud n'int ket bet trevellet c'hoaz. Bruderez evit ar Brezoneg a zo, hag a zo bet pell'zo, met ar bruderez-se a zo bet graet pourliesa hep urz ebet, en ket bet klasket trevellet tud en tu-hont d'eur c'helic'hiad tud a oa gounezet pe dam'hounezet d'ar gudenn kinniget.

Bruderez ar *Bleun Brug*, hini ar *Brezoneg er Skol* ha nevez' zo hini *Strollad Broadel Breiz* o deus klasket hag a zo deut a-benn da denna sellou rummadou tud nevez ha da zegas o metzerez war draou Breiz, hogen froudennus eo an dud e Breiz evel e lec'h all ha n'eo ket a-walc'h boneta puih tro-war-dro d'ar vag, ret eo ivez diskenn an higennou ha klaoui buan, dioustu ma teu ar pesk da gregl.

Mar deo mat rei da c'houzout d'an dud pa vez lakaet e gwerz eur varc'hadourz talvoudus d'ezo (ober bruderez), ret-mat eo ivez degas ar varc'hadourz e-barz

diraez an danvez-prener, (skigna ar varc'hadourz), ha derc'hel soñj atao n'eo ket diraez an danvez-prener kalz hiroc'h eget e vrec'h, ken lezirek eo.

Pouezusoc'h eo ar Skignadur

Evit-se eo e soñjan ez eus bremañ eun dra kalz pouezusoc'h eget ober bruderez: skigna ar varc'hadourz an hini eo, lakaat an embannadurioù a bep seurt din-dan zourn an danvez-prenerien a zo bet dihunet o spered da draou Breiz hag a zo prest da brena n'eus forz petra a vo kinniget d'ezo e-pad eur maread. Dioustu ma vez entanet unan bennak evit ar Brezoneg pe evit traou Breiz, ret eo rei dioustu d'ezañ peadra da vaga an tan, pe mervel a rae, disachet gant eur froudenn all, ha kollet e vo an den evidomp. Neuze, a-raok klask ober eur strivadenn all dre ar bruderez, ez eo ret aoza skignadur an embannadurioù.

Ar skignadur evel m'emañ bremañ

Fall eo ar skignadur bremañ.

Evit ar c'helaouennou. — Bez' ez eus eur gevredigez hepken o pleustri e Breiz war gudenn skignadur ar c'helaouennou, ar *Messageries Hachette* an hini eo. Ermaez eus ar c'helioù bras, rouez eo o stalioù e Breiz. Kontou ar *Messageries Hachette* a vez diwezat atao ha dic'hallus da ensellout.

Kelaouennou an Emzao a zo bet ret d'ezo sevel pep hini evitl hec'h-unan eur benveg-skigna. Pourliesa n'eo ket deut a-benn, ha skignet e vez ar c'helaouennou dre goumanant nemetken. Evit eur gelaouenn hepken, an *Heure Bretonne*, eur benveg skigna a zo bet savet, diazezet, evit eul lod, war roued stalioù ar *Messageries Hachette*, evit eul lod all war stalioù dieub kavet gant Merouriez ar gelaouenn pe gant kevrennou ar *Strollad*. Diaes eo labour Merouriez ar gelaouenn abalamour d'he benveg gwerza beza llesseurt, hag ouspenn-se koustus-kenañ e teu da veza dre ma n'eo ket savet war diazezoù kenwerzel. E lec'hioù'zo, eur gelaouenn gwerzet pevar real a goust eur skoed gant an holl frejou.

E lec'hioù all, n'eo ket skignet ar gelaouenn abalamour da lezireg ar gevrennad.

Evit al levr. — E-pad pell amzer, n'eus bet seurt ebet. An embannerien levrioù a oa ret d'ezo neuze ober pep hini evitañ e-unan al labour-skigna, pa n'oa ket ar skrivagner e-unan a oa ret d'ezañ ober. Kollet eo bet e mod-se kalz a amzer hag a archant, ouspenn mont e-biou d'ar pal, a oa ledanaat tachenn ar menozioù moulet.

Hervez prezegenn an Aotrou R. Hemon er skingomzerez d'ar 24 a viz Gwengolo, fiziet e vefe hiviziken embannadur an holl levrioù brezonek en unan pe daou embanner nemetken. Eur bazenn war-raok eo se; aesaet e vo al labour, hogen n'eo ket diouestiet kudenn ar skignerez evit kennebeut: an embannerien a ranko bremañ embregere skignerez an oberoù moulet ganto, met, ne vern gant plou e vefe, ret e vo embregere al labour-se.

Ma fell d'imp ledanaat e Breiz gwerz an embannadurioù breizek ha diazeza ar werz, ret eo d'imp sevel eur benveg da glota gant ezomou an embannerien diouz eun tu, gant lec'h-tresadur Breiz ha doare spered Breiziz diouz an tu all.

Aozadur eur gevredigez-skigna

Evit ar c'helaouennou hag evit al levrioù, mar deo ret-holl kenderc'hel da

werza anezo dre hanterouriez ar varc'hadourien-levrioù, evit d'an dra-se beza bremañ diaes a-walc'h pe goustus (an dra-se a zo eur gudenn a levezon, dreist-holl evit al levrioù skrivet e Brezoneg), anat eo ez eo ar skignadur didro eus an holl stummoù gwerza, a roio berz d'an embannadurioù brezon:

gwerz war hop,
gwerz eus eun ti d'egile,
gwerz war ar marc'hadour,
gwerz dre stalioùgou-red,

graet gant tud emskiantek eus o mision ha dreist-holl bleniet gant pennoù entanet gant ar menozioù broadel ha gouest da lakaat an ezommoù broadel a-us d'an ezommoù kenwerzel.

Ar skignadur didro-se a ranko beza graet hep feuka ar marc'hadour-levrioù pe ar marc'hadour-kelaouennou, hag en eur virot d'ezo o gwirioù reiz.

Eur seurt Kevredigez-Skigna a defe sevel e Breiz eun toullad kreizennou, pep kreizenn da bleustril, e diabarz he c'helic'hiad, war:

Levrioù.

1° Klask fred d'al levrioù gant ar varc'hadourien levrioù, ensellout ar stalioù da welout ha lakaet e vez al levrioù war wel.

2° Gwerz didro d'ar brenerien « a lorc'h ».

3° Gwerz-red eus eur vereuri d'eben, war ar marc'hadour, levrirri (pe levrir-c'hed-houarn), pep parrez ar c'helic'hiad o veza trevellet eur wech ar miz pe bep daou viz.

Kelaouennou.

1° Klask stalioù da lakaat ar c'helaouennou e-barz, degas di ar c'helaouennou, ensellout ar werz.

2° Klask koumananterien.

3° Gwerz war hop a vareadou resis.

E pep kelc'hiad e vefe kaset al labour da benn gant eur Fiziad-Kelc'h hag eur Gwerz-Red, sikouret, diouz o labour, gant eun niver bennak a werzerien war

hop ha rederien da zegas ar c'helaouennou da stal ar varc'hadourien.

Renerez ar Gevredigez-Skigna a vefe daou skourr enni :

1° *Skourr al levr.* — En em glevout gant an embannerien evit pourvezi hag adpourvezi ar varc'hadourien levriou (levrierien, marc'hadourien-red, h.a.); kas ar varc'hadourez d'o zi; dastum an arc'hant ha paea an embanner; dastum an holl levriou ha kelc'hgelaouennou chomet diwez.

2° *Skourr ar gelaouenn :*

a) En em glevout gant an embanner evit skignadur ar paper d'ar stallou ha d'ar werzerien; kas ar varc'hadourez; dastum an arc'hant ha paea an embanner; dastum an holl baper chomet diwez.

b) Moula bandennou ha posta an holl gelaouennou d'ar goumarterien. Diwezatoc'h e c'helle beza savet eun trede skourr :

3° *Skourr ar bruderez.* — Studia ha kinnig d'an embannerien abadennoù ha kenabadennou bruderez evit eul levr, eur gelaouenn evit seurt embannaduriou pe evit an holl embannaduriou brezonek.

Da skourr ar bruderez e vefe keneilet eur c'huzulier, eul levrier ampart war e vicher, da weladenni aketus an holl varc'hadourien levriou ha gwerzerien evit gwellaat o skiant-micher. Ar c'huzulier-se a dalvezfe kalz d'ar varc'hadourien vihan, ken niverus e Breiz, ha lies gwech hogos dizek war o micher. Ouspenn-se, ar c'helou dastumet gantañ a vefe talvoudus evit renerien ar Gevredigez-Skigna hag ivez evit an embannerien.

Skourr ar Bruderez a diefe ivez embann eur « *C'hannadig an Embannaduriou e Breiz* », a vefe e bal :

1° Lakaat war daol pep levrier eur roll peurakuit bepred eus an embannaduriou e Breiz.

2° Kelenna ar marc'hadour levriou war an embannaduriou breizek ha dreist-holl war an embannaduriou brezonek (N'eo

ket atao ar marc'hadour eur brezoneger anezañ).

Ar c'hannadig-se a rofe da c'houzout pennadoù diwar-benn Breiz, pe skrivet en eur spered breizek, pe c'hoaz e Brezonez, bet embannet e Breiz pe en diavaez gant kelaouennou ha kelc'hgelaouennou; rei a rafe ivez eur renta-kont berr pe verroc'h eus an holl levriou diwar-benn Breiz, pe skrivet en eur spered breizek, pe e Brezoneg.

Dispignou ar Gevredigez-Skigna

Ar mizou pouezusa da sevel eur seurt Kevredigez Skigna a vefe, evit pep kelc'hiad, evit eur bloaz :

gopr ar Giziad Kelc'h.....	24.000
hag eur c'hementad dre gant war werziou e gelc'hiad.	
gopr ar Gwerzer-Red gant eur marc'h-houarn	24.000
hag eur c'hementad dre gant war e werziou.	
feurm eun ti da virout ar varc'hadourez (ar werzerien war hop a zo paet diouz ar c'hementad)	3.000

51.000 lur

hervez va studiaden e vefe ret kregi gant pemp kelc'hiad da zont buan da zek, neuze :

51.000×10 a rafe 510.000,» lur

Goprou ar Gevredigez Skigna

Gopr ar Gevredigez a vefe paet gant an embannerien diouz ar varc'hadourez skignet.

Hervez ar sifrou am eus gallet dastum, kelaouennou an Emzao a vez war-dro 65.000 niverenn pep slun e Breiz. War bep niverenn, e vez war-dro tri gweneg evit ar mizou gwerza, ar pez a ra evit eur bloaz :

$65.000 \times 52 \times 0,15 = 507.000,»$ lur

Pa vefe skignet gwelloc'h, e vefe gwerzet muoc'h ha neuze gounezet muoc'h ivez gant ar Gevredigez. Ouspenn-se,

gouzañv a c'helle brud kelaouennou'zo ma vent skignet gant eur gevredigez-skigna na labourfe nemet evit embannaduriou an Emzao. Dre se e vefe mat klask kaout ivez unan pe diou gelaouenn nep-tu, stumm *Le Pilon* pe *La Gerbe*. Ar c'helaouennou-se a zegasfe gounid d'ar Gevredigez.

Ouspenn se c'hoaz, bez' e c'heller soñjal e teufe a-benn pep gwerzer da werza 50 lur a levriou bemdez, pe :

$50 \text{ lur} \times 300 \text{ devez} \times 10 \text{ den} \times 50 \% = 75.000 \text{ lur}$

Eul levr nevez « a lorc'h » (*Nomenoe-oe, Itron Varia Garmez*) a c'hallo beza embannet bep c'houec'h miz ha gwerzet dioutañ 500 niverenn ez-didro, d'an nebeuta d'ar priz-etre a 60 lur, neuze bep bloaz :

$60 \text{ lur} \times 500 \text{ niv.} \times 2 \text{ wech} \times 50 \% = 30.000,»$

ha koumanant a vefe kavet d'an holl

gelaouennou gant 20 % a c'hounid evit ar Gevredigez. Lakaomp e c'halle pep kelc'hiad ober bep miz 1.000 lur a goumanantou; ar gounid a vefe 24.000,» lur.

En holl, ha d'an nebeuta, 638.000,» a c'halle beza dastumet gant eur Gevredigez-Skigna digant embannerien an Emzao. Reiz hen gouzout, ar sifrou-se a diefe beza studlet spisoc'h, hogen, a-benn bremañ e seblant eur Gevredigez Skigna beza gouest da veza.

Penaos e c'helle beza savet

Ar Gevredigez Skigna-se a diefe beza savet e stumm eun emgleo a genlabourerez etre embannerien gelaouennou hag embannerien levriou an Emzao, digor ivez d'ar varc'hadourien-levriou a garfe kenlabourat.

Evit kregi, e vefe tu da implijout roudad stallou an *Heure Bretonne*, en eur rei eun diazez kenwerzel d'ar benveg-se.

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne. Prenez en soin ; Après vous, d'autres encore en auront besoin.

L'INFORMATION

Par M. GIRAUD

L'Information en général a pris un développement qui indique d'une façon péremptoire le besoin qu'a le public d'être renseigné.

Elle constitue une arme puissante, bienfaisante si elle est employée à bon escient, dangereuse si elle est abandonnée sans contrôle entre certaines mains.

Mise à la disposition de l'activité d'un pays, l'Information est certainement le moyen le plus efficace de défense et de propagande.

La Bretagne, qui renferme d'innombrables richesses, a besoin d'être regardée sous son véritable aspect. Elle a une figure assez belle pour être présentée avantageusement. Son commerce, son industrie, son agriculture, sa marine, ses beautés artistiques, ses stations balnéaires, ses centres touristiques doivent être mis en valeur pour être connus, non seulement au dehors, mais aussi par les Bretons qui ignorent trop encore les ressources qu'ils peuvent tirer de leur magnifique pays.

C'est animé de cet esprit que la Commission d'Information de l'Institut Celtique a l'intention de se mettre au travail.

Ouverte à toutes les branches de l'activité bretonne, elle recevra toutes les suggestions que l'on voudra bien lui présenter, les étudiera, recherchera les formules susceptibles de donner les meilleurs résultats en faisant appel au concours de la Presse, de la Radio, du Cinéma, de la Commission d'Édition.

Les efforts de la Commission d'Information doivent être aiguillés vers la création d'un Office Breton d'Informa-

tion capable de fournir tous les renseignements intéressants, tant de l'intérieur que de l'extérieur, aussi bien à la presse bretonne qu'à la presse française ou étrangère.

Elle devra également étudier la constitution d'un service de documentation économique et artistique, possédant des archives photographiques, des statistiques industrielles et commerciales, des notices sur les œuvres d'art de la Bretagne, des fiches biographiques des personnages bretons, etc... En un mot, une bibliothèque où écrivains, journalistes, artistes ne chercheront jamais vainement.

En ce qui concerne la publicité, proprement dite, l'Institut Celtique doit s'évertuer à fermer la porte aux opérations mercantiles et aux entreprises malhonnêtes.

Si l'on admet, en effet, que la propagande doit être obligatoirement contrôlée, on ne verra plus, par exemple, des brochures ou des guides avec des rédactions fantaisistes, dont le tirage ne dépassait pas le nombre d'exemplaires nécessaires à la justification de la publicité. Combien d'hôteliers de nos stations balnéaires, de Syndicats d'Initiative même, ont été les malheureuses victimes de gens qui leur présentaient de belles maquettes, illustrées parfois d'images attirantes, et qui, en fait, passaient d'agréables vacances à leurs dépens.

Il est également nécessaire d'admettre le principe de la propagande collective, ce qui ne peut en rien nuire aux initia-

tives individuelles, bien au contraire. Prenons en exemple l'industrie de la conserve. Un conserveur peut reculer devant les frais importants d'une campagne de publicité. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit souvent. Mais si l'on peut obtenir sur la vente des conserves de toutes les usines de Bretagne le prélèvement d'un pourcentage, si petit soit-il, en faveur de la caisse de propagande, il sera possible alors d'emboucher la trompette et de crier sur tous les tons que la conserve de Bretagne est la meilleure et de dire pourquoi.

Les Bretons, les premiers, finiront par l'admettre et laisseront à d'autres le soin d'épuiser les stocks de sardines du Portugal, de crabes américains, etc... qui sont

loin d'égal en qualité nos bonnes conserves de Bretagne.

Et ce sera encore de la propagande en faveur de la Bretagne.

Ce qui est vrai pour la conserve, l'est aussi pour l'huile; nos excellentes armoricaines ne devraient-elles pas figurer sur toutes les tables comme étant les plus recherchées ?

Nos vergers bien traités ne devraient-ils pas fournir des pommes pouvant rivaliser avec n'importe quelles autres ?

Dans tous les domaines de la production en Bretagne, il y a beaucoup à faire. La tâche sera longue à accomplir, mais elle sera intéressante et sans aucun doute elle doit porter ses fruits.

Cet ouvrage est la propriété de la Section de Brest du Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne.
Fronce en soin ;
Après vous, d'autres encore en auront besoin.

FÉDÉRATION DES CERCLES CELTIQUES "HAUTE ET BASSE-BRETAGNE"

(Réunion du jeudi 23 octobre 1941)

Jeudi 23 octobre, à 10 heures, s'est tenue à Rennes, à l'Hôtel des Postes, une réunion de la Fédération des Cercles Celtiques. M. Guéguen présidait, assisté du bureau fédéral tel qu'il avait été constitué le 1^{er} août 1939, à Vannes.

Au cours de cette réunion, les décisions suivantes ont été prises :

1^o Tous les groupements folkloriques, Cercles Celtiques, groupements gallo-bretons, acceptent d'entrer dans le sein de la nouvelle Fédération qui portera le nom de « Fédération des Cercles Celtiques » (Haute et Basse-Bretagne).

C'est le titre qui, après discussion, a été retenu par l'unanimité de l'assemblée. Il a été décidé de faire appel également aux groupements culturels, dits Nevazadur, S. A. V., K. A. V., qui se livrent surtout à une action « intérieure » de formation et qui peuvent contribuer grandement au succès des grandes manifestations extérieures des divers groupements de la Fédération en leur procurant des conférenciers et des musiciens.

2^o La nouvelle Fédération n'entend pas gouverner de façon autoritaire. Elle laisse à tous les groupes toute liberté d'action, toute leur autonomie. Elle leur accorde son patronage; en cas de conflit, son arbitrage est accepté. C'est à la Fédération d'organiser, sous sa responsabilité notamment, la journée fédérale que

l'on entend réaliser dès que les circonstances le permettront.

3^o Il est demandé à tous les groupements fédérés de ne jamais chercher à empiéter sur le terrain propre d'un groupement voisin, sauf accord avec ce dernier. Tout nouveau groupement folklorique se constituant ici ou là devra solliciter le parrainage du cercle ou groupement le plus voisin avant d'être agréé par la Fédération.

Nouvelle organisation. — La Fédération nouvelle comprendra à sa tête un comité central auquel se joindront les quatre secrétaires généraux chargés de la direction des quatre sections autonomes de la Fédération. Ces sections autonomes sont :

1^o *Cercles des grandes villes.* — Exemple : Cercle de Rennes, Nantes, de Lorient, de Saint-Brieuc, etc., qui n'ont pas à se cantonner dans l'étude d'un folklore local, mais qui ont très souvent le caractère d'un petit Institut breton ou celtique et sont, de plus, appelés à une action extérieure.

2^o *Cercles locaux.* — Ils comprendront les cercles des petites villes, cantons, communes, qui, eux, ont pour mission l'étude du folklore local et doivent strictement représenter dans les manifestations extérieures le folklore de leur commune ou de leur canton. Il n'est pas interdit, bien entendu, à ces groupements

de s'intéresser à toutes les autres questions.

Ces Cercles, dits locaux, constituent un contingent spécial qui mérite une organisation, des directives spéciales. Ils ne peuvent donc pas être traités de la même façon que les cercles des grandes villes.

3^o *Groupes gallo-bretons.* — Ces groupes gallo-bretons constituent, en réalité, une véritable Fédération des groupements de Haute-Bretagne.

4^o *Autres groupements culturels.*

Règlement financier. — Il est entendu que tous les groupements de la Fédération paieront au comité central un abonnement qui est de un franc par membre adhérent, ou un minimum de 30 francs. La répartition de l'organe fédéral *l'Annuaire Celtique* est envisagée et fera l'objet d'une décision du comité. Enfin, la Fédération demande à s'intégrer dans l'Institut Celtique, commission du folklore, où ses délégués seront le président et le délégué général à la propagande.

Le nouveau bureau. — Le nouveau bureau de la Fédération a été, après accord unanime, constitué de la façon suivante :

Président d'honneur : Marquis de l'Estourbeillon, Avessac (L.-I.).

Président : M. Guéguen, 54, rue Raspail, Nantes.

Troisième générale : Mlle Simone Morand, rue de la Psalette, Rennes.

Délégué général à la propagande : M. René de la Godelinais, Montours (I.-et-V.) ou 33, rue Vineuse, Paris XVI.

Membres du conseil : M. Jaigu, avocat, Rennes; M. Quintin, journaliste, à Rennes; M. Auclair (président du Cercle

Celtique de Lorient); Mme de Bellaing; M. Jaffré, journaliste, 15, rue Courteine, Rennes; M. Even, notaire, à Tréguier. D'autres personnalités seront sollicitées.

Délégués à l'Institut Celtique : M. Guéguen, président; M. de la Godelinais, délégué général à la propagande, et en cas d'absence, délégué suppléant : M. Jaffré, à Rennes.

1^o *Cercles des villes.* — Secrétaire général : M. Calrou.

Cercles affiliés : Rennes, Nantes, Lorient, Saint-Brieuc.

Cercles en voie d'organisation en août 1939, et dont la reconstitution est envisagée : Brest, Vannes.

2^o *Cercles locaux.* — Secrétaire générale : Mme Gaubrun.

Cercles affiliés : Le Pélem, Bégard, Trégor, Callac, Tréguier; Landerneau, Fleurs d'Ajone de Pont-Aven.

3^o *Groupe gallo-bretons.* — Secrétaire général : M. Florian Le Roy, assisté d'un comité où les divers groupements affiliés sont représentés.

Groupe Gallo-Breton : M. Gibard. Chanterle de Haute-Bretagne : M. Joël de Villers.

L'Hermine de Saint-Brieuc, section de Penhièvre : Mlle Allain.

Sabotiers de Fougères; Mlle Corvaisier. Arts et traditions de Fougères : M. de la Godelinais.

4^o *Section.* — Groupements hors Bretagne : Nevezadur, S. A. V., K. A. V.

Secrétaire général pressenti : M. Daniel, 9 ter, rue de Rouvray, Neuilly-sur-Seine.

L'ORGANISATION DES LOISIRS ET DES FÊTES DU PEUPLE BRETON

Par R. Y. CRESTON

Une organisation des loisirs et des fêtes du peuple breton pourrait être créée. Elle s'inspirera des organisations de ce genre ayant existé ou existant encore en France, Allemagne, Italie, etc...

Cette organisation, en plus de l'activité qui lui sera dévolue : croisières, excursions, aurait à s'occuper de la question des fêtes en Bretagne. A cet effet, un service spécial serait créé au sein de cette organisation; il serait permanent. Il aurait à connaître de toutes les fêtes, quelles qu'elles soient qui auraient lieu en Bretagne.

Ce service, dit Commissariat aux Fêtes de Bretagne, sera composé d'un membre de l'organisation; d'un metteur en scène, d'un musicien, d'un artiste religieux ou d'un membre du clergé qualifié pour ses connaissances et sa compétence artistiques; d'un décorateur, d'un architecte, d'un folkloriste.

Ce commissariat jugerait des maquettes, programmes de fêtes, de concerts, projets, etc... qui devraient obligatoirement lui être soumis par les organisateurs de fêtes en Bretagne; fêtes qui seraient organisées par des particuliers ou des organisations, en dehors de l'organisation centrale.

Aucune fête, aucune manifestation, aucune reconstitution, quelles qu'elles soient ne pourraient avoir lieu sans l'autorisation du Commissariat aux Fêtes de Bretagne.

Le Commissariat aux Fêtes disposerait d'un magasin de décors et d'accessoires, d'un magasin de costumes, d'un atelier de décoration qui fournirait aux diverses fêtes le matériel nécessaire pour leur ornementation. L'atelier de décoration serait chargé de la mise au point des maquettes qui lui seraient soumises. La liberté d'user des services de cet atelier ou de ce magasin serait entièrement laissée aux organisateurs de fêtes, à condition expresse que les décors, ornementation, costumes, etc... soient agréés par le Commissariat aux Fêtes. Le contrôle des fêtes serait assuré par les délégués spéciaux du Commissariat aux Fêtes, délégués qui feraient obligatoirement partie des comités locaux de l'organisation centrale et qui seraient compétents au point de vue des connaissances artistiques.

Les fêtes dont aurait à s'occuper le Commissariat général aux Fêtes seraient:

Fêtes traditionnelles

Le Commissariat aux Fêtes aurait à faire revivre ou à épurer les fêtes traditionnelles existant encore ou celles qui auraient cessé d'être célébrées : *Nuit et jeux de la Saint-Jean* qui serait célébré obligatoirement sur toute l'étendue de la Bretagne et dont le caractère archaïque et mythologique serait accentué.

Nuit du 1^{er} mai : chant de mai et quête des œufs. Arbre de mai. Fête de Beltene (caractère mythologique). Lait de mai.

Fête de Saint-Yves : Fête Nationale.
Fête de la Terre : Lugnasad, 1^{er} août.
Fête de la Mer : Septembre.
Fête de l'Ilver : Set Shamain (1^{er} novembre).

Ces fêtes de caractère mythologique ou de caractère national, surtout celles de la Saint-Jean, du 1^{er} Mai, du 1^{er} Août, du 1^{er} Septembre, du 1^{er} Novembre seraient célébrées officiellement avec toute la pompe et toute la magnificence nécessaires. Dans des lieux, des « hauts lieux » de Bretagne : Menez-Hom, Menez-Mikael, etc... une mise en scène grandiose et simple destinée à frapper l'imagination populaire et à lui faire revivre le caractère sacré des fêtes des lointains ancêtres, présiderait à ces fêtes.

Fêtes religieuses

Pardons. — Processions

Une nécessité s'impose, celle d'exiger de tous les pardonneurs chargés de porter bannières, statues, etc... et de tous les notables, membres de fabriques, etc... de porter un costume de cérémonie, en l'occurrence le costume national.

Il faudrait aussi bannir des pardons, toute musique, toute présence de sociétés en costumes qui jureraient avec l'ensemble de la cérémonie. Exemple : Boy-Scouts, cliques, etc...

Il faudrait aussi que les autorités religieuses fassent la pression nécessaire auprès des fidèles assistant aux pardons pour qu'ils y viennent en costume d'apparat, donc en costume national.

Il serait aussi désirable que les autorités religieuses réglementent la mise en vente des objets de piété et de souvenirs de pardon : images, médailles, etc... et qu'elles exigent que ces objets et souvenirs aient un caractère breton et un caractère artistique qui leur fait souvent défaut.

Fêtes corporatives

Fêtes à perpétuer ou à faire revivre : Saint-Eloi, Saint-Joseph, Saint-Pierre,

Saint-Crépin, etc... (bouquets corporatifs, etc...)

Fête des Compagnons : costumes et insignes des compagnons.
Fêtes du Travail.

Fêtes folkloriques

Ces fêtes devraient être parfaites à tout point de vue. Le folklore est l'expression vivante de l'âme et de l'esprit du peuple breton. On ne peut, sous aucun prétexte laisser s'y introduire, comme cela a trop souvent été le cas, un laisser aller qui les faisait tourner aux « bécassinaades ».

Les costumes ne devraient et ne pourraient être portés que par des gens du pays et non pas des déguisés venus d'ailleurs. Chants, danses devraient être, eux aussi, exécutés par des chorales ou des artistes offrant toutes qualités d'art nécessaires.

Une surveillance active des concerts folkloriques devrait aussi être exercée dans le sens précité.

Reconstitutions historiques

Elles devraient avoir un caractère artistique et historique certain et non plus être des « à-peu-près » lamentables, auxquels on assiste trop de fois chez nous (casques de guerrier en carton, guerriers ou nobles seigneurs porteurs de chausures de plage, etc...)

Les affiches, programmes édités, composition des programmes, décoration des rues de villes dans laquelle se dérouleront ces reconstitutions, textes des « divertissements » ou pièces dites historiques devraient être eux aussi agréés par le Commissariat aux Fêtes.

Compétitions sportives

Les décorations, les diplômes, coupes, prix, tenues sportives (chemises de lutte, etc...) devraient être agréés par le Commissariat aux Fêtes.

Les sports bretons existants devront être encouragés, ceux qui n'existeraient

plus (exemple : soule) seraient remis en honneur par les soins du Commissariat aux Fêtes.

Fêtes balnéaires

Bien qu'une grande liberté devrait être laissée à ces fêtes à condition qu'elles se déroulent dans les stations balnéaires et ne nuisent en rien à l'aspect du pays, il faudrait en exclure toutes les « bécassinades » dont, trop de fois, ces fêtes sont remplies.

Expositions, foires-expositions

Il faudrait leur enlever leur caractère de bric-à-brac qu'elles ont trop souvent et leur donner un cachet plus moderne et plus artistique.

Fêtes de quartier

Il faudrait leur donner un caractère qu'elles n'ont pas, combattre leur banalité ordinaire. Il en serait de même de certaines fêtes comme celles du vin ou du cidre nouveau.

Enfin le Commissariat agirait sur les notables et sur les personnalités de la Province pour qu'elles arborent dans certaines cérémonies officielles, le costume national.

Il veillerait aussi à propager, par un organisme adéquat, à créer, le port des costumes nationaux dans le peuple breton. A cet effet, il encouragera les tailleurs, journaux, sociétés, etc... qui propageront la mode bretonne.

L'ORGANISATION DU COMMISSARIAT SOCIAL

Par J. BAUCHÉ

I. — Nécessité du Commissariat social

1° L'Institut Celtique se propose d'aider à la Renaissance bretonne en rassemblant toutes les énergies et les valeurs dont dispose la Bretagne.

Celles-ci ne sont pas seulement culturelles (linguistiques, littéraires, artistiques), elles sont également techniques et humaines.

La Bretagne n'est pas seulement vivante par sa langue, son histoire, ses traditions, ses richesses matérielles. Elle l'est également par la communauté de tous ses fils.

Cet aspect de sa « Personnalité » ne pouvait être négligé par l'Institut Celtique.

2° En outre, l'Institut Celtique veut gagner à la Bretagne la place qu'elle mérite dans le monde de 1942. Or nous vivons à une époque « communautaire », que dominent les préoccupations « sociales ».

Il est donc indispensable que, sur ce plan, comme en toute autre matière, la Bretagne puisse s'affirmer.

3° Enfin, l'Institut Celtique a l'ambition légitime d'intéresser à ses efforts les masses bretonnes. Il doit vouloir être plus et mieux qu'une « Académie ». Qu'il groupe la totalité de l'élite bretonne, c'est son but. Mais il faut que son action soit au service du peuple breton tout entier.

Ceci fixe l'importance du Commissariat social et détermine la tâche qui lui incombe.

II. — Rôle du Commissariat social

Tâche double :

a) Bilan des activités sociales bretonnes.

b) Programme d'action urgente.

a) Bilan des activités sociales bretonnes. — 1° Rédaction d'une histoire sociale de la Bretagne. Nous ne songeons pas à faire revivre le passé. Mais nous voulons construire en gardant le contact avec les sources de notre pays, en puisant dans nos traditions, en demeurant « les fils de nos pères », dont le sang reste le nôtre, dont les efforts doivent inspirer nos efforts.

D'où la nécessité de cette histoire sociale, qui n'a encore jamais été écrite, et qui nous donnera pourtant quelques raisons supplémentaires d'être des Bretons fiers de leur pays.

2° Mise au point d'une doctrine sociale bretonne. Il ne s'agit pas de créer une théorie nouvelle qui s'opposerait à tous les « ismes » ennemis. Mais, parmi les efforts sociaux les plus constructifs du récent passé, quelques-uns, dont on peut dire avec joie qu'ils se sont révélés féconds (parce qu'ils ne laissent aucune place aux fausses idéologies et s'avèrent admirablement réalistes) étaient spécifiquement bretons :

L'Union des Syndicats agricoles de Landerneau;

Le Secrétariat social maritime de Saint-Malo;

L'organisation coopérative de Fougères. Il faut essayer de rapprocher ces mouvements, en rechercher les principes communs pour tenter de dégager une doctrine sociale bretonne, bâtie, non sur une philosophie démagogique, mais sur des réalisations déjà effectives.

b) *Programme d'action urgente.* — Nous voulons, tout de suite, nous mettre « au service du peuple breton » (nous faisons de cette maxime le principe fondamental de notre action).

1° Pour cela, nous proposons la création immédiate d'un *Centre de Documentation sociale*, auquel nous assignons les tâches suivantes :

a) Etude de l'état actuel du *Marché du Travail* en Bretagne (répartition des professions. Situation du chômage. Relevé des emplois disponibles).

b) Etude de l'état actuel de l'*Apprentissage* en Bretagne et, compte tenu des indications données par l'étude précédente, organisation de l'*orientation professionnelle*, en liaison avec l'enseignement technique.

c) Etude de l'état actuel des *salaires* en Bretagne et mise au point du salaire minimum vital.

d) Etude de l'état actuel de l'*Habitat* breton (habitat citadin, habitat rural). Mesures urgentes pour améliorer une si-

tuation grave, il faut le reconnaître, en liaison avec la commission de l'architecture.

e) Etude des besoins actuels de la population bretonne en ce qui concerne le ravitaillement, pour que nos ressources soient mises, par priorité, à la disposition des Bretons.

Pour réunir cette documentation, vaste enquête entreprise à la fois près de tous les organismes (municipalités, syndicats, etc...) susceptibles de fournir des renseignements précis.

2° Il restera ensuite, œuvre de plus lointaine échéance, mais qu'il convient dès maintenant de prévoir, à dresser un véritable *Programme d'Action sociale* comportant au moins les trois points suivants:

1° Lutte contre la misère, en liaison avec la commission d'entraide.

2° Lutte contre le chômage, en liaison avec les commissions techniques et économiques, agriculture, industrie et commerce, artisanat.

3° Lutte contre les fléaux sociaux (alcoolisme, tuberculose, taudis), en liaison avec les commissions scientifiques et techniques compétentes. Sociologie, médecine, architecture.

Notre projet est vaste; il est ardu. Mais les Bretons savent oser et les difficultés ne les rebutent pas.

Notre plan a un mérite : il existe. Nous sommes sûrs de trouver en Bretagne toutes les volontés qu'il faudra pour le réaliser.

Cet ouvrage est la propriété
de la Section de Brest du
Mouvement pour l'Organisation
de la Bretagne.
Prenez en soin ;
Après vous, d'autres encore
en auront besoin.

Imprimerie Commerciale
de la Société
"Union Bretonne"
du Finistère — Brest

